

MUNICIPALITE D'ECHANDENS

Complexe scolaire sur les parcelles 62 et 63

CONCOURS ANONYME SUIVI D'UN MANDATS D'ETUDE PARALLÈLES A DEUX DEGRES EN
PROCEDURE OUVERTE

Rapport du Collège d'experts

Echandens, le 06 décembre 2022



TABLE DES MATIERES

CONTEXTE	3
1 CONSIDERATIONS GENERALES	4
1.1 Le Maître de l’Ouvrage et l’organisateur de la procédure	4
1.2 Genre et type de procédure	4
1.3 Le calendrier de la procédure	4
1.4 Le périmètre du projet	5
1.5 Composition du Collège d’experts	6
1.6 Les critères de jugement des propositions	6
2 PROGRAMME	7
2.1 Objectifs du concours	7
2.2 Objectifs de développement durable	7
2.2.1 ENJEUX ECOLOGIQUES	7
2.2.2 ENJEUX ECONOMIQUES	7
2.2.3 ENJEUX SOCIAUX	7
2.3 Programme des locaux	8
2.3.1 DESCRIPTIF DES ELEMENTS DU PROGRAMME	8
3 DEROULEMENT DE LA PROCEDURE	9
3.1 Premier degré anonyme	9
3.1.1 RECEPTION DES PROJETS ET CONTROLE DE CONFORMITE	9
3.1.2 JUGEMENT DU PREMIER DEGRÉ ANONYME	11
3.1.3 RECOMMANDATIONS	12
3.1.4 LEVEE DE L’ANONYMAT	12
3.1.5 CONFLIT D’INTERET	13
3.1.6 VERIFICATION CONDITION DE PARTICIPATION	14
3.2 Second degré non anonyme	15
3.2.1 DIALOGUE INTERMEDIAIRE	15
3.2.2 RECEPTION DES PROJETS ET CONTROLE DE CONFORMITE	15
3.2.3 DIALOGUE FINAL	15
3.2.4 DELIBERATIONS	15
3.2.5 RECOMMANDATION DU COLLEGE D’EXPERTS	16
3.2.6 COMMUNICATION DES RESULTATS ET EXPOSITIONS DES PROJETS	16
4 REMERCIEMENTS	17
5 APPROBATION DU RAPPORT	18
6 LISTE DES CANDIDATS	19
7 PRESENTATION DES PROJETS ADMIS AU SECOND DEGRE	22
7.1 Projet lauréat : Ecole buissonnière	22
7.2 Deuxième rang : 4x1=1	25
7.3 Troisième rang : La petite Charlotte	28
7.4 Quatrième rang : Les 3 sœurs	31
7.5 Cinquième rang : INCLUSION	34
8 PRESENTATION DES PROJETS DU PREMIER DEGRE	37

CONTEXTE

Le Collège du Chaney, qui accueille aujourd'hui les élèves du groupement scolaire de 1P à 6P, présente des défauts techniques et volumétriques. Ce dernier nécessite d'importants travaux de rénovation, sans que ces derniers ne permettent de garantir un usage optimal des surfaces à terme.

De même, l'actuel Collège ne dispose ni de la superficie, ni de la structure nécessaire pour envisager un potentiel agrandissement.

Le nombre de places au restaurant scolaire, ainsi que les accueils de jour sont largement insuffisants, et se situent actuellement hors de l'enceinte scolaire, ce qui nécessite de nombreux déplacements.

La salle de gymnastique actuelle est trop petite pour répondre à la demande des clubs sportifs, et l'absence de gradins ne permet pas d'accueillir du public.

Enfin, le projet du centre aquatique de Morges n'étant plus d'actualité, une réponse à la demande d'une piscine couverte devient nécessaire pour le groupement scolaire.

Le choix de construire un nouveau complexe scolaire permettra de s'affranchir de la réalisation de salles de classe provisoires puisque les élèves pourront rester à l'actuel Collège de Chaney pendant les travaux. Aucun projet de relocalisation transitoire des élèves ne sera ainsi à prévoir.

Le nouveau complexe scolaire d'Echandens regroupera les infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement, notamment des espaces de classes, une salle de gymnastique, une piscine couverte, et un groupe pré et parascolaire. Ce lieu accueillera aussi bien les élèves du groupement scolaire de Préverenges que des externes pour l'utilisation de ses infrastructures en heures creuses. Ce nouveau complexe scolaire aura une identité discrète, elle devra se fondre dans l'espace urbain. Le bâtiment devra également être modulable et pouvoir s'adapter autant à des activités scolaires, qu'à une utilisation ouverte au grand public, telle que l'accès à la piscine ou bien la location de la salle de gymnastique. Enfin, les enjeux environnementaux devront être véritablement intégrés par le projet, qui se veut être un exemple en qualité de développement durable. Il devra être écologique, économique et aura recours aux énergies renouvelables.

Le nouveau complexe scolaire sera situé sur les parcelles 62 et 63 de la Commune d'Echandens, le long de route de Lonay.

Ce terrain, d'une surface de 14'909 m², en zone de constructions d'utilité publique et d'équipement collectif, accueille aujourd'hui des champs, des vignes et un terrain multisport. Il est bordé par les chemins des Mémises, de la Dent d'Oche et du Dézaley ainsi que de la route de Lonay.

Cet emplacement est particulièrement bien desservi par les transports publics ce qui est indispensable pour un établissement scolaire.

La gare CFF « Denges-Echandens » ainsi que l'arrêt de bus « Echandens-Poste » se trouvent à moins de 5 minutes à pied.



1 CONSIDERATIONS GENERALES

1.1 Le Maître de l'Ouvrage et l'organisateur de la procédure

Le maître d'Ouvrage est la commune d'Echandens.

L'organisateur de la procédure est Irbis Consulting SA (Morges).

1.2 Genre et type de procédure

La procédure prend la forme d'un concours d'architecture anonyme au premier degré suivi par des mandats d'étude parallèles au deuxième degré.

Cette procédure est soumise à la législation sur les marchés publics :

- Accord international du 15 avril 1994 sur les marchés publics révisé pour les marchés internationaux (AMP 2012) ;
- Accord bilatéral du 21 juin 1999 entre la Suisse et l'Union européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics pour les marchés internationaux ;
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP) ;
- Loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le marché intérieur (LMI) ;
- Loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur les marchés publics, du 12 juin 2007 (L-AIMP) ;
- Loi fédérale du 16 décembre 1994 sur les marchés publics (LMP) et son ordonnance du 11 décembre 1995 sur les marchés publics (OMP) ;
- Loi vaudoise sur les marchés publics du 24 juin 1996 (LMP-VD) ;
- Le règlement d'application du 7 juillet 2004 de la loi sur les marchés publics (RLMP-VD).

La procédure s'est déroulée selon les deux étapes suivantes :

1. Premier degré anonyme : Le premier degré était ouvert à tous les architectes respectant les conditions de participation. A l'issue de celui-ci, 5 propositions ont été retenues pour être développées au second degré.
2. Second degré non anonyme : Le second degré a eu pour but de donner l'opportunité au Maître d'Ouvrage d'entrer en relation avec les candidats retenus. Le Collège d'experts a désigné le lauréat à l'issue de deux dialogues (intermédiaire et final) sur la base des propositions remises au second degré.

1.3 Le calendrier de la procédure

Premier degré	
Vendredi 1 ^{er} avril 2022	Publication de l'avis dans la FAO-VD et sur simap.ch
Vendredi 22 avril 2022 avant 11h45	Dépôt des questions par les candidats
Vendredi 6 mai 2022	Réponses aux questions
Vendredi 10 juin 2022 avant 11h45	Rendu des projets du premier degré
Mercredi 29 juin 2022	Jugement du premier degré

Second degré	
Vendredi 8 juillet 2022	Lancement du second degré, envoi des recommandations
Vendredi 29 juillet 2022 avant 11h45	Dépôt des questions des candidats
Mercredi 17 août 2022	Réponses aux questions
Jeudi 15 septembre 2022	Dialogue intermédiaire
Vendredi 23 septembre 2022	Envoi des recommandations du Collège d'experts
Vendredi 4 novembre 2022 avant 11h45	Rendu des projets du second degré, y compris fichiers 3D
Mercredi 23 novembre 2022	Dialogue final et désignation du lauréat

1.4 Le périmètre du projet

Les mandats d'étude parallèles, relatifs à la construction du nouveau complexe scolaire sur les parcelles 62 et 63, concerne le périmètre illustré en trait-tillé rouge sur l'image ci-dessous :



1.5 Composition du Collège d'experts

Président du Collège d'experts :

Monsieur Jerome De Benedictis, Syndic d'Echandens

Membres non-professionnels (2 personnes) :

Monsieur Jerome De Benedictis, Syndic d'Echandens

Madame Katharina Zurn, Conseillère municipale d'Echandens

Membres professionnels (3 personnes) :

Monsieur Marc Collomb, Architecte – Atelier Cube SA

Monsieur Yves Etienne, Architecte – Etienne et Associés architectes Sàrl

Monsieur Bernard Brodard, Architecte – Brodard et Billiaert SA

Suppléants (2 personnes) :

Monsieur Fabien Descoedres, membre du conseil communal d'Echandens et directeur d'établissement scolaire

Monsieur Laurent Fagnière, Architecte – EO Architectes SA

Spécialistes-conseils pour le 2nd degré :

Monsieur Grégoire Vagnières, Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire, État de Vaud

Monsieur Alfred Zbinden, directeur établissement primaire et secondaire Préverenges et environs

Madame Isabelle Copt, Office de l'Accueil de Jour des Enfants, État de Vaud

Monsieur Olivier Swysen, Service de l'Éducation Physique et du Sport, État de Vaud

Monsieur Samuel Bigger, économiste de la construction – Bureau Quartal Sàrl

Organisateur de la procédure :

Mme Karina Rigoli Directrice associée, Irbis Consulting SA

M. Marc-Antoine Lioret Chef de projets, Irbis Consulting SA

1.6 Les critères de jugement des propositions

Les propositions remises ont été jugées sur la base des critères d'appréciation suivants, sans ordre hiérarchique ni pondération (liste non exhaustive) :

- Respect du programme ;
- Respect des recommandations de la Commission de suivi du développement durable ;
- Respect des gabarits constructibles ;
- Qualités du concept architectural et de la volumétrie ;
- Qualités fonctionnelles : organisation interne des locaux, organisation des locaux entre eux, fonctionnalité des espaces proposés et fluidité des circulations dans le complexe scolaire ;
- Accès sécurisés tous modes et gestion des flux (scolaire/public) ;
- Intégration du/des bâtiment(s) dans le quartier et prise en compte des enjeux limitrophes.

2 PROGRAMME

2.1 Objectifs du concours

Le nouveau complexe scolaire d'Echandens a pour objectif de regrouper les infrastructures nécessaires à son bon fonctionnement, notamment des espaces de classes, une salle de gymnastique, une piscine couverte, et un groupe pré et parascolaire. Ce lieu sera le lieu d'accueil aussi bien des élèves du groupement scolaire de Préverenges et environs que du public pour l'utilisation de ses infrastructures en heures creuses. Ce nouveau complexe scolaire vivra en adéquation avec le contexte environnant.

Les espaces offerts par le projet seront modulables pour pouvoir s'adapter autant à des activités scolaires, qu'à une utilisation ouverte au public. Une attention toute particulière aura été apportée à l'étude des flux de ces deux catégories d'utilisateurs, notamment l'accès à la piscine ou bien à la salle de gymnastique. Le projet a été conçu de sorte à permettre une potentielle extension future de l'ordre de 150%, soit 5 salles de classe.

Le terrain multisport sera conservé ou bien déplacé au sein du périmètre du projet (récupération des installations souhaitée). La construction sera exemplaire en termes de développement durable. Le complexe sera d'une part être respectueux de l'environnement, tant dans sa phase de construction que lorsqu'il sera en exploitation, et d'autre part être économique en coûts de construction et charges de fonctionnement / maintenance.

2.2 Objectifs de développement durable

Le nouveau complexe scolaire sera représentatif du respect des recommandations de la Commission de suivi du développement durable.

2.2.1 Enjeux écologiques

La question écologique sera pleinement intégrée dans la conception de ce nouveau complexe scolaire. Ainsi, lors de la phase de chantier, la gestion et le recyclage des déchets seront finement planifiés. La pérennité de la construction, le choix et la provenance des matériaux constituent également des axes essentiels du projet.

Le bâtiment sera par ailleurs parfaitement intégré dans le site, notamment en ce qui concerne les accès pour les mobilités douces. De plus, l'implantation du bâtiment et son emprise au sol maximiseront la perméabilité du terrain. Une attention particulière aura été portée à la gestion des eaux (stockage et/ou infiltration des eaux de pluie) et au choix des végétaux.

Enfin, le concept énergétique du bâtiment devra permettre de le rendre autonome en énergie. Sans nécessairement chercher la labellisation, le maître d'ouvrage souhaite avoir une production de chaleur non-fossile, une production propre en électricité (maximisation de la couverture photovoltaïque souhaitée) ainsi que des capteurs solaires thermiques couvrant au moins 50% des besoins de chaleur pour l'eau chaude sanitaire.

2.2.2 Enjeux économiques

En rassemblant de nombreuses activités, le bâtiment du nouveau complexe scolaire doit être l'occasion d'optimiser les coûts de fonctionnement pour chacune des structures qui l'occuperont. Dans cette optique, les espaces seront modulables et les espaces optimisés de manière à réduire les coûts d'exploitation / maintenance mais également les coûts de construction.

2.2.3 Enjeux sociaux

Le nouveau complexe scolaire sera un point de rassemblement pour les habitants de la Commune d'Echandens et des Communes voisines. Il rassemblera, dans un complexe neuf, des activités et services qui sont actuellement éclatés dans une multitude de bâtiments vétustes. L'identité de cet espace socio-éducatif devra donc être clairement marqué, tout en restant respectueux de son environnement.

2.3 Programme des locaux

2.3.1 Descriptif des éléments du programme

Le programme qui composera le futur complexe scolaire est le suivant (liste non exhaustive) :

Salles de classe	10 salles de classes pour 22 élèves + 1-2 enseignant(s) 2 salles de dégagement dont 1 divisible 1 salle ACT / ACM
Administration	1 salle des maîtres avec coin cuisine et salle reprographie 1 économat 1 infirmerie 2 bureaux psychologie, psychomotricité et logopédie scolaire (PPLS)
Salle de gymnastique	1 salle de gymnastique double selon standard VD5 avec gradins 100 places Local matériel Local des maîtres Locaux vestiaires / douches Local technique et dépôts
Salle de rythmique	1 salle de rythmique Local matériel
Piscine couverte	1 grand bassin de 25m avec 5 lignes 1 bassin non-nageur Locaux vestiaires / douches Local technique et dépôts
Parascolaire	1 garderie/crèche de 44 places 1 UAPE de 72 places 1 cuisine de régénération 1 réfectoire 1 ludothèque et/ou bibliothèque
Communs	Locaux sanitaires Locaux techniques et dépôts
Stationnement	20 places voitures pour les professeurs et les éducateurs 28 places voitures publiques pour la piscine et la salle de gym (dont 20 places à mutualiser avec les places voitures pour les professeurs et éducateurs) 68 places vélos sécurisées Places trottinettes sécurisées 15 places dépose-minute (qui feront office de places visiteurs lors de l'utilisation de la piscine et de la salle de gymnastique par le grand public) 1 arrêt de bus pour transport-public le long de la Route de Lonay 1 place de transport scolaire 15 places deux roues motorisés 1 place de livraison N.B : avec possibilité d'extension du parking public (places voitures publiques) dans le préau en cas de manifestations.
Environnement extérieur	Cour de récréation et zone de jeux Terrain multisport (avec réutilisation, dans la mesure du possible, des équipements existants) Préau couvert Zone pédagogique (potager / jardinage) Accès pompiers N.B : Une attention particulière est à donner à la mise en valeur de la zone pédagogique.

3 DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

3.1 Premier degré anonyme

Les candidats ont pu questionner le Collège d'experts par écrit durant la période autorisée. Les réponses ont été diffusées à tous les candidats.

3.1.1 Réception des projets et contrôle de conformité

La date limite de réception des projets était fixée au 10 juin 2022 à 11h45. Soixante-six projets ont été remis à l'organisateur.

Les soixante-trois premiers projets ont été réceptionnés dans le délai prescrit, les trois derniers projets sont arrivés hors-délai.

Ils ont été numérotés et portent les devises suivantes :

N° Projet	Devise
1	DRÜLOGIE
2	Les champs des possibles
3	KOMOREBI
4	LA COURONNE
5	S'établir dans le paysage
6	La petite Charlotte
7	TANGRAM
8	Less is more
9	Les petites graines
10	VUE SUR LES ALPES
11	Retour vers le futur
12	Galleries
13	En sortant de l'école
14	CAMPUS
15	La belle époque
16	ARAUCARIA
17	Le Trèfle A4
18	Feuille, caillou, ciseaux
19	Où est Charlie
20	School Park
21	Archipelago
22	HIPPOCAMPUS
23	COSI
24	JEU DE PLATÔ
25	TREE-CYCLE
26	INCLUSION
27	ON NE SAIT JAMAIS
28	Sunadoki

29	Aux quatre coins
30	Maclairaison
31	Phalanstère
32	MIYAWAKI
33	Trois petits points
34	GNOMON
35	Le cœur ou la cour
36	Trimodus
37	LE PETIT CAMPUS
38	Les 4 fantastiques
39	ZIG-ZAG
40	Agora
41	Pédagoryhme
42	Le Central
43	SOLVEIG
44	Campus des Chandeliers
45	4x1=1
46	Les sœurs de l'Agora
47	Les trois sœurs
48	TRIUM FRATUM
49	PIERRES SAUVAGES
50	CLOS'LEGE
51	1,2,3 SOLEIL
52	La petite école dans la clairière
53	Ecole buissonnière
54	TROP SCHOOL
55	Babylone
56	Alphonso
57	MYSA
58	Libre cour
59	SCANDENS
60	ECCE TERRA
61	DIPLODOCUS
62	TE HAMEAU
63	ACANTHA
64	Sporty Chandeliers (hors délai)
65	Plug-in-cité (hors délai)
66	Parasol scolaire (hors délai)

3.1.2 Jugement du premier degré anonyme

Le Collège d'experts s'est réuni le 29 juin 2022 pour examiner les projets. L'ensemble des membres du Collège d'experts étant présent, les membres suppléants ont participé sans droit de vote.

Suite à la présentation du contrôle de conformité des projets par le bureau Irbis Consulting SA, le Collège d'experts a décidé, à l'unanimité, d'admettre au jugement les projets n°1 à 63, ceux-ci étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat, ne présentant pas de problème de conformité formelle et étant complets dans leur partie essentielle.

Les projets n°64, 65 et 66 ont été exclus du jugement à l'unanimité par le Collège d'experts compte tenu du non-respect du délai de remise.

Après une prise de connaissance des projets s'en est suivi un premier tour d'élimination. La décision d'élimination relevant de lacunes ou défaut relatifs à l'implantation urbaine, à la configuration générale du projet et à la distribution des programmes, l'ensemble du Collège d'experts réuni en plenum a statué à l'unanimité de conserver les projets suivants :

N°	Devise
4	LA COURONNE
6	La petite Charlotte
9	Les petites graines
11	Retour vers le futur
19	Où est Charlie ?
26	INCLUSION
29	Aux quatre coins
33	Trois petits points
34	GNOMON
41	Pédagoryhme
45	4x1=1
47	Les trois sœurs
53	Ecole buissonnière

A l'issue du premier tour d'élimination, **50** projets ont été éliminés et **13** conservés.

Un nouveau passage devant les projets est ensuite effectué, suivi d'un second tour d'élimination. A l'unanimité, la décision de conserver les projets suivants est prise :

N°	Devise
4	LA COURONNE
6	La petite Charlotte
26	INCLUSION
34	GNOMON
45	4x1=1
47	Les trois sœurs

A l'issue de ce second tour d'élimination, **7** projets ont été éliminés et **6** conservés.

Après une analyse plus fine et détaillée des projets restants, le Collège d'experts choisi à l'unanimité de conserver les quatre projets suivants :

N°	Devise
6	La petite Charlotte
26	INCLUSION
45	4x1=1
47	Les trois sœurs

A la fin de ce troisième tour, un tour de repêchage est organisé dans le but de s'assurer qu'il n'y ait pas eu d'erreur d'appréciation dans les analyses.

A l'issue de ce tour de repêchage et à l'unanimité, le Collège d'experts réuni en plenum décide de repêcher le projet **n°53 – Ecole Buissonnière**. Par conséquent, les quatre projets conservés précédemment et le projet repêché sont retenus pour participer au second degré des mandats d'étude parallèles.

N°	Devise
6	La petite Charlotte
26	INCLUSION
45	4x1=1
47	Les trois sœurs
53	Ecole buissonnière

3.1.3 Recommandations

Les recommandations générales et particulières sont ensuite rédigées pour chacun des projets admis au second degré.

3.1.4 Levée de l'anonymat

L'anonymat de l'ensemble des candidats est ensuite levé suite à ce premier degré.

Le PV de levée de l'anonymat est présenté ci-après :

N°	Devise	Bureau d'architecte
1	Drülogie	Architecture + aménagement SA
2	Les champs des possibles	Louise Carpentier (Entreprise individuelle)
3	KOMOREBI	Tommaso Giovannoli (Entreprise individuelle)
4	LA COURONNE	Costea Missonnier Architectes sàrl
5	"S'établir dans le paysage"	Dominique Lyon Architectes SASU
6	La petite Charlotte	Bessard & Mocan architectes sàrl
7	TANGRAM	Background Architecture sàrl
8	Less is more	Emilie Appercé Architecte (Entreprise individuelle) Martin Migeon Architecte COWAT (sàrl)
9	Les petites graines	Jean-Claude Girard Architecte sàrl
10	VUE SUR LES ALPES	be:architecture sàrl
11	Retour vers le futur	Mann & Capua Mann Architectes sàrl
12	Galleries	Parc Architectes sàrl
13	en sortant de l'école	Kleiber-architecture (indépendant)
14	CAMPUS	Arch. Nicolo Privileggio - Privileggio-Secchi architettura (entreprise individuelle)
15	La belle époque	Jordi Cabos et Joseph Ribes Architectes
16	ARAUCARIA	Kompis sàrl
17	Le Trèfle A4	Ensemble architecture et urbanisme SA
18	Feuille- caillou- ciseaux	architech SA / architech barcelona 08 SLP
19	Où est Charlie?	Bastien Guy Architecte (raison individuelle)
20	School Park	Chappuis Architectes SA
21	Archipelago	Office Muto (libérale) / Atelier John Chabbey (raison individuelle)
22	HIPPOCAMPUS	Tony Mangone Architecte (raison individuelle)
23	COSI	Atelier Simplon Architectes sàrl
24	JEU DE PLATÔ	Plarel SA
25	TREE-CYCLE	Atelier 94 architecture SA

26	INCLUSION	GD Architectes SA
27	ON SAIT JAMAIS	d4 atelier d'architecture SA
28	SUNADOKEI	Aube architecture SNC
29	Aux quatre coins	Pez arquitectos SLP / Bonhôte Zapata architectes
30	Maclairaison	Empeyta architectes sàrl
31	phalanstère	Labac société coopérative
32	MIYAWAKI	Ferrari architectes Lausanne SA
33	Trois petits points	Thomas Laffly (micor entreprise)
34	GNOMON	MAS Architecture
35	Le cœur ou la cour	Uni-architectes sàrl
36	Trimodus	ABA Partenaires SA / Daniel Gonvers Adakan Architecte (Entreprise individuelle)
37	LE PETIT CAMPUS	Pont12 architectes SA
38	Les 4 fantastiques	B29 SA
39	ZIG-ZAG	Eyre Architecture sàrl
40	Agora	Omar Trinca (raison individuelle)
41	Pédagoryhme	CCJVV Office Architects SLP
42	Le Central	Lopreno architectes SA / Lonas Läubli architecte
43	SOLVEIG	Amorim Ducry architectes (société en nom collectif)
44	Campus des Chandeliers	Groupement Alexandre Gutierrez et Martin Golay (société simple)
45	4x1=1	Atelier March SA
46	Les sœurs de l'Agora	123architekten gmbh
47	Les trois sœurs	BCR Architectes sàrl
48	TRIUM FRATUM	Consortium Shkelzen Molliqaj / Blerd Zedqiraj Architectes
49	PIERRES SAUVAGES	Adrien Müller architecte (raison individuelle)
50	CLOS'LEGE	architecture.szopp (société simple)
51	1, 2, 3, SOLEIL	Marc Giromini / Gabriel Duboule Atelier d'architecture (société simple)
52	La petite école dans la clairière	CCHE Nyon SA
53	Ecole buissonnière	designlab-construction SA
54	TROP SCHOOL	Studioplus Architectes sàrl
55	Babylone	La Ligne - Atelier d'architecture & Réaliser sàrl
56	Alphonso	Paulo Ricardo dos Santos Sousa (indépendant)
57	MYSA	Mehdi Rouissi Architectes sàrl
58	Libre cour	A Carré Architecture et aménagement SA
59	SCANDENS	Glocki architecte (raison individuelle)
60	ECCE TERRA	Arc Studio architecture sàrl / LARCO architectures sàrl
61	DIPLODOCUS	Lopes & Périnet Marquet architectes epfl sàrl
62	TE HAMEAU	Andrea Arriola Fiol (indépendante)
63	ACANTHA	CroME Studio SAS
64	Sporty Chandeliers	Concrete and the Woods sàrl
65	Plug-in-cité	Maure Architecture SASU
66	Parasol scolaire	Tagebau architekten + designer (Entreprise individuelle)

3.1.5 Conflit d'intérêt

Suite à la levée de l'anonymat, l'ensemble des membres et suppléants du Collège d'experts confirment qu'ils-elles ne se trouvent pas dans une situation de conflits d'intérêts avec l'un des candidats.

3.1.6 Vérification condition de participation

Après vérification, les cinq candidats retenus remplissent les conditions de participation à la procédure.

3.2 Second degré non anonyme

Les cinq candidats admis à participer au second degré ont reçu sous couvert de confidentialité des recommandations générales et particulières, dont ils ont dû tenir compte pour le développement de leur proposition.

Ils ont pu questionner le Collège d'experts par écrit. Les réponses ont été diffusées à tous les candidats par e-mail.

3.2.1 Dialogue intermédiaire

Le Collège d'experts s'est réuni le 15 septembre 2022 pour un dialogue intermédiaire.

Les cinq candidats ont été reçus successivement par le Collège d'experts pour 25 minutes de présentation suivie de 35 minutes de discussion avec les membres du Collège d'experts.

A l'issue de ce dialogue, chaque candidat a reçu des recommandations générales et particulières à intégrer à leur proposition.

3.2.2 Réception des projets et contrôle de conformité

Les cinq projets ont été reçus dans les délais indiqués au programme, c'est-à-dire avant le 4 novembre 2022 à 11h45.

L'ensemble des projets remis respectaient les éléments de conformité et ont été admis au jugement.

3.2.3 Dialogue final

Le Collège d'experts s'est réuni le 23 novembre 2022 pour dialoguer avec les candidats et délibérer.

Après une prise de connaissance individuelle des projets et une restitution des analyses des spécialistes, les membres du Collège d'experts ont dialogué avec les candidats.

Les cinq équipes ont été reçues successivement par le Collège d'experts pour 25 minutes de présentation suivie de 35 minutes de discussion avec les membres du Collège d'experts.

3.2.4 Délibérations

A l'issue du dialogue final, le Collège d'experts a passé en revue les qualités et faiblesses des différents projets, au regard des critères annoncés dans le règlement-programme de la procédure et des restitutions faites de la part des spécialistes-conseils, puis a désigné le projet lauréat.

À l'unanimité, le Collège d'experts a décidé de désigner le projet « **Ecole buissonnière** » comme lauréat du concours et a établi le classement suivant :

N°	DEPOSE	RANG
53	Ecole buissonnière	1 ^{er} rang
45	4x1=1	2 ^e rang
6	La petite Charlotte	3 ^e rang
47	Les 3 sœurs	4 ^e rang
26	Inclusion	5 ^e rang

3.2.5 Recommandation du Collège d'experts

A la suite des délibérations, le Collège d'experts recommande à l'unanimité au Maître d'Ouvrage de poursuivre le développement du projet « **Ecole buissonnière** ». Cette décision est assortie d'une série de recommandation :

1. Optimiser les volumes et surfaces en vue de rationaliser les coûts globaux du projet ;
2. Le Collège d'experts s'interroge sur la nécessité de maintenir/déplacer la salle de rythmique (accès polyvalent) et la bibliothèque vu leur emplacement actuel ;
3. Optimiser les vestiaires piscine scolaire en intégrant les douches dans les vestiaires et en prévoyant l'accès aux bassins en débouchant sur le petit bassin ;
4. Optimiser les vestiaires gymnastiques en supprimant le principe d'accès pieds propres/pieds sales ;
5. Améliorer la surface du foyer en envisageant des gradins rétractables ;
6. Améliorer les accès aux salles PPLS, prévoir un accès indépendant, hors scolaire ;
7. Le Collège d'experts s'interroge sur la pertinence des ouvertures en façades ;
8. Le Collège d'experts s'interroge l'usage et la forme du carrousel ;
9. Les accès livraison de l'économat par transpalette sont à garantir ;
10. Les problématiques phoniques liées à la mise en place d'une séparation entre les deux salles de gymnastique sont à garantir.

3.2.6 Communication des résultats et expositions des projets

La proclamation officielle des résultats a lieu lors du vernissage de l'exposition des projets, soit le 5 décembre 2022 dès 18h00 à la salle des Utins, chemin des Utins 6 à Echandens, en présence du Maître de l'Ouvrage et de ses invités.

4 Remerciements

Le Collège d'experts souligne la qualité générale des rendus. La complexité programmatique et les multiples objectifs inhérents au cahier des charges ont été autant de challenges que les candidats ont su relever.

Le rendu des cinq candidats retenus au second degré, et la forte évolution des projets entre le premier et le second degré démontrent le grand engagement fourni par les candidats que le Collège d'experts salue.

L'apport des spécialistes-conseils a également retenu l'attention du Collège d'experts qui les remercie vivement pour leur contribution.

5 APPROBATION DU RAPPORT

Le présent rapport est approuvé par le Collège d'experts le 05.12.2022 :

Monsieur Jerome De Benedictis



Madame Katharina Zurn



Monsieur Marc Collomb



Monsieur Yves Etienne



Monsieur Bernard Brodard



Monsieur Fabian Descoedres



Monsieur Laurent Fragnière



6 LISTE DES CANDIDATS

01. DRÜLOGIE Architecture + Aménagement SA, Luxembourg (Luxembourg)	15. La belle époque Jordi Cabos et Joseph Ribes Architectes, Zürich (Suisse)
02. Les champs des possibles Louise Carpentier, Lausanne (Suisse)	16. ARAUCARIA Kompis sàrl, Genève (Suisse)
03. KOMOREBI Tommaso Giovannoli, Zürich (Suisse)	17. Le Trèfle A4 Ensemble architecture et urbanisme SA, Lausanne (Suisse)
04. LA COURONNE Costea Missonier Architectes sàrl, Lausanne (Suisse)	18. Feuille-caillou-ciseau architech SA / architech barcelona 08 SLP, Genève (Suisse)
05. S'établir dans le paysage Dominique Lyon Architectes SASU, Paris (France)	19. Où est Charlie ? Bastien Guy Architecte, Lausanne (Suisse)
06. La petite Charlotte Bessard & Mocan architectes sàrl, Renens (Suisse)	20. School Park Chappuis Architectes SA, Fribourg (Suisse)
07. TANGRAM Background Architecture sàrl, Lausanne (Suisse)	21. Archipelago Office Muto (libérale) / Atelier John Chabbey, Clamart (France)
08. Less is more Emilie Appercé Architecte Martin Migeon Architecte COWAT sàrl, Zürich (Suisse)	22. HIPPOCAMPUS Tony Mangone Architecte, Yverdon-les-Bains (Suisse)
09. Les petites graines Jean-Claude Girard sàrl, Neuchâtel (Suisse)	23. COSI Atelier Simplon Architectes sàrl, Lausanne (Suisse)
10. VUE SUR LES ALPES be:architecture sàrl, Lussy (Suisse)	24. JEU DE PLATÔ Plarel SA, Lausanne (Suisse)
11. Retour vers le futur Mann & Capua Mann Architectes sàrl, Lausanne (Suisse)	25. TREE-CYCLE Atelier 94 Architecture SA, Arzier (Suisse)
12. Galeries Parc Architectes sàrl, Paris (France)	26. INCLUSION GD Architectes SA, Neuchâtel (Suisse)
13. en sortant de l'école Kleiber-architecture, Genève (Suisse)	27. ON NE SAIT JAMAIS d4 atelier d'architecture SA, Lausanne (Suisse)
14. CAMPUS Arch. Nicolo Privileggio - Privileggio-Secchi architectura, Milan (Italie)	28. SUNADOKEI Aube architecture SNC, Villars-sur-Glâne (Suisse)

29. Aux quatre coins Pez arquitectos SLP / Bonhôte Zapata architectes, Genève (Suisse)	44. Campus des Chandeliers Groupement Alexandre Gutierrez et Martin Golay, Courgevaux (Suisse)
30. Maclairaison Empeyta architectes sàrl Chêne-Bougeries (Suisse)	45. 4X1=1 Atelier March SA, Genève (Suisse)
31. phalanstère Labac société coopérative, Montreux (Suisse)	46. Les sœurs de l'Agora 123architekten gmbh, Bienne (Suisse)
32. MIYAWAKI Ferrari architectes Lausanne SA, Lausanne (Suisse)	47. Les 3 sœurs BCR Architectes sàrl, Carouge (Suisse)
33. Trois petits points Thomas Laffly, Besançon (France)	48. TRIUM FRATUM Consortium Shkelzen Molliqaj / Blerd Zedqiraj Architectes, Gland (Suisse)
34. GNOMON MAS Architecture, Madrid (Espagne)	49. PIERRES SAUVAGES Adrien Müller architecte, Morges (Suisse)
35. Le cœur ou la cour Uni-architectes sàrl, Prilly (Suisse)	50. CLOS'LEGE architecture.szopp, Zeneggen (Suisse)
36. Trimodus ABA Partenaires SA / Daniel Gonvers Adakan Architecte, Lausanne (Suisse)	51. 1, 2, 3, SOLEIL Marc Giromini / Gabriel Duboule Atelier d'architecture, Genève (Suisse)
37. LE PETIT CAMPUS Pont12 architectes SA, Chavannes-près-Renens	52. La petite école dans la clairière CCHE Nyon SA, Nyon (Suisse)
38. Les 4 fantastiques B29 SA, Genève (Suisse)	53. Ecole buissonnière designlab-construction SA, Genève (Suisse)
39. ZIG-ZAG Eyre Architecture Sàrl, Genève (Suisse)	54. TROP SCHOOL Studioplus Architectes sàrl, Genève (Suisse)
40. Agora Omar Trinca, Lausanne (Suisse)	55. Babylone La Ligne - Atelier d'architecture & Réaliser sàrl, Chesalles- sur-Moudon (Suisse)
41. Pédagorythme CCJVV Office Architects SLP, Madrid (Espagne)	56. Alphonso Paulo Ricardo dos Santos Sousa, Porto (Portugal)
42. Le Central Lopreno architectes SA / Lonas Läubli architecte, Conches (Suisse)	57. MYSA Mehdi Rouissi Architectes sàrl, Yverdon-les-Bains (Suisse)
43. SOLVEIG Amorim Ducry architectes, Givisiez (Suisse)	58. Libre cour A Carré Architecture et aménagement SA, Lonay (Suisse)

59. SCANDENS Glocki Architecte, Veytaux (Suisse)	63. ACANTHA CroME Studio SAS, Paris (France)
60. ECCE TERRA Arc Studio architecture sàrl / LARCO architectures sàrl, Genève (Suisse)	64. Sporty Chandeliers Concrete and the Woods sàrl, Préverenges (Suisse)
61. DIPLODOCUS Lopes & Périnet Marquet architectes epfl sàrl, Genève (Suisse)	65. Plug-in-cité Maure Architecture SASU, Lille (France)
62. TE HAMEAU Andrea Arriola Fiol, Barcelone (Suisse)	66. Parasol scolaire Tagebau architekten + designer, Leipzig (Allemagne)

7 PRESENTATION DES PROJETS ADMIS AU SECOND DEGRE

7.1 Projet lauréat : Ecole buissonnière

Bureau d'architecte : Designlab-construction SA

Représenté par : M. José Antonio Ramos, Mme Clotilde Chevriau, M. Thierry Décosterd

Le projet répartit le programme dans 4 volumes distincts, chaque volume recevant une fonction spécifique. Il traite la parcelle comme un grand parc dans lequel les 4 volumes sont délicatement posés selon deux géométries ; une pour les fonctions sportives en partie Est de la parcelle, le long du Ch. de la Dent d'Oche, une autre pour les fonctions scolaires, préscolaires et parascolaires selon la géométrie des Ch. du Dézaley et des Mémises.

Les volumes s'articulent autour d'un préau unificateur et distributif où se trouvent les entrées principales des bâtiments. L'implantation subtile des volumes libère les angles Nord-Est et Sud-Ouest du préau, créant ainsi une orientation principale au préau et des accès aisés à la zone sportive extérieure et en direction du village.

De façon intelligente, le projet propose des toitures à l'ondulation marquée sur les locaux sportifs et des toitures calmes sur les bâtiments scolaires. Cette découpe fine des volumes semble appropriée au site et au bâti environnant.

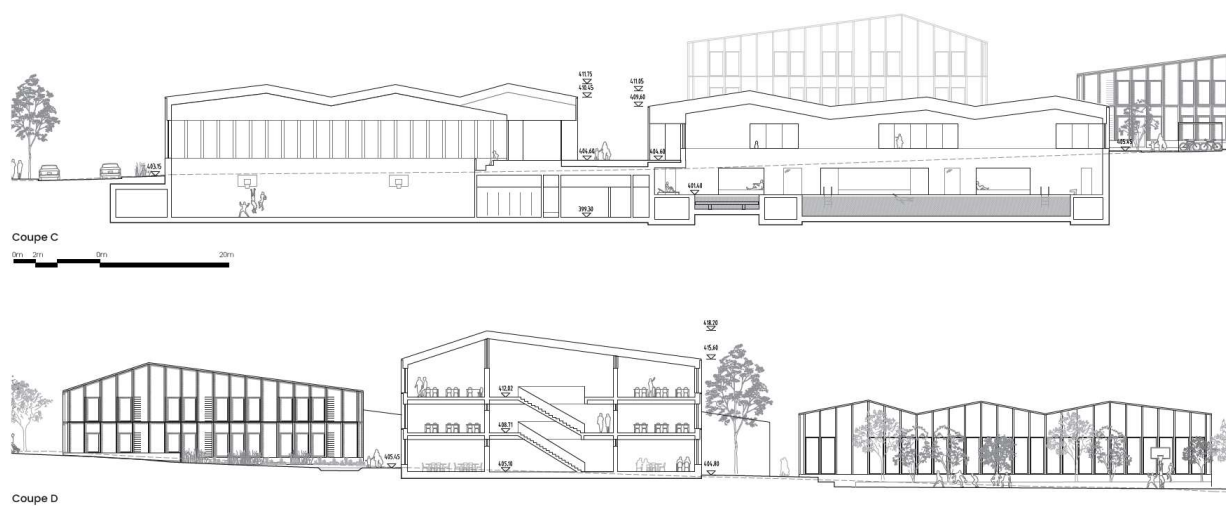
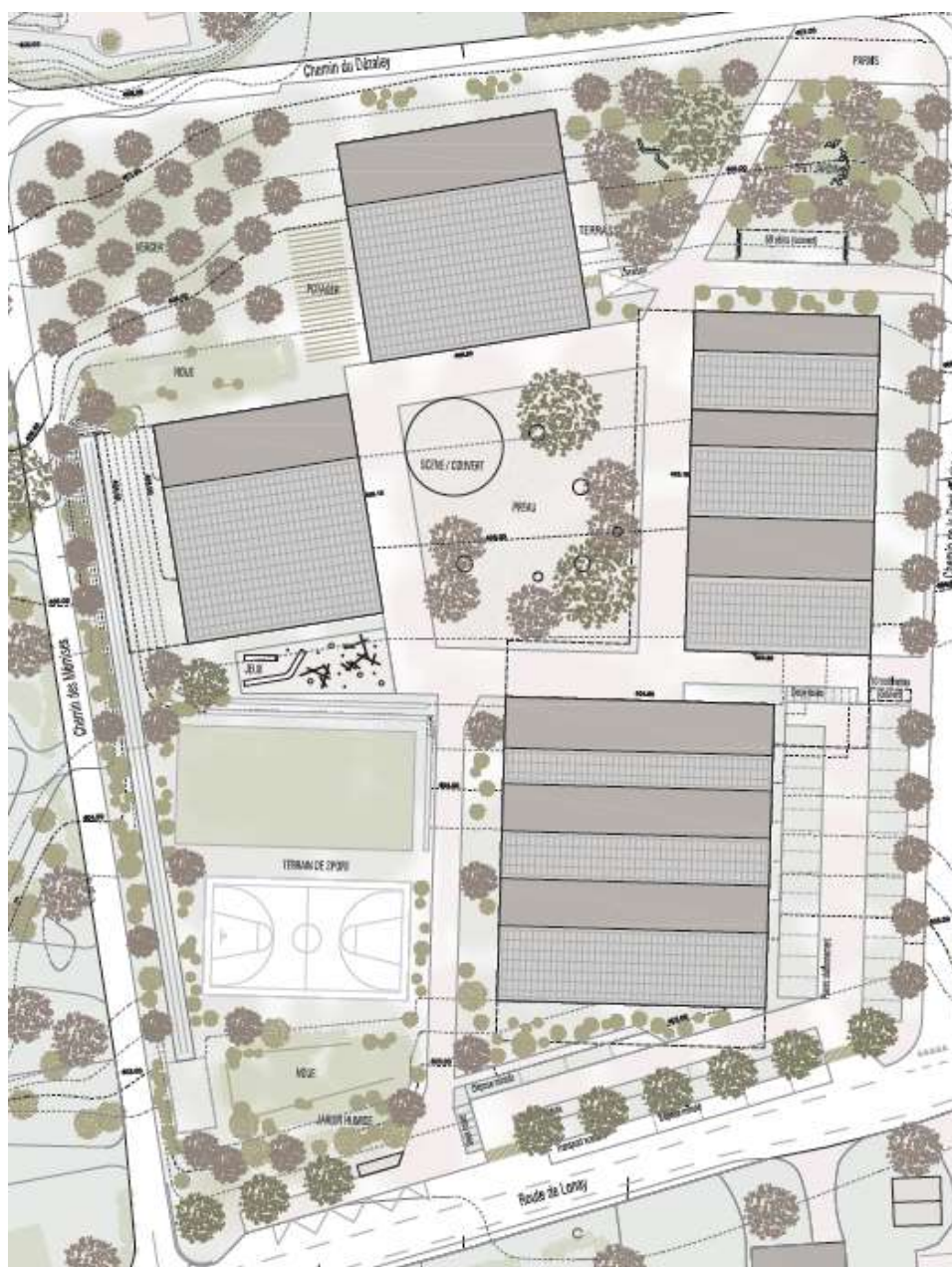
Le volume pré et parascolaire propose un plan simple et efficace permettant la gestion autonome des différentes fonctions du programme. La disposition des locaux laisse une marge d'appréciation sur l'attribution de la salle polyvalente et de la bibliothèque au rez-de-chaussée ou à l'étage.

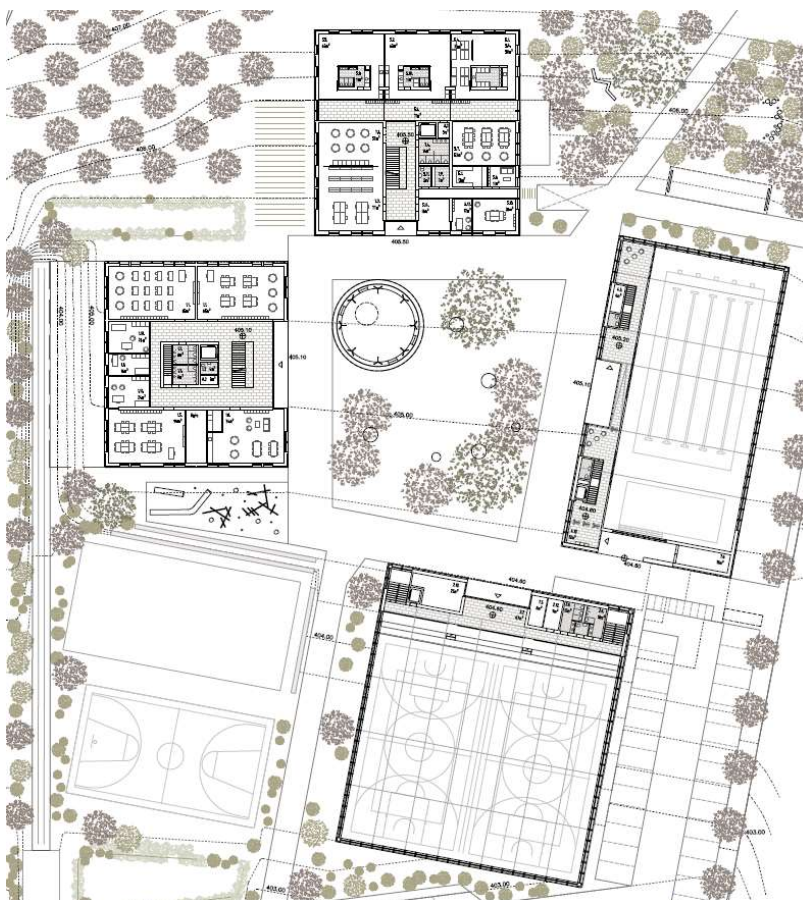
Cette clarté du plan se retrouve dans le volume scolaire. La double orientation des classes sur l'angle est particulièrement adaptée à une occupation des classes par un mobilier libre et non orienté propre aux jeunes enfants. A futur, la réalisation d'une extension conserve les principes du projet.

Les bâtiments de la piscine et des salles de sport sont traités avec la même rigueur et leurs plans sont emprunts de la même efficacité. Le projet propose une habile solution pour différencier les entrées dédiées au public et aux élèves et pour assurer l'autonomie de leurs vestiaires respectifs ainsi que les accès. Le volume de la piscine souffre d'un sentiment d'encaissement sans échappée extérieure et le Maître d'ouvrage attend le plus grand soin à la mise en œuvre des matériaux.

Les façades expriment les principes structuraux de la construction. La trame utilisée rythme les façades dans une partition élancée et élégante où la superposition des étages est montrée par la mise en œuvre d'une tablette de fenêtre continue. Ce quadrillage permet sans aucun doute un agencement des composants fenêtres/panneaux pleins/portillon de ventilation moins rigide que la version proposée.

Le projet propose des aménagements extérieurs de qualité et variés avec des thématiques adaptées à l'environnement d'une école dans sa vocation didactique et sociale. Les activités proposées dans les espaces non construits sont en rapport avec leur environnement immédiat (jardin, verger, jeux, sport, etc.) et fonctionnent comme autant de lieux de rencontre et d'interfaces avec le village et les constructions environnantes. S'il se dégage une grande maîtrise des aménagements extérieurs, la forme et le contenu fonctionnel du préau central doivent encore être questionnés.





7.2 Deuxième rang : 4x1=1

Bureau d'architecte : Atelier March SA

Représenté par : M. Juan Madrinan, M. François Dulon, M. Mathias Gommier

Le projet répartit le programme dans 4 volumes distincts, chaque volume recevant une fonction spécifique. Chaque volume s'accroche à un axe de dévestiture qui relie le Nord et le Sud de la parcelle, du Ch. du Dézaley à la Rte de Lonay. Au droit des bâtiments, la proximité de ces derniers engendre un effet d'étranglement qui rend difficile l'enchaînement des espaces dans le parcours des piétons. Au Nord, le parcours est finalement ponctué par un édicule (matériel extérieur) qui marque l'entrée du site de façon artificielle.

Les volumes s'articulent autour de deux préaux unificateurs et distributifs où se trouvent les entrées principales aux bâtiments à l'exception de la crèche. Ces préaux sont largement ouverts à l'Est et l'Ouest et accompagnent des accès au site secondaires.

Les bâtiments dédiés aux fonctions scolaires, préscolaires et parascolaires se situent en amont en relation directe avec le village. Cette disposition judicieuse s'adapte à la topographie du terrain et permet d'offrir deux niveaux de préau, un pour les fonctions scolaires, l'autre en relation avec les entrées des bâtiments sportifs.

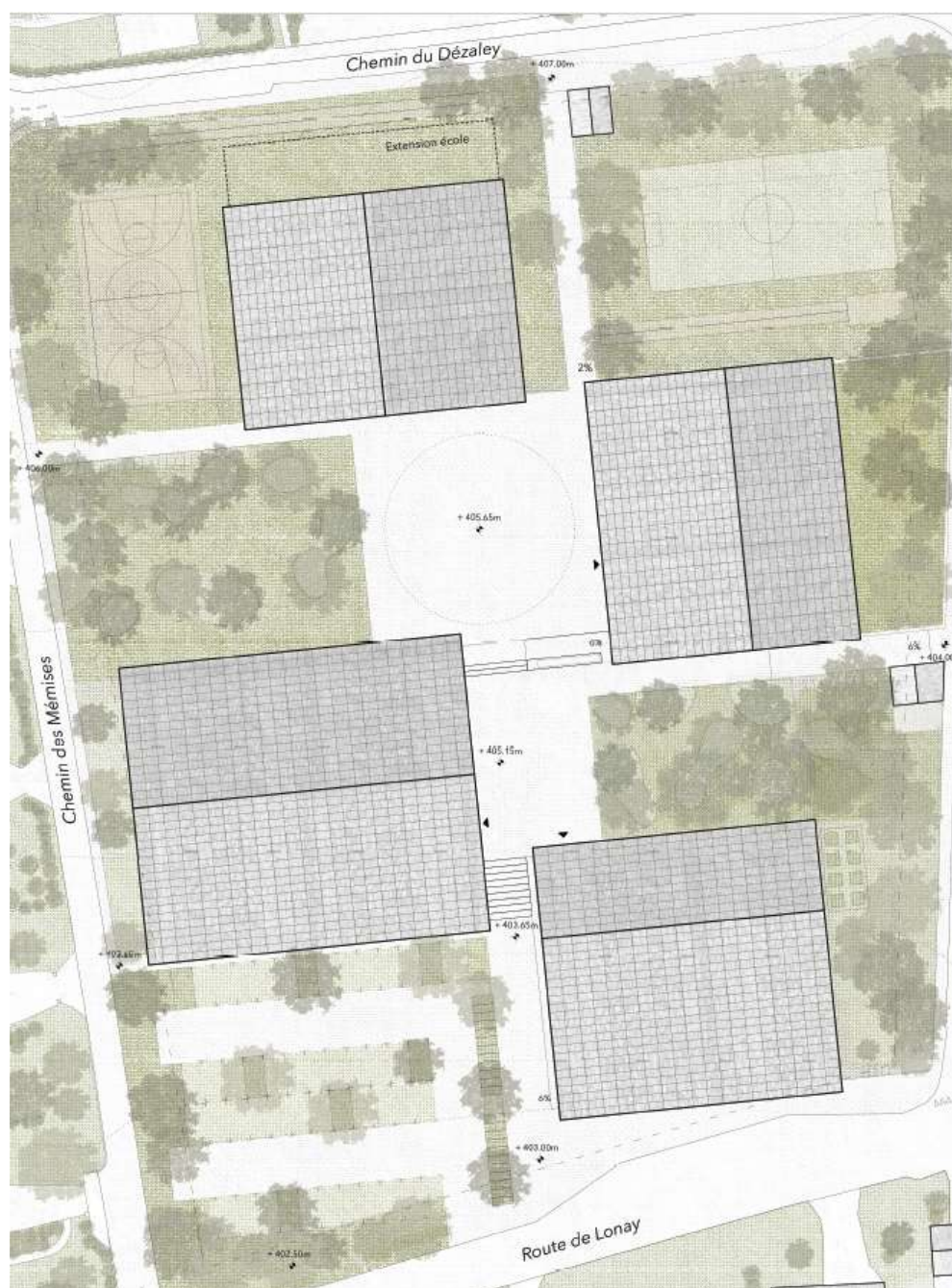
Les volumes de la piscine et de la salle de sport se situent en aval de la parcelle, en rapport direct avec les accès les plus publics et notamment la Rte de Lonay et le parking qui lui est lié. Ce dernier, bien que largement arboré, élargit le dispositif de voirie de manière importante et impose des places de parc au pied de l'une des plus importantes façades du projet.

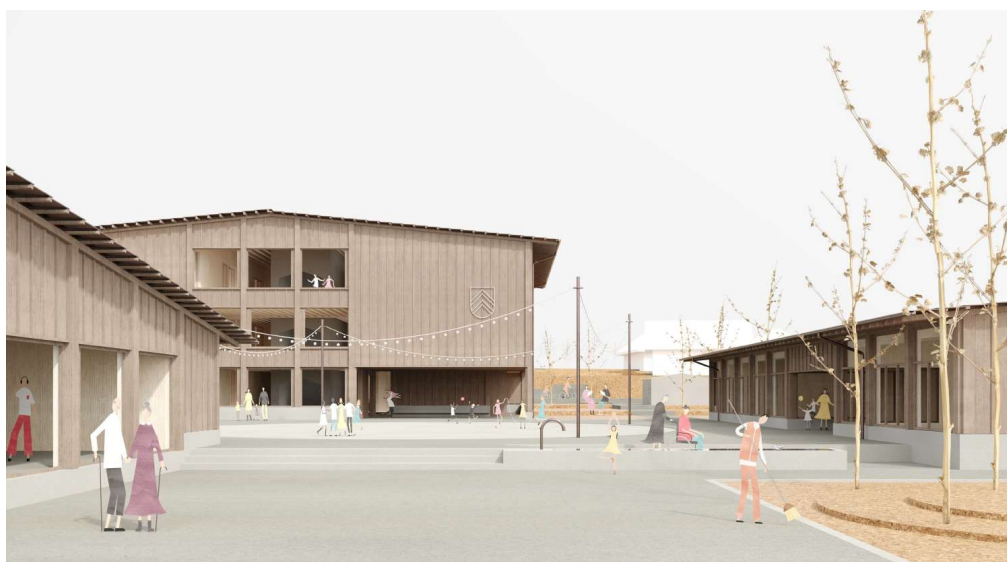
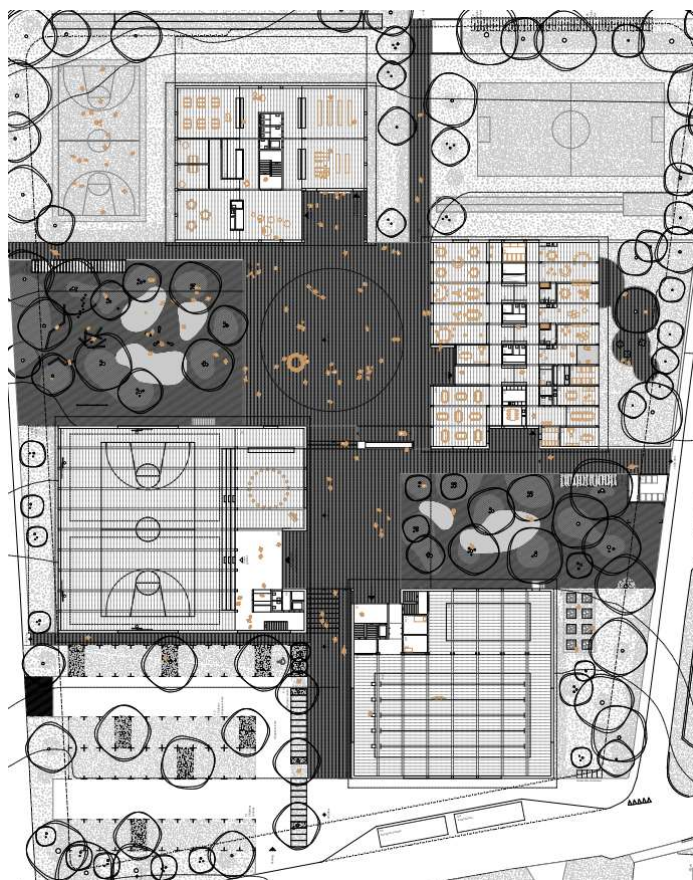
Le projet fait référence au caractère historiquement rural du village et tente de réinterpréter les traditionnels volumes de granges agricoles. Cependant, les dimensions des bâtiments imposent finalement un gabarit de halle plus que de grange et les volumétries en présence sont dès lors en décalage avec l'échelle du lieu. Les toitures, parfois à faîtes joints, parfois à faîtes décalés, ne sont pas convaincantes dans leur mise en situation.

Les plans proposés sont simples et efficaces. En général, ils permettent un bon fonctionnement des usages et assurent l'autonomie des fonctions du programme. Pour l'accès à la piscine cependant, l'utilisateur regrette qu'une partie du parcours des élèves soit mutualisé avec celui du public.

Le concept de structure, les principes constructifs et le choix des matériaux sont convaincants. La structure est rationnelle, les descentes de charges fonctionnelles et la stabilité générale du bâtiment aisément atteinte. La séparation de la salle de sport en deux parties par un rideau pourrait imposer une double poutre au faîte de la toiture sans porter atteinte aux principes du projet.

Les principes développés pour les surfaces extérieurs montrent un effort sensible sur le choix qualitatif des végétaux mais reste trop discret sur les aménagements complets attendus pour un tel projet.





7.3 Troisième rang : La petite Charlotte

Bureau d'architecte : Bessard & Mocan architectes sàrl

Représenté par : Mme Lara Bessard, M. Alexandre Mocan

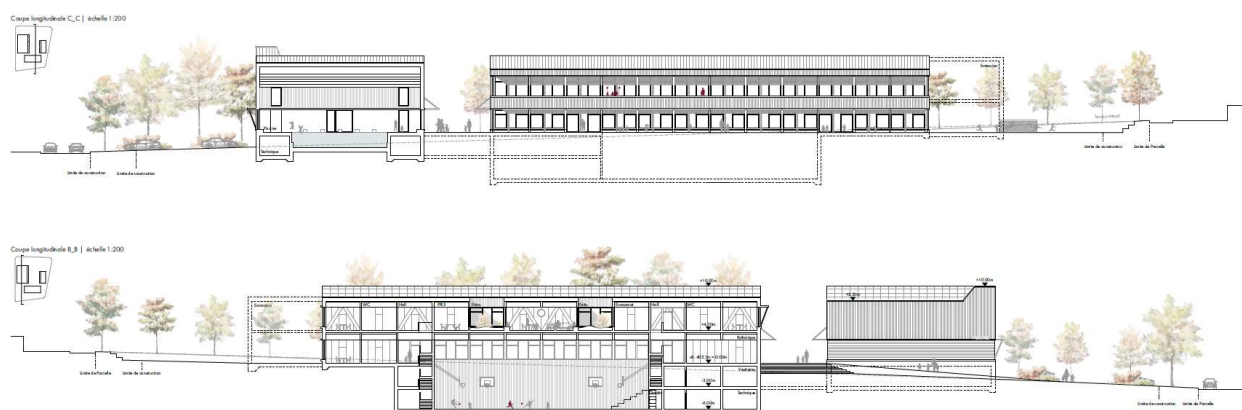
Suite à la présentation finale du projet « La Petite Charlotte » par le bureau Bessard & Mocan Architectes, le Collège d'experts relève la qualité générale qui se dégage du projet, son évolution ainsi que la prise en compte des recommandations formulées lors des dialogues du premier et second degré du MEP.

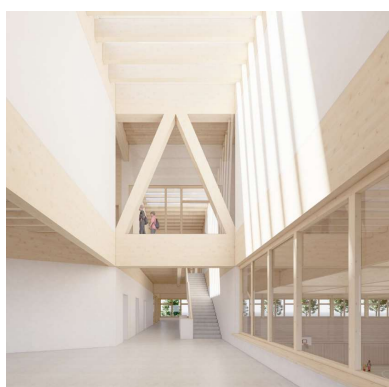
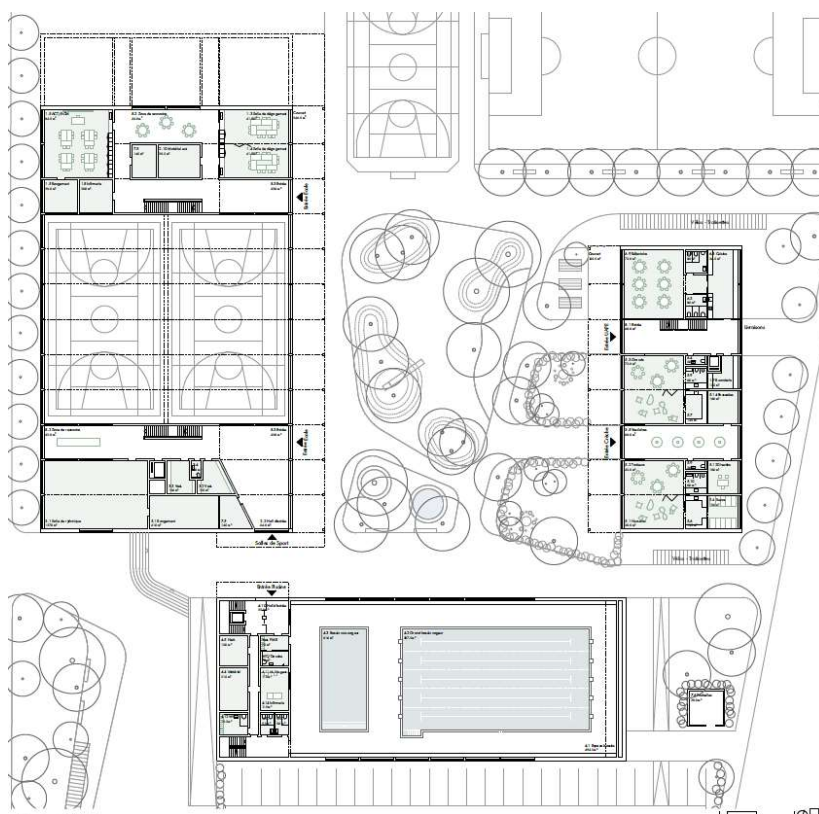
L'organisation du site est convaincante et propose la répartition du programme dans trois volumes distincts et lisibles (école-gymnastique, piscine et crèche-UAPE). Le bâti forme un ensemble qui participe à la lecture du complexe scolaire tout en générant un grand préau central qui distribue les différentes fonctions du site. Dans ce contexte, on peut regretter que les entrées publiques pour la gymnastique et la piscine se situent dans un passage hors préau scolaire (peut-être l'héritage d'une ancienne liaison entre les bâtiments scolaire et piscine qui formait un couvert sous ces accès). L'extension du programme est possible au nord du bâtiment principal et pourrait même être doublée tout en respectant les limites de construction.

En comparaison avec les projets qui proposent une répartition du programme dans quatre volumes distincts, le projet « La Petite Charlotte » possède un volume bâti relativement important. Bien que les bâtiments piscine et crèche-UAPE soient implantés de manière optimale en regard du terrain naturel, la situation très enterrée des salles de gymnastique engendre un volume de terrassement conséquent et n'est pas optimale au niveau de l'apport de lumière naturelle. La juxtaposition du programme sportif et scolaire requiert un effort constructif dont d'autres projets peuvent s'affranchir, tout comme les problématiques d'indépendance des accès à ces fonctions (flux publique et scolaire).

Conscient des opportunités notamment pédagogiques que pourraient offrir les coursives extérieures côté cour des bâtiments scolaire et UAPE, les enjeux de sécurité et d'usage n'ont pas convaincu dans leur définition actuelle. La présence de locaux en enfilade dans le bâtiment crèche-UAPE n'est pas un dispositif optimal au niveau de l'utilisation.

Les concepts structurel et énergétique sont rationnels et efficaces. La ventilation naturelle proposée dans les locaux scolaires et crèche-UAPE semble bien conçue, bien que ce choix implique la résolution de questions techniques sous-jacentes (sondes de température et CO₂, centrale météo, etc.) ou de protection contre les intrusions. L'utilisation de terre compressée issue du terrassement pour le battissage de certains murs est une option intéressante qui semble répondre aux contraintes induites par le milieu scolaire. La durabilité et le coût de mise en œuvre de ce matériau reste toutefois à démontrer.





7.4 Quatrième rang : Les 3 sœurs

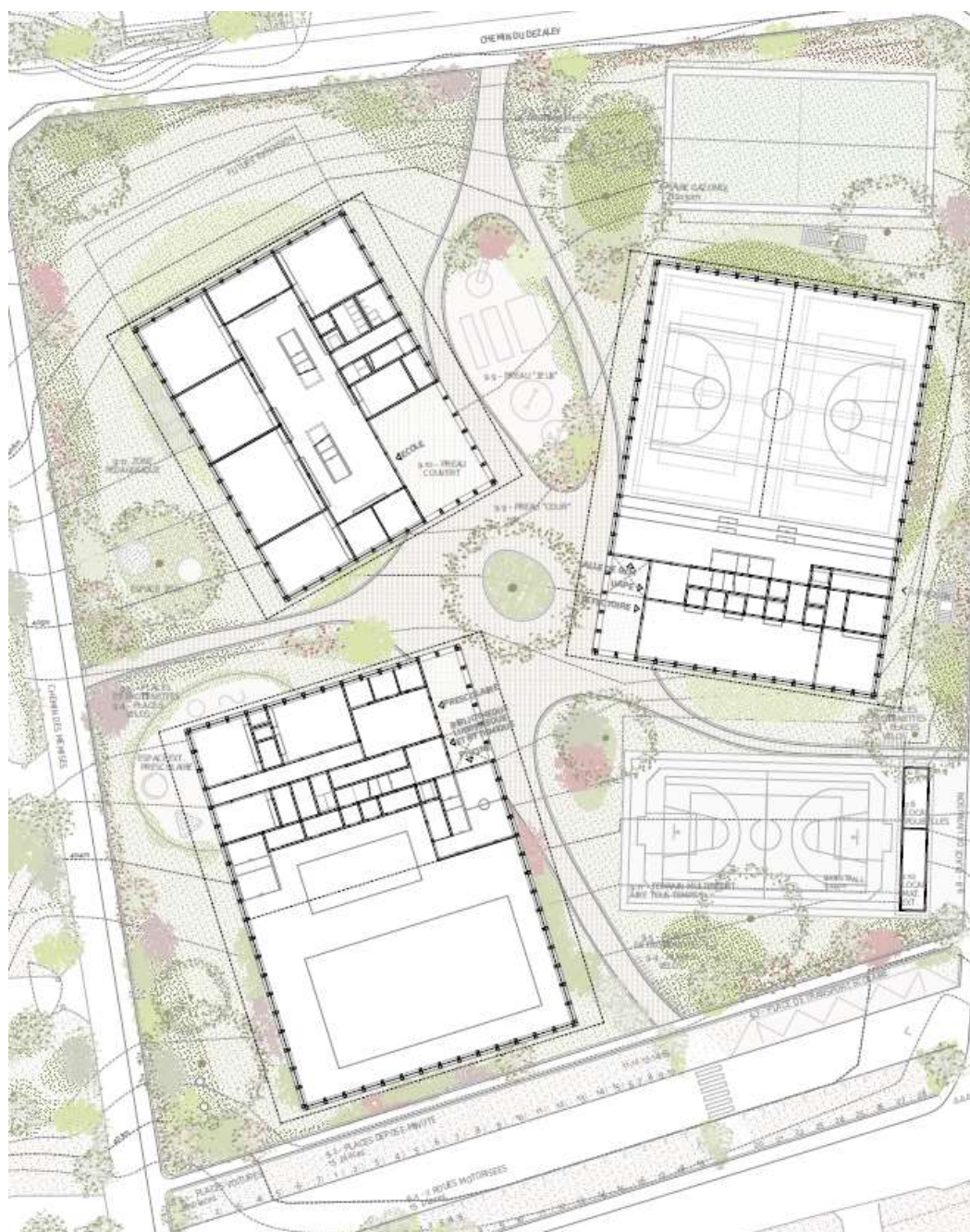
Bureau d'architecte : BCR Architectes sàrl

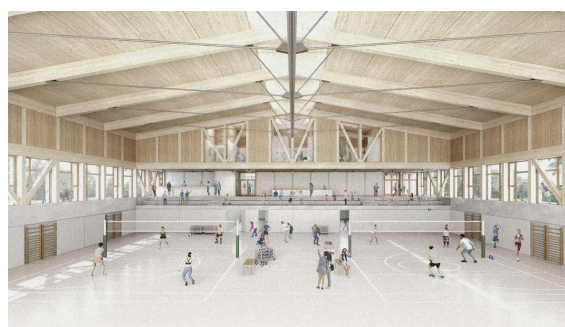
Représenté par : M. Patrick Beyeler, M. Rui Colaço, M. Vincent Roesti, Mme Maria Cervantes

La disposition géométrique libre des trois constructions, la destination programmatique dédiée à chaque volume et l'insertion de ces derniers dans un secteur où le caractère agricole se dispute avec la zone de faible densité d'habitats individuels sont convaincants. En répartissant le programme demandé dans trois entités séparées, la solution proposée gère de manière appropriée le saut d'échelle des deux typologies : existante et projetée. Le resserrement des trois constructions de ce hameau sur un espace central, cœur du projet, crée une place bien définie mais trop exiguës pour suppléer à la surface du préau jardin qui devrait constituer un espace unique permettant une surveillance directe depuis la salle des maîtres durant les pauses.

L'arborisation et les aménagements extérieurs demandés reportés sur le pourtour de la parcelle assurent une transition adéquate avec les villas individuelles. L'évolution du projet notamment pour la typologie commune aux trois constructions est intéressante grâce à l'apport de lumière placée en leurs faîtes. Paradoxalement ce nouveau dispositif entre en conflit avec la fermeture complète nécessaire lors de la division des deux aires de jeux pour assurer une protection acoustique suffisante entre celles-ci.

Le développement constructif de la structure porteuse s'il répond aux impératifs des coupures thermiques exigées aujourd'hui, met en évidence la conception ambiguës des avant-toits, sans continuités statiques avec les fermes intérieures. L'espace ainsi couvert entre en concurrence avec les zones couvertes des entrées de chaque entité, elles-mêmes peu accessibles en raison des éléments de contreventement. L'adéquation entre forme et fonction dans bien des parties n'est toujours pas convaincante.





7.5 Cinquième rang : INCLUSION

Bureau d'architecte : GD Architectes SA

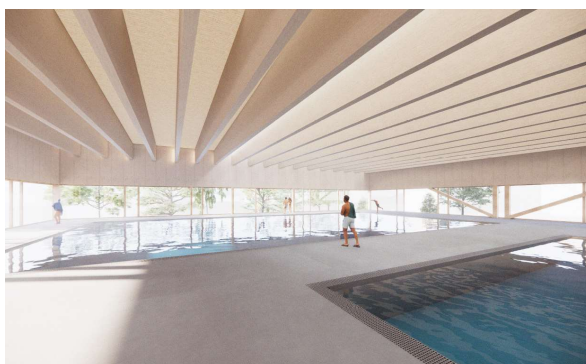
Représenté par : M. Philippe Von Bergen, M. Laurent Geninasca, Mme Farrah Chekhab

La disposition volumétrique, la destination programmatique dédiée à chaque volume et l'insertion de ces derniers dans un secteur où le caractère agricole se dispute avec la zone de faible densité d'habitats individuels sont convaincants. En répartissant le programme demandé dans trois entités séparées, certes importantes mais bien conçues et à priori de faible hauteur, la solution proposée gère de manière appropriée le saut d'échelle des deux typologies : existante et projetée. La légère modification de l'orientation des volumes, tout en gardant la direction des faîtes des toits, parallèle aux courbes de niveaux engendre des espaces extérieurs différenciés.

En ménageant des distances généreuses entre les constructions, les aménagements extérieurs qualifient clairement les usages des différents espaces vides en adéquation avec la variété du programme demandé. Si les questions posées lors du premier dialogue ont trouvé réponse au niveau des surfaces manquantes ou de relocalisations plus pertinentes dans le parti proposé, le rapport des espaces de circulations et des surfaces utilisables de programme est trop défavorable pour contenir ce projet dans un coût raisonnable.

Le développement proposé après le premier dialogue n'est pas suffisamment décrit au niveau de la matérialité et des structures pour juger de la pertinence du système porteur horizontal, dans ce cas très important, pour couvrir la piscine et la salle de sport, et résoudre sa descente de charge au sol. L'espace sous les toitures à faible pentes est peu mis en valeur. Même en maintenant l'ensemble du programme que sur un à deux niveaux, le développement horizontal important des façades dans le sens de la pente de la salle de sport et de la piscine posées en aval sur des socles met en évidence des hauteurs-longueurs conséquentes quant au rapport de voisinage avec les maisons individuelles à l'Est et à l'Ouest de la parcelle.



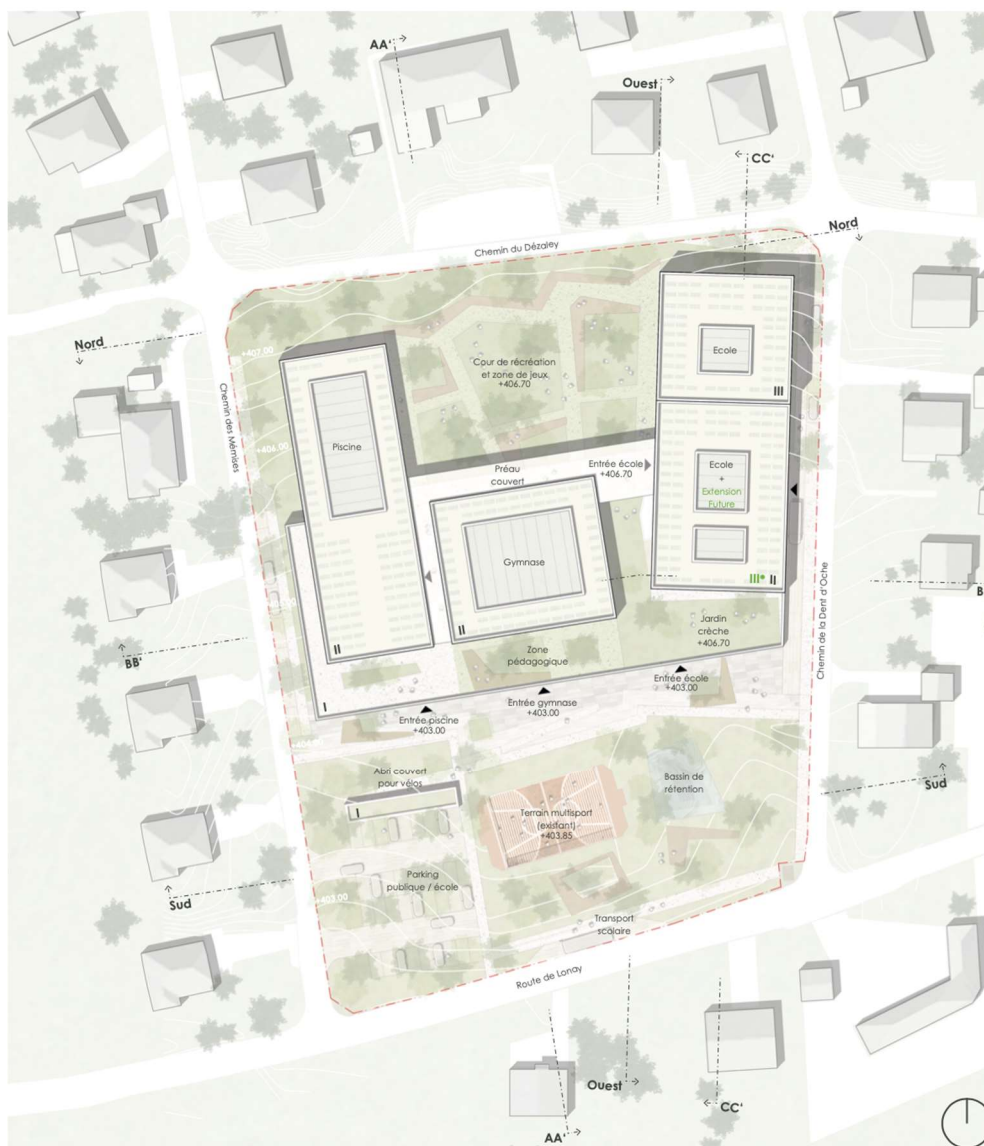


8 PRESENTATION DES PROJETS DU PREMIER DEGRE

1 - Drülogie

Bureau d'architecte : Architecture + aménagement SA

Représenté par : M. Hermann Esslinger



2 - Les champs des possibles

Bureau d'architecte : Louise Carpentier

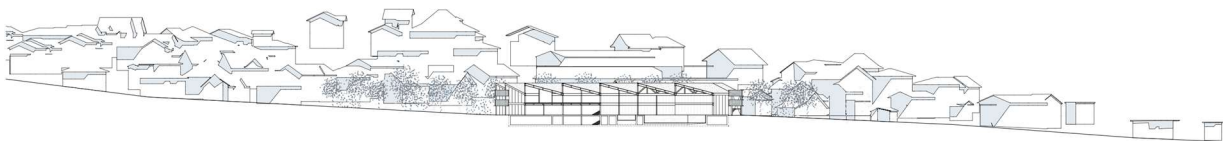
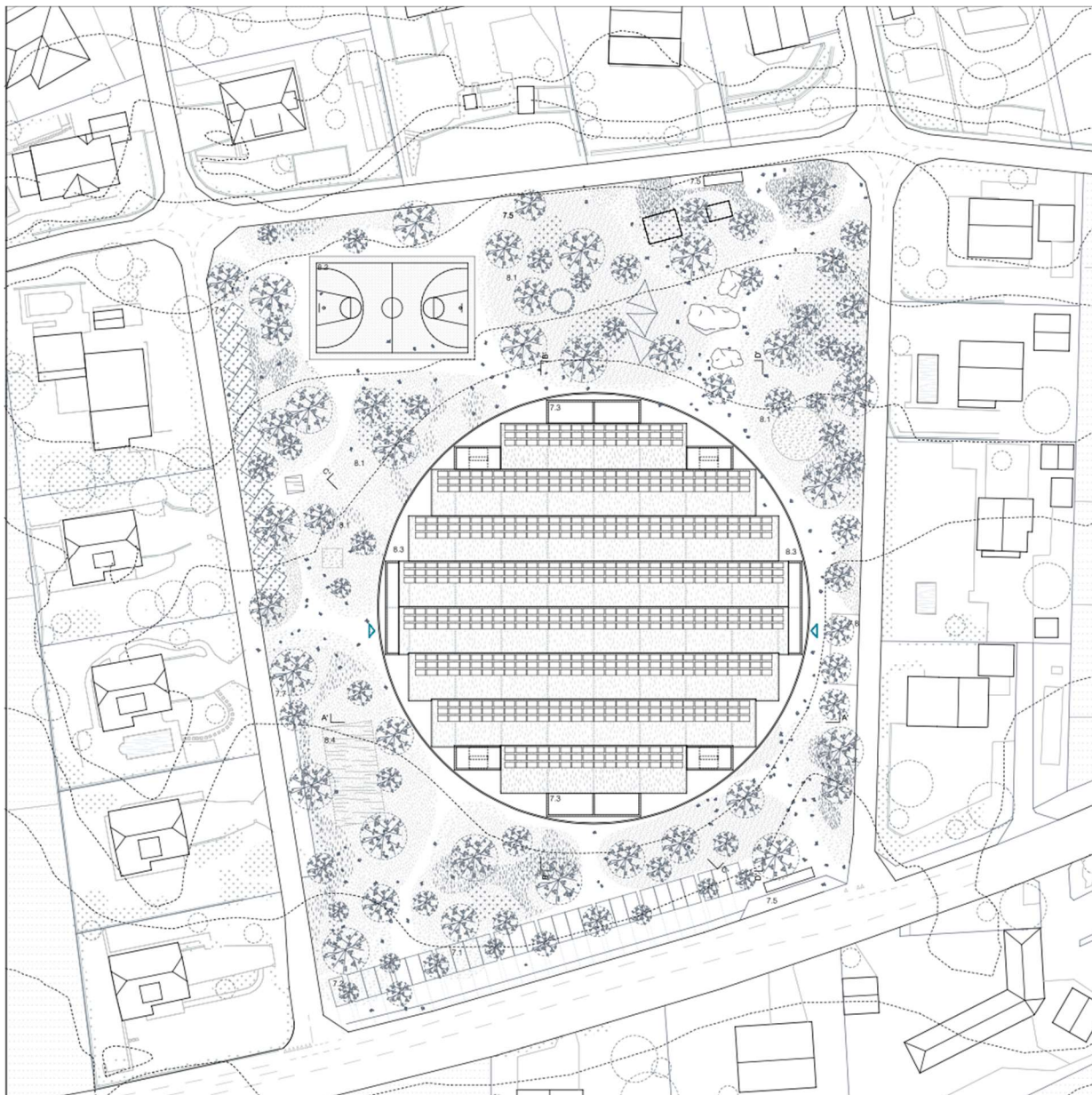
Représenté par : Mme Louise Carpentier



3 - KOMOREBI

Bureau d'architecte : Tommaso Giovannoli

Représenté par : M. Tommaso Giovannoli



4 - LA COURONNE

Bureau d'architecte : Costea Missonnier Architectes sàrl

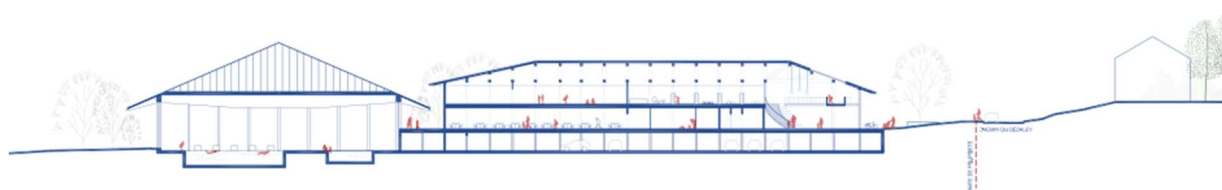
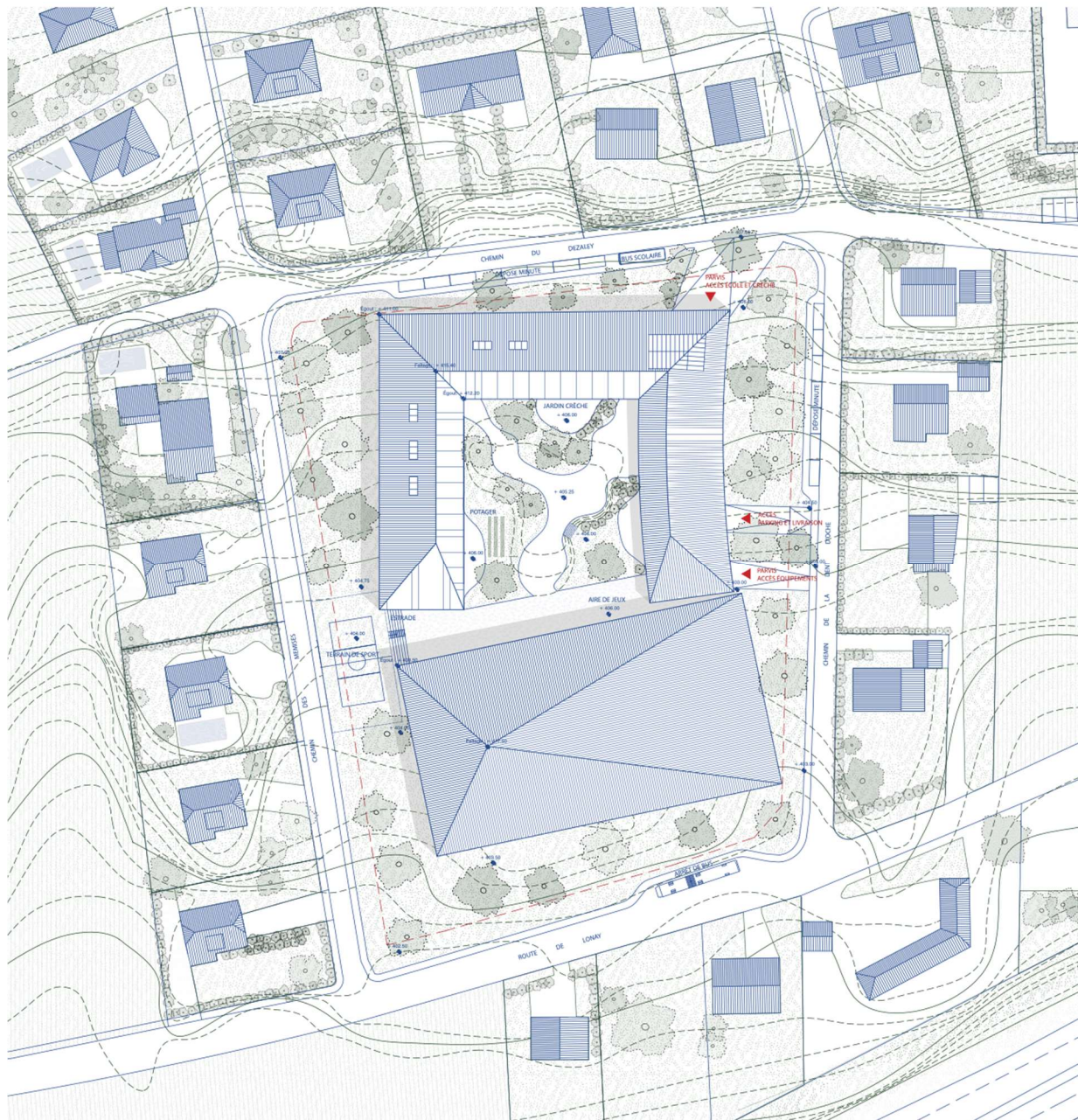
Représenté par : Mme Mathilde Thiriot



5 - « S'établir dans le paysage »

Bureau d'architecte : Dominique Lyon Architectes SASU

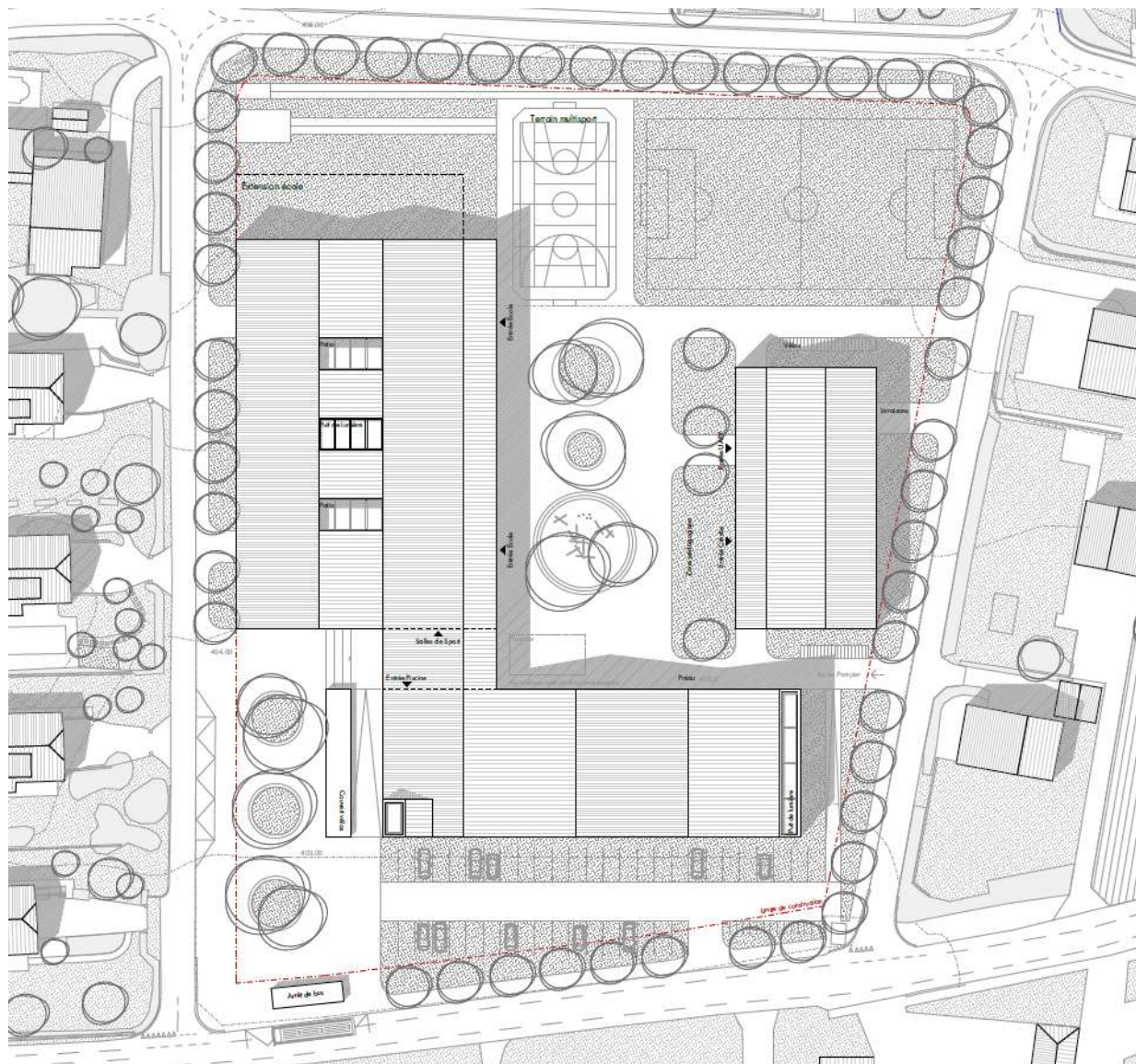
Représenté par : Mme Svetla Grigorova



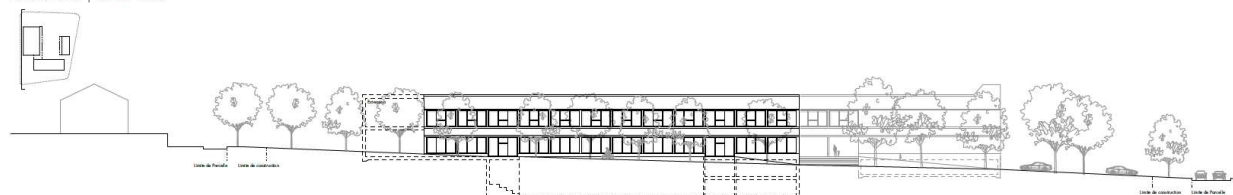
6 – La petite Charlotte

Bureau d'architecte : Bessard et Mocan architectes sàrl

Représenté par : Mme Lara Bessard et M. Alexandre Mocan



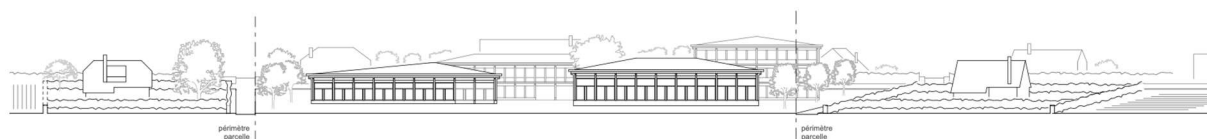
Élévation ouest | échelle 1:500



7 - TANGRAM

Bureau d'architecte : Background Architecture sàrl

Représenté par : M. Jael Villat



8 - Less is more

Bureau d'architecte : Emilie Appercé Architecte, Martin Migeon Architecte COWAT

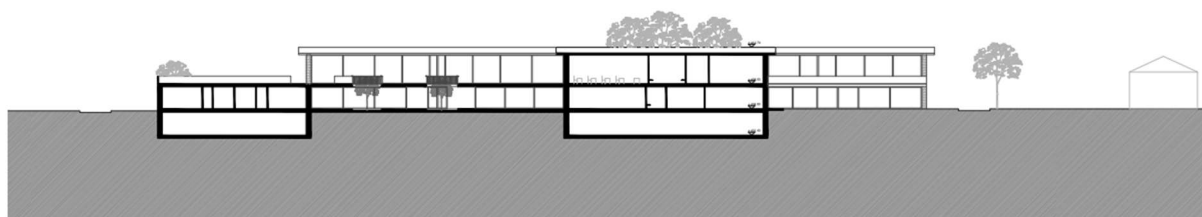
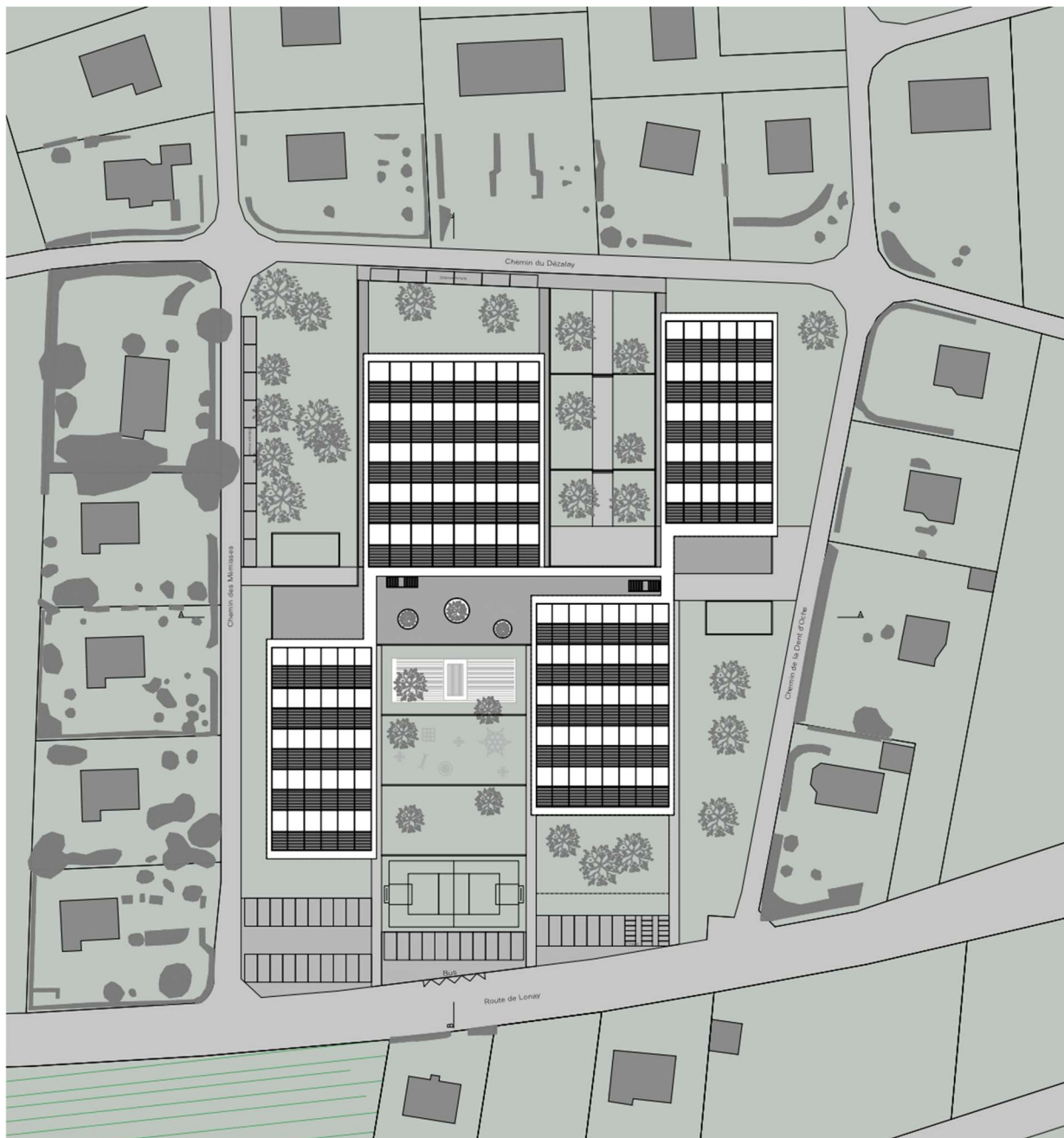
Représenté par : Mme Emilie Appercé et M. Martin Migeon



9 - Les petites graines

Bureau d'architecte : Jean-Claude Girard Architecte sàrl

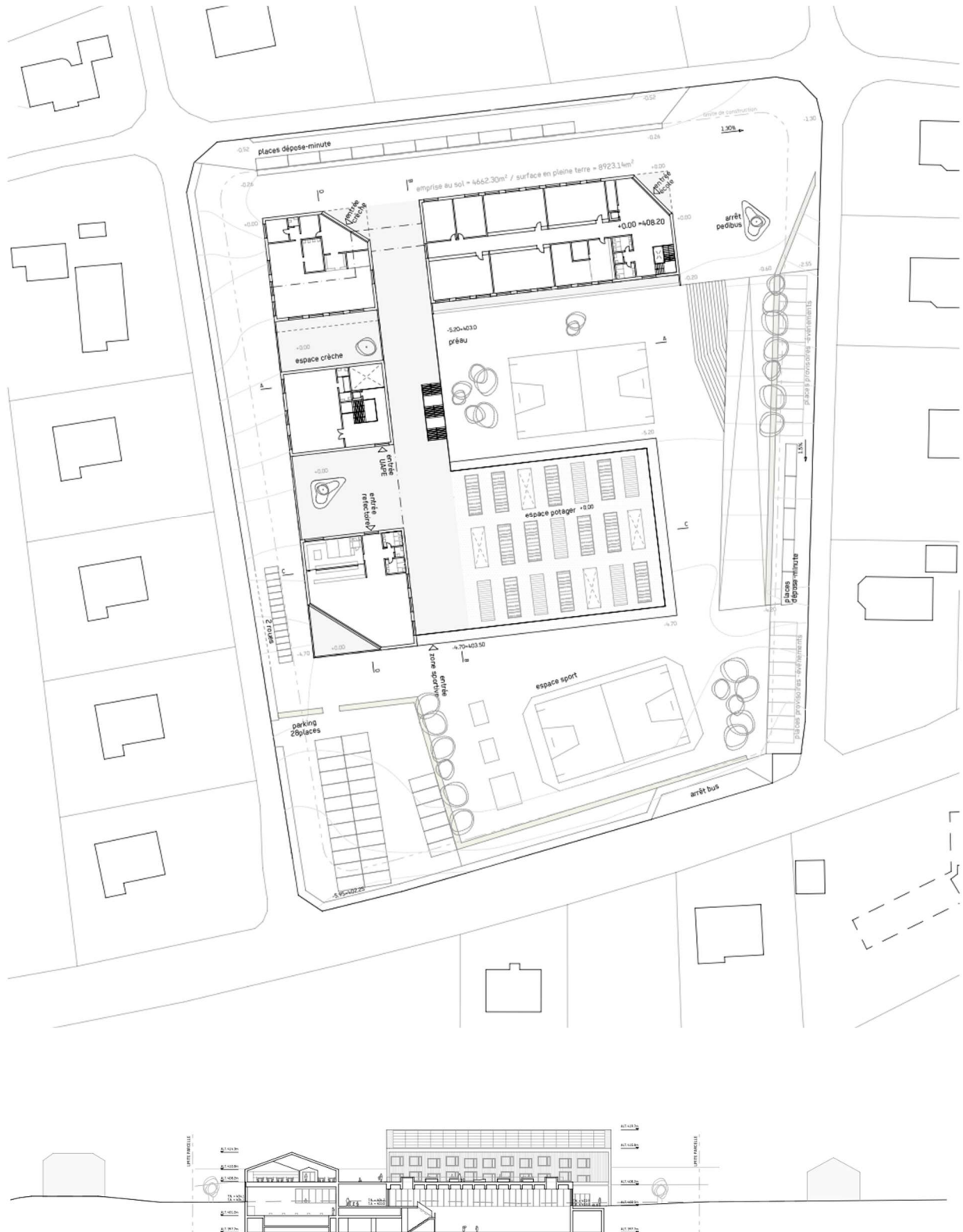
Représenté par : M. Jean-Claude Girard



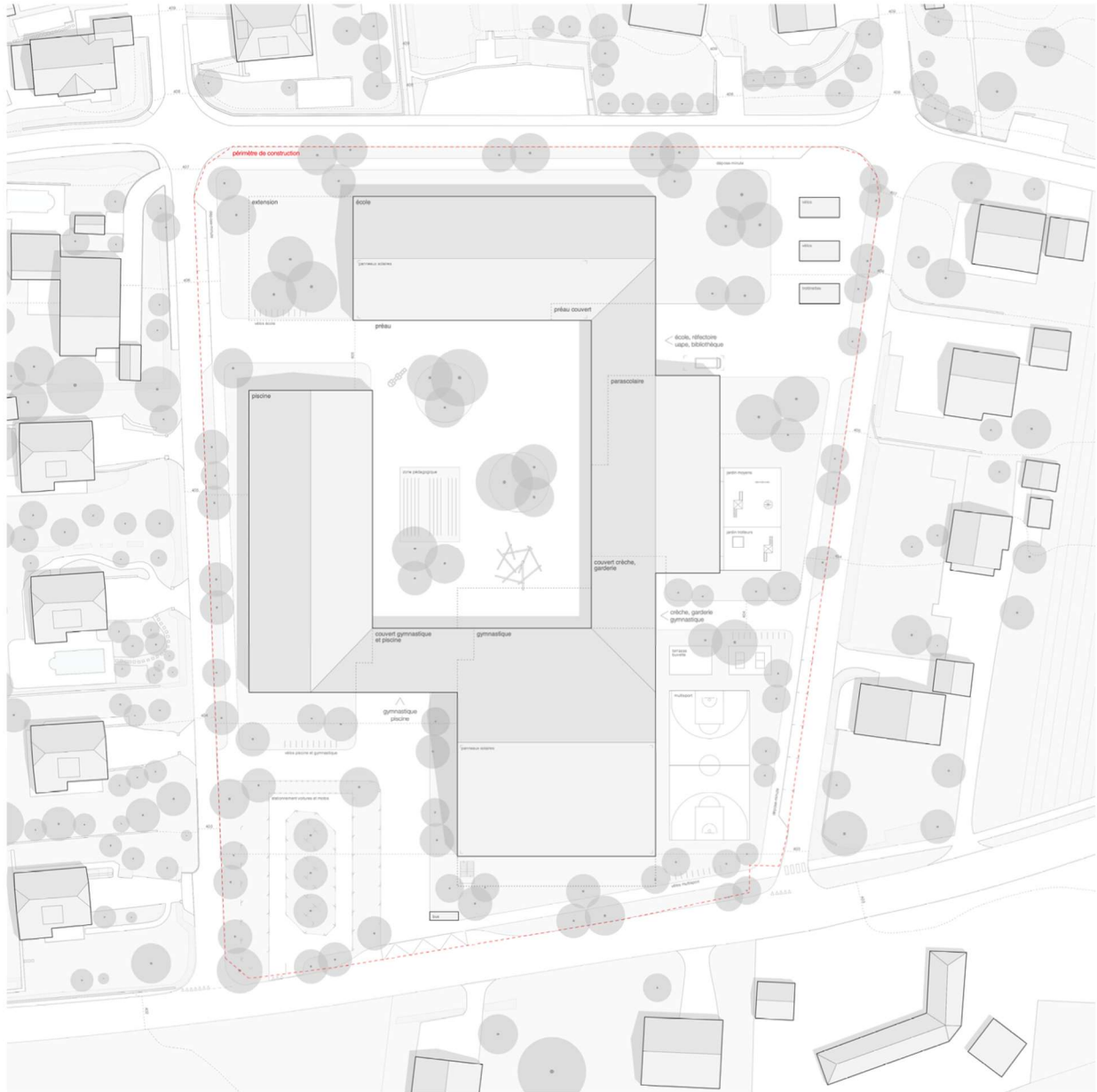
10 - VUE SUR LES ALPES

Bureau d'architecte : be:architecture sarl

Représenté par : M. Benjamin Rey



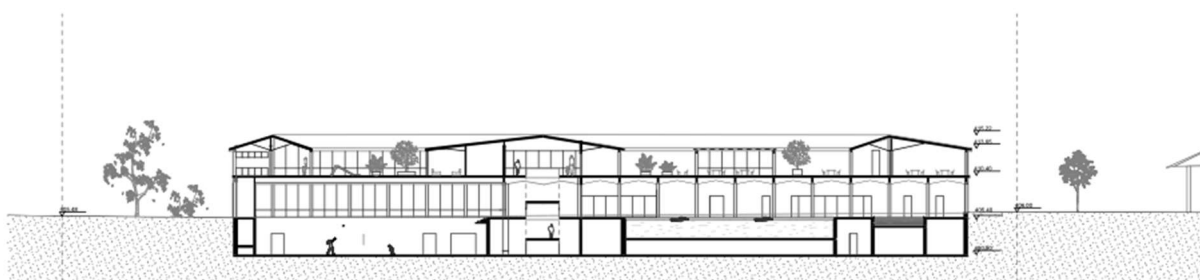
Bureau d'architecte : Mann & Capua Mann Architectes sàrl
Représenté par : M. Grame Mann et Mme Patricia Capua Mann



12 - Galeries

Bureau d'architecte : Parc Architectes sàrl

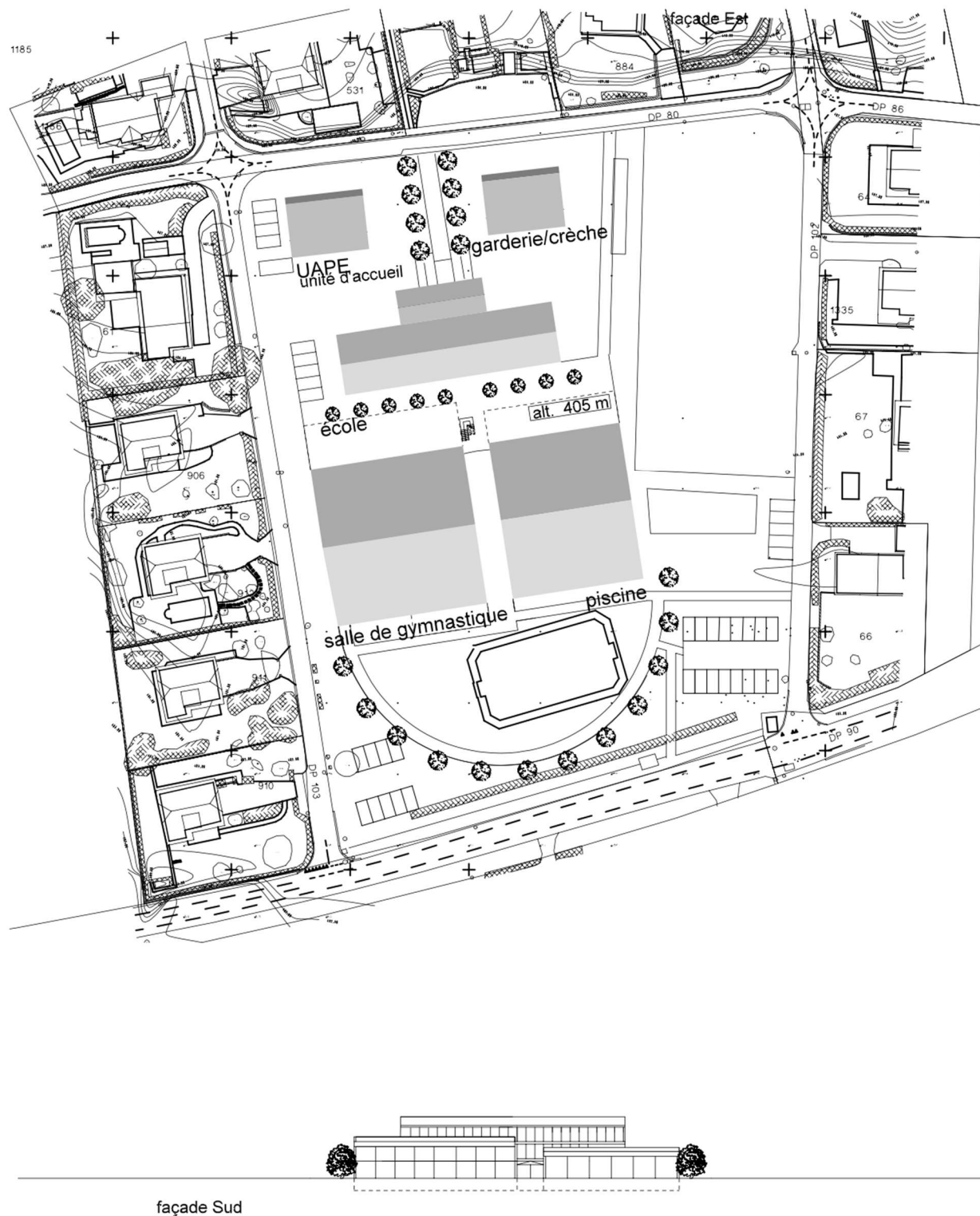
Représenté par : M. Brice Chapon et M. Emeric Lambert



13 - en sortant de l'école

Bureau d'architecte : Kleiber-architecture

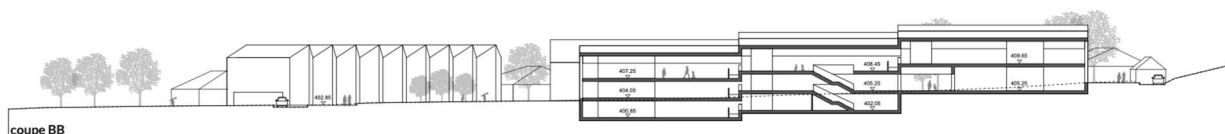
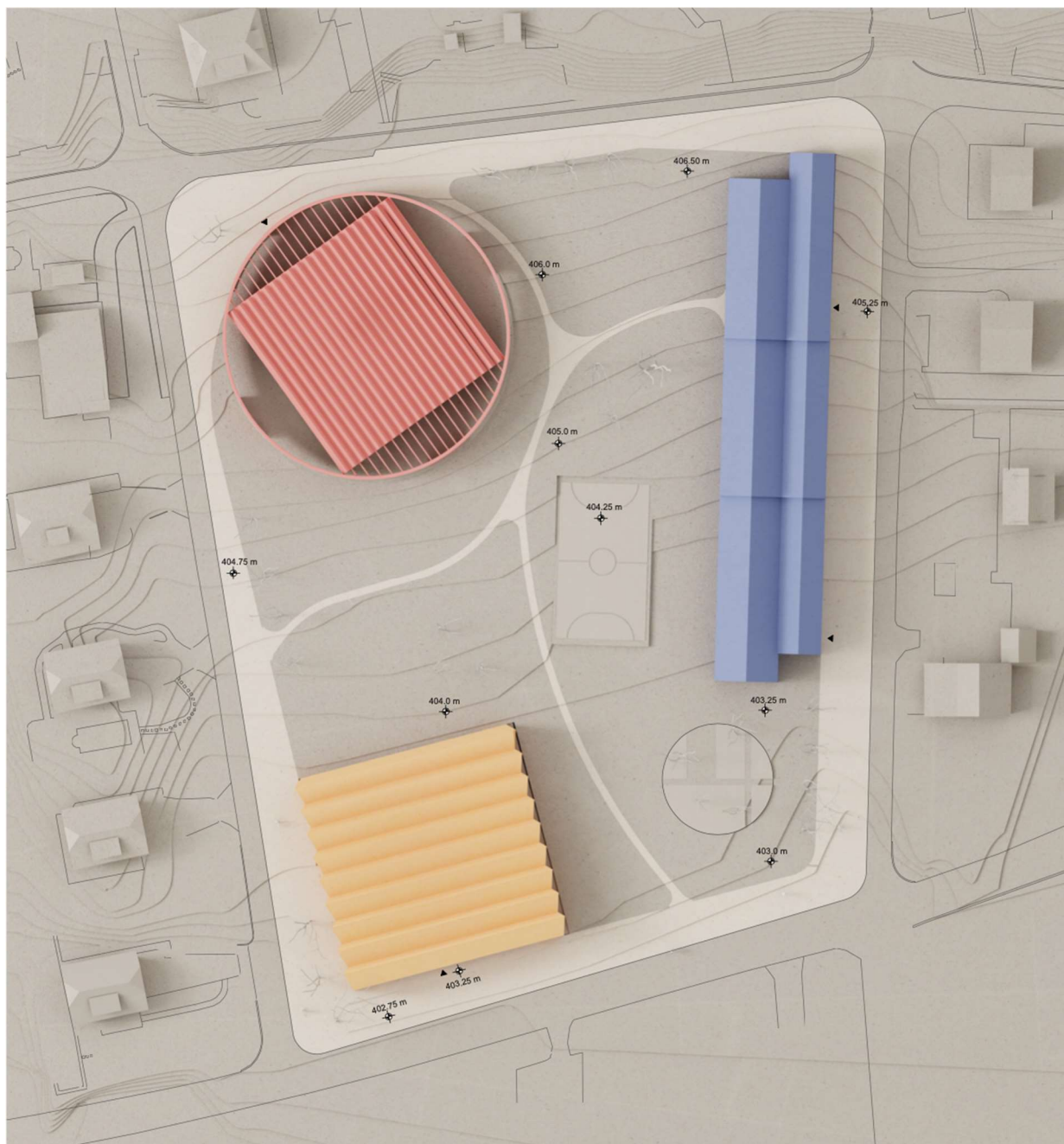
Représenté par : M. Paul Kleiber



14 - CAMPUS

Bureau d'architecte : Arch. Nicolo Privileggio - Privileggio-Secchi architettura

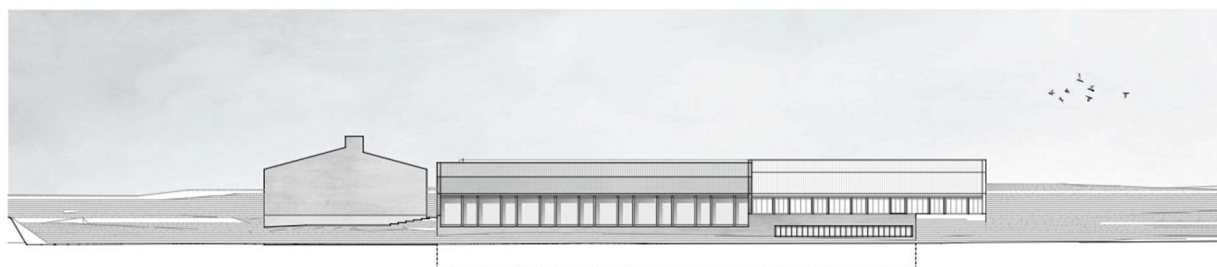
Représenté par : M. Nicolò Privileggio



15 - La belle époque

Bureau d'architecte : Jordi Cabos et Joseph Ribes Architectes

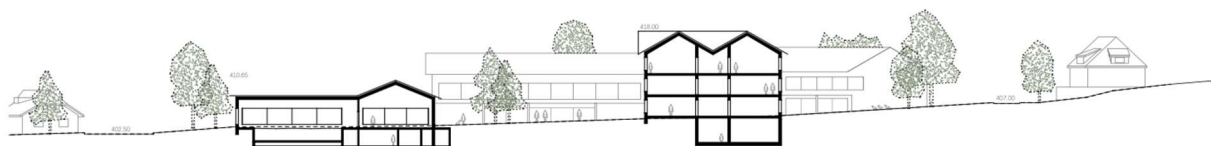
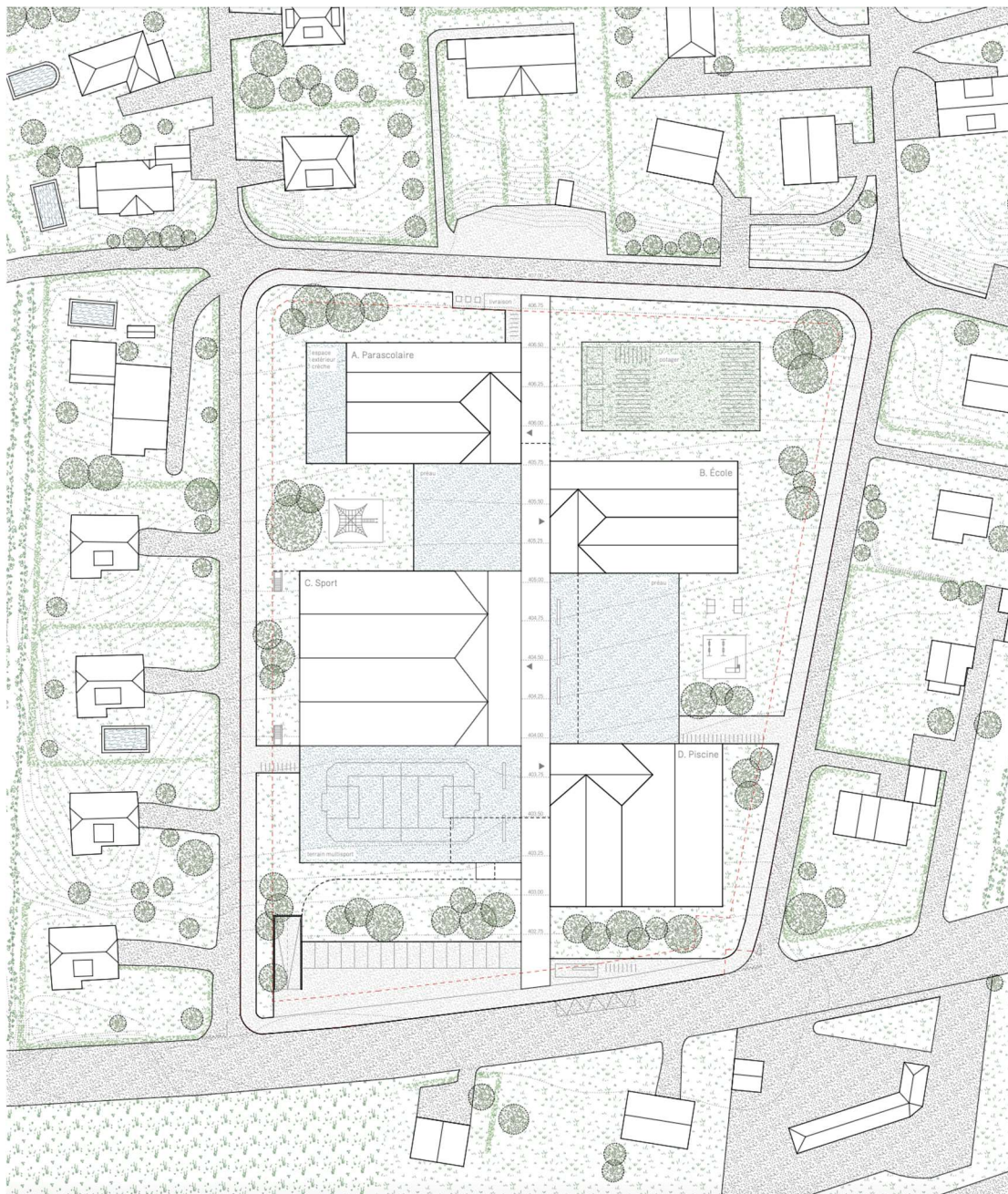
Représenté par : M. Josep Ribes



16 - ARAUCARIA

Bureau d'architecte : Kompis sàrl

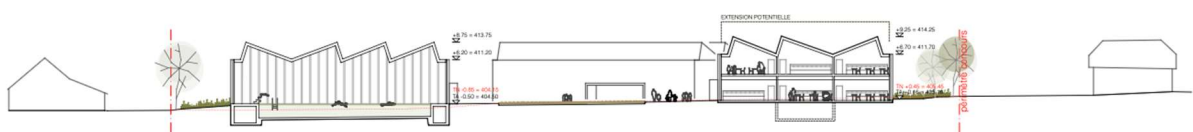
Représenté par : M. Yann Bommelaer



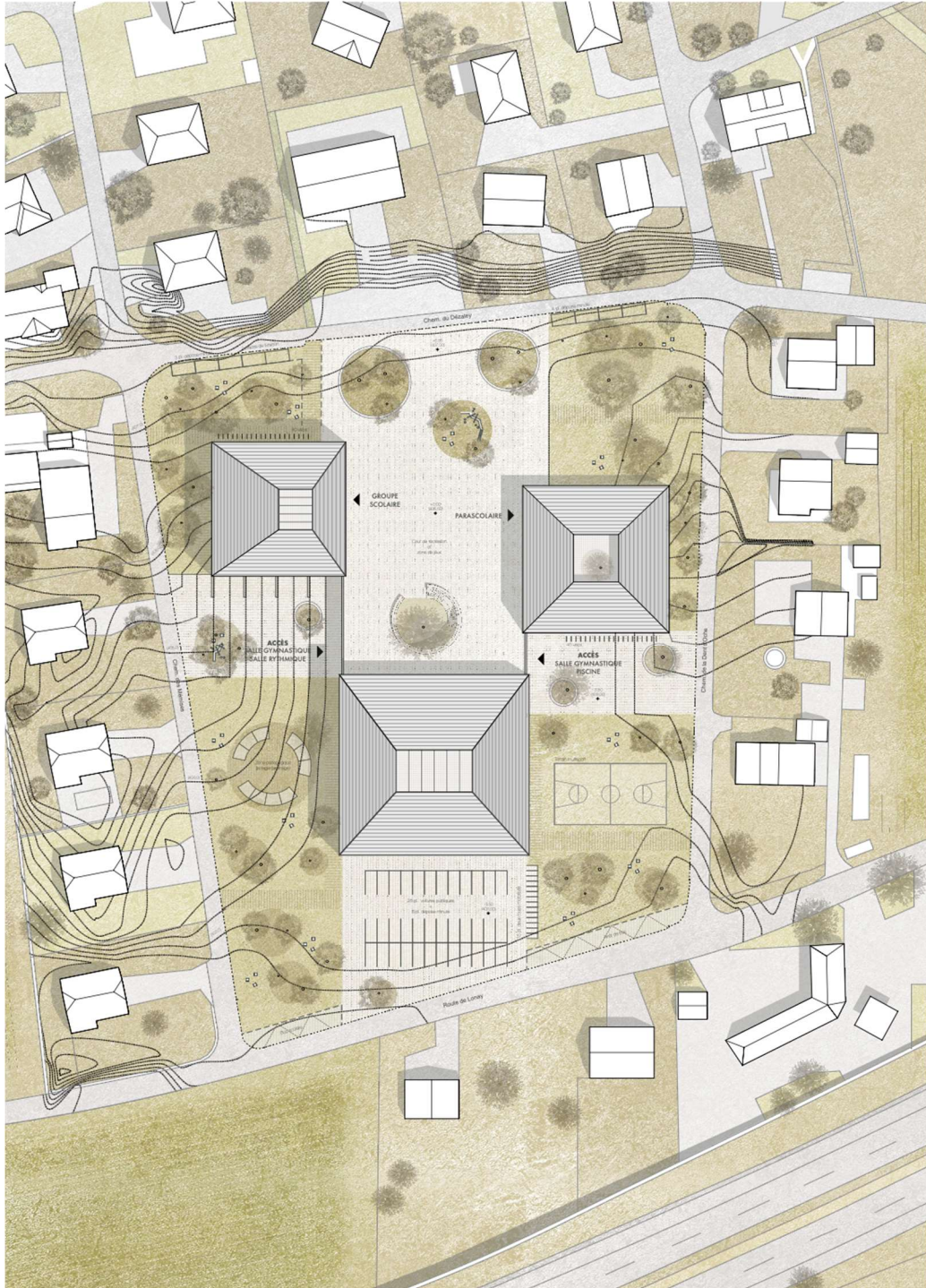
17 - Le Trèfle A4

Bureau d'architecte : Ensemble architecture et urbanisme SA

Représenté par : M. Philippe André



Bureau d'architecte : architect SA / architect barcelona 08 SLP
Représenté par : M. Frank Herbert et M. Guillaume le Grelle



19 - Où est Charlie ?

Bureau d'architecte : Bastien Guy Architecte

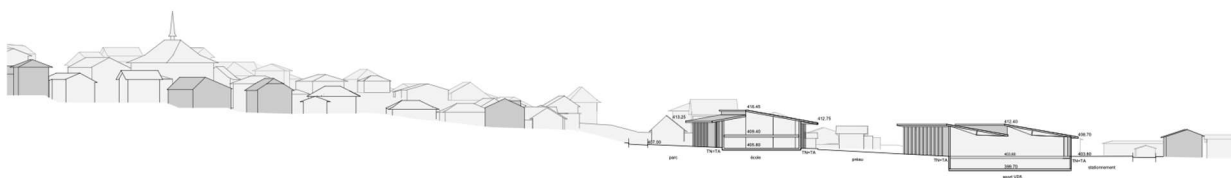
Représenté par : M. Bastien Guy



20 - School Park

Bureau d'architecte : Chappuis Architectes SA

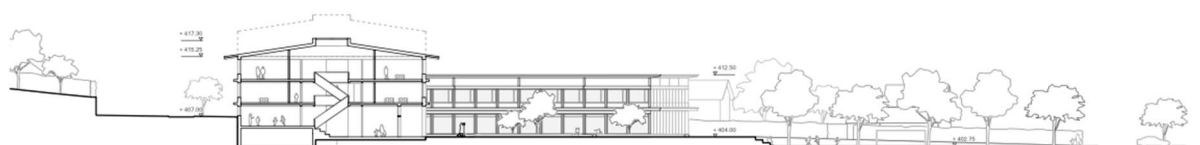
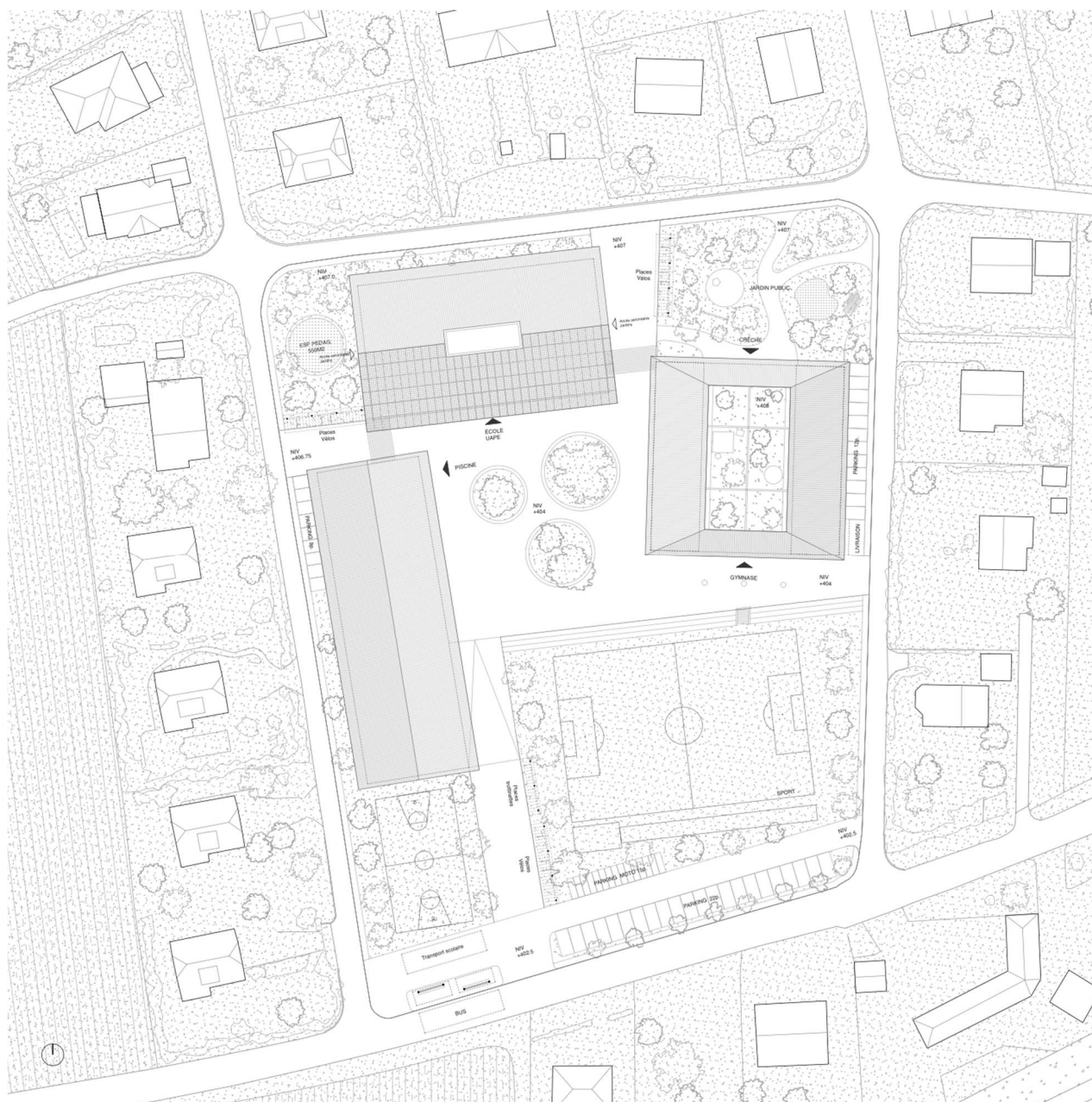
Représenté par : M. Yvan Chappuis et Mme Maria Da Campo



21 - Archipelago

Bureau d'architecte : Office Muto / Atelier John Chabbey

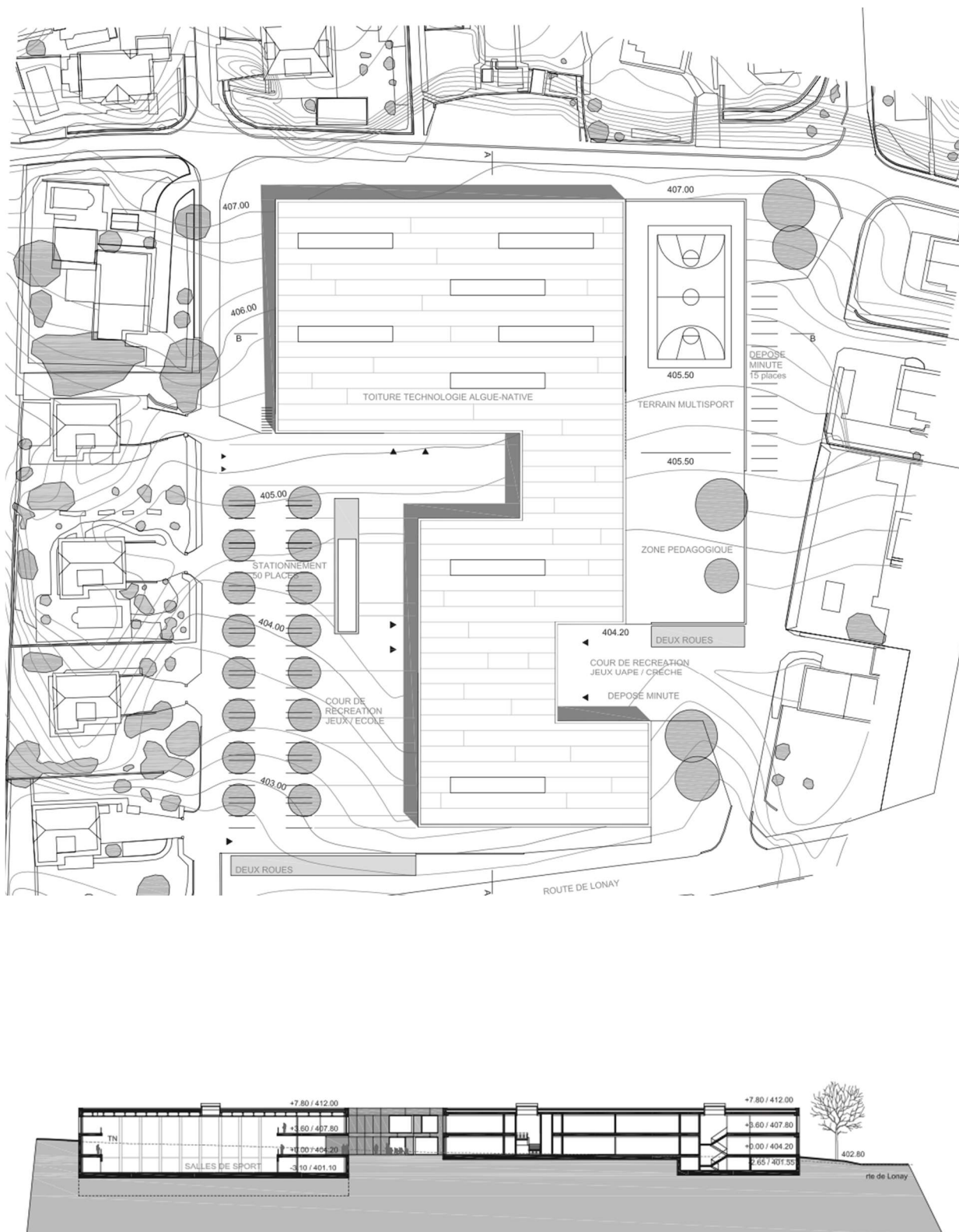
Représenté par : M. Alexandre Pavlidis et M. Jules Chabbey



22 - HIPPOCAMPUS

Bureau d'architecte : Tony Mangone Architecte

Représenté par : M. Tony Mangone



23 - COSI

Bureau d'architecte : Atelier Simplon Architectes sàrl

Représenté par : M. Samuel Odic



24 - JEU DE PLATÔ

Bureau d'architecte : Plarel SA

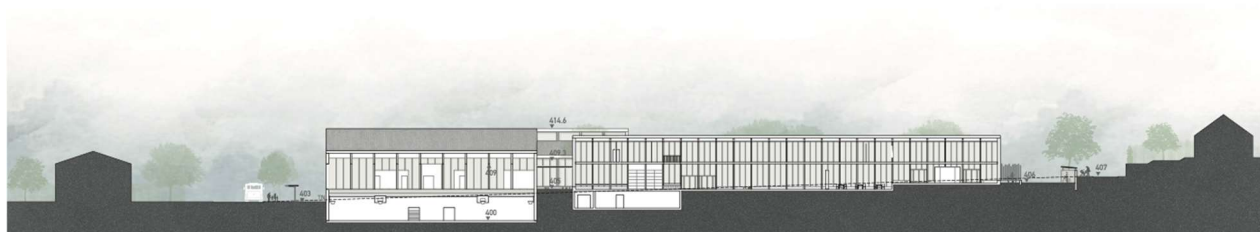
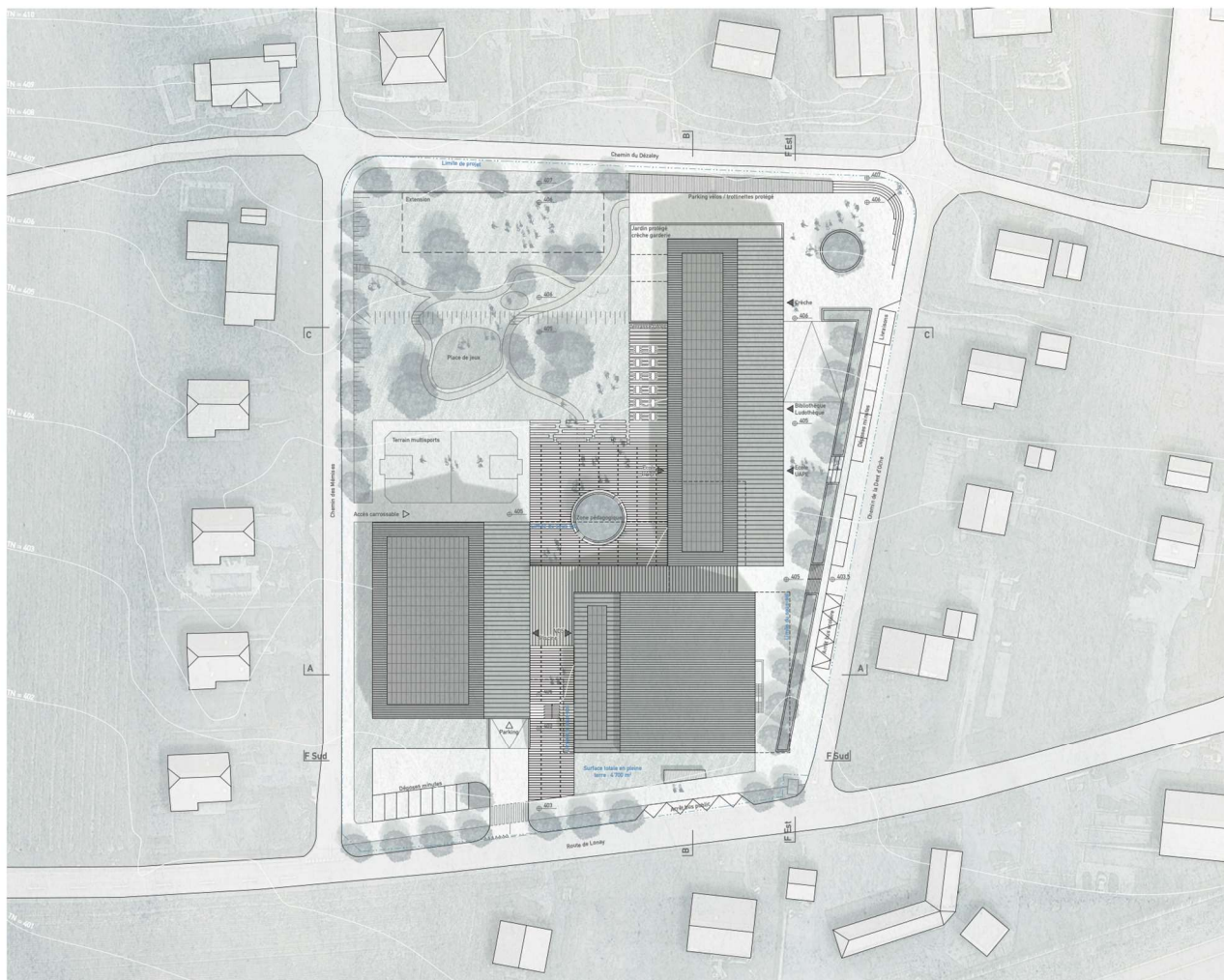
Représenté par : M. Pierre Meylan



25 - TREE-CYCLE

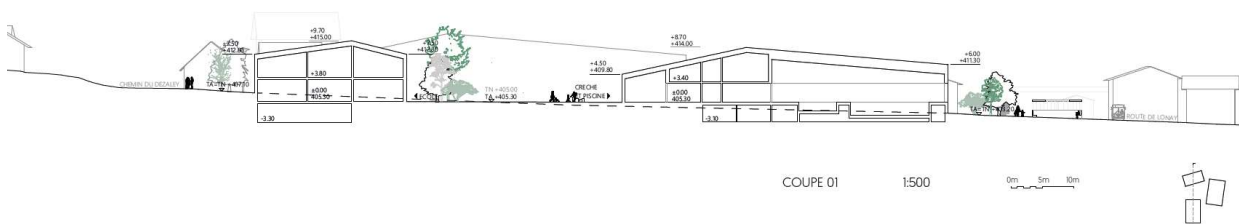
Bureau d'architecte : Atelier 94 architecture SA

Représenté par : M. Grégoire Mottier



26 - INCLUSION

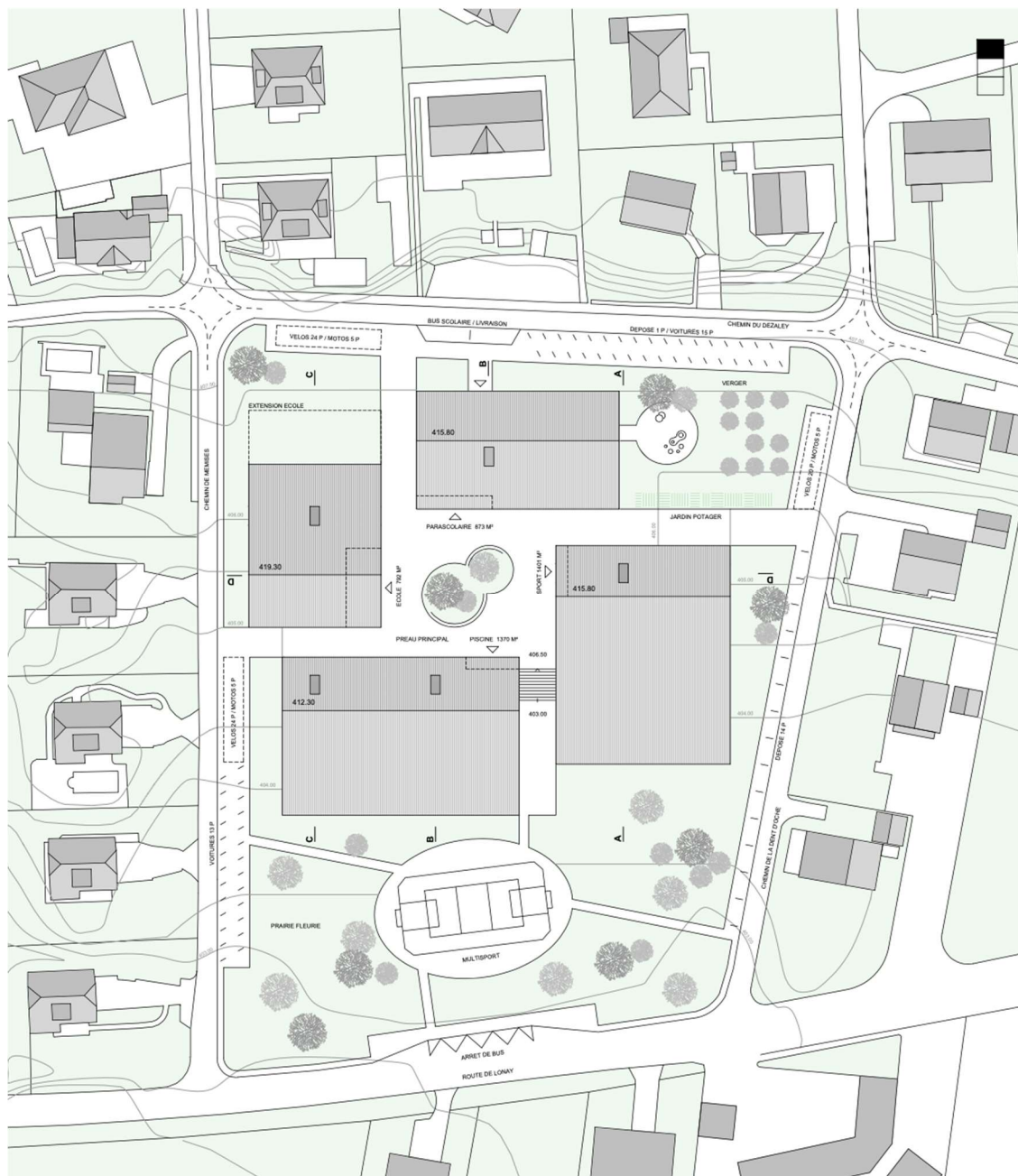
Bureau d'architecte : GD Architectes SA
Représenté par : M. Philippe Von Bergen



27 - ON SAIT JAMAIS

Bureau d'architecte : d4 atelier d'architecture SA

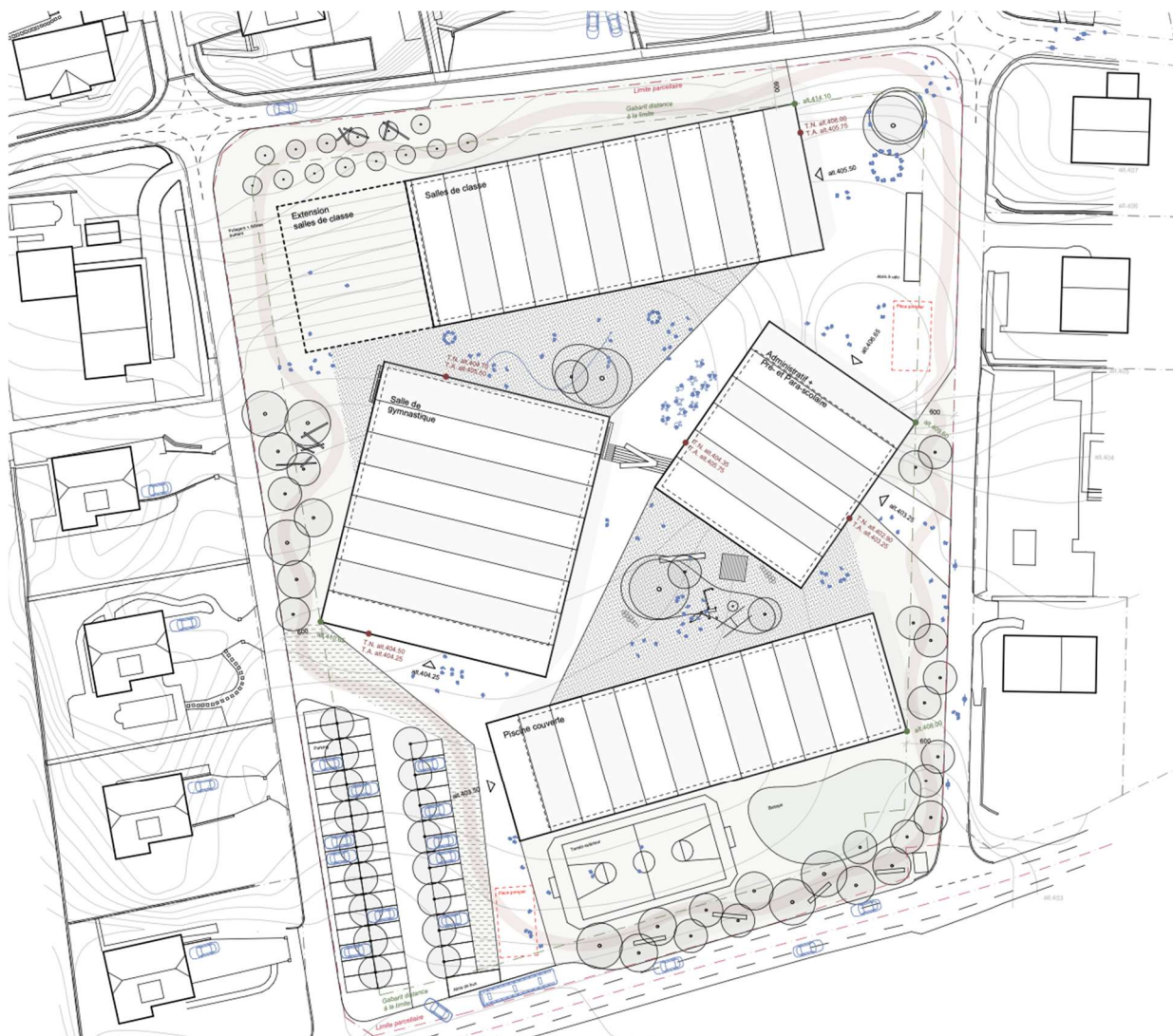
Représenté par : M. Dominique Dériaz



28 - SUNADOKEI

Bureau d'architecte : Aube architecture SNC

Représenté par : M. Florian Egger



Bureau d'architecte : Pez arquitectos SLP / Bonhôte Zapata architectes
Représenté par : M. Javier De Mateo Garcia et M. Philippe Bonhôte



30 - Maclairaison

Bureau d'architecte : Empeyta architectes sàrl

Représenté par : M. Christophe Empeyta



31 - Phalanstère

Bureau d'architecte : Labac société coopérative

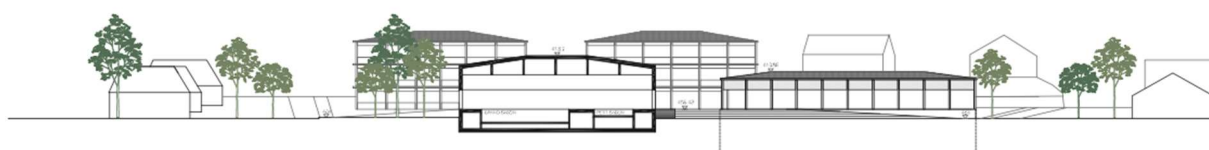
Représenté par : M. Théo Bellmann



32 - MIYAWAKI

Bureau d'architecte : Ferrari architectes Lausanne SA

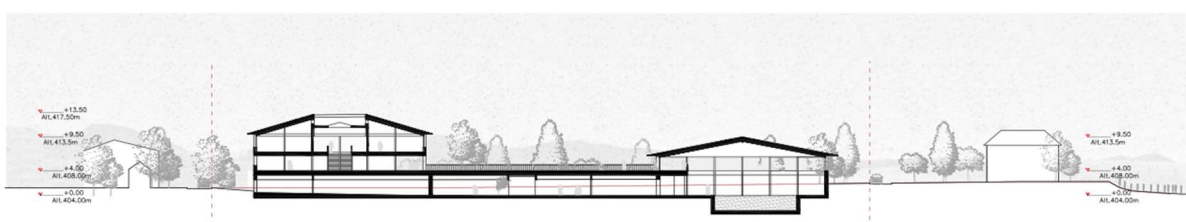
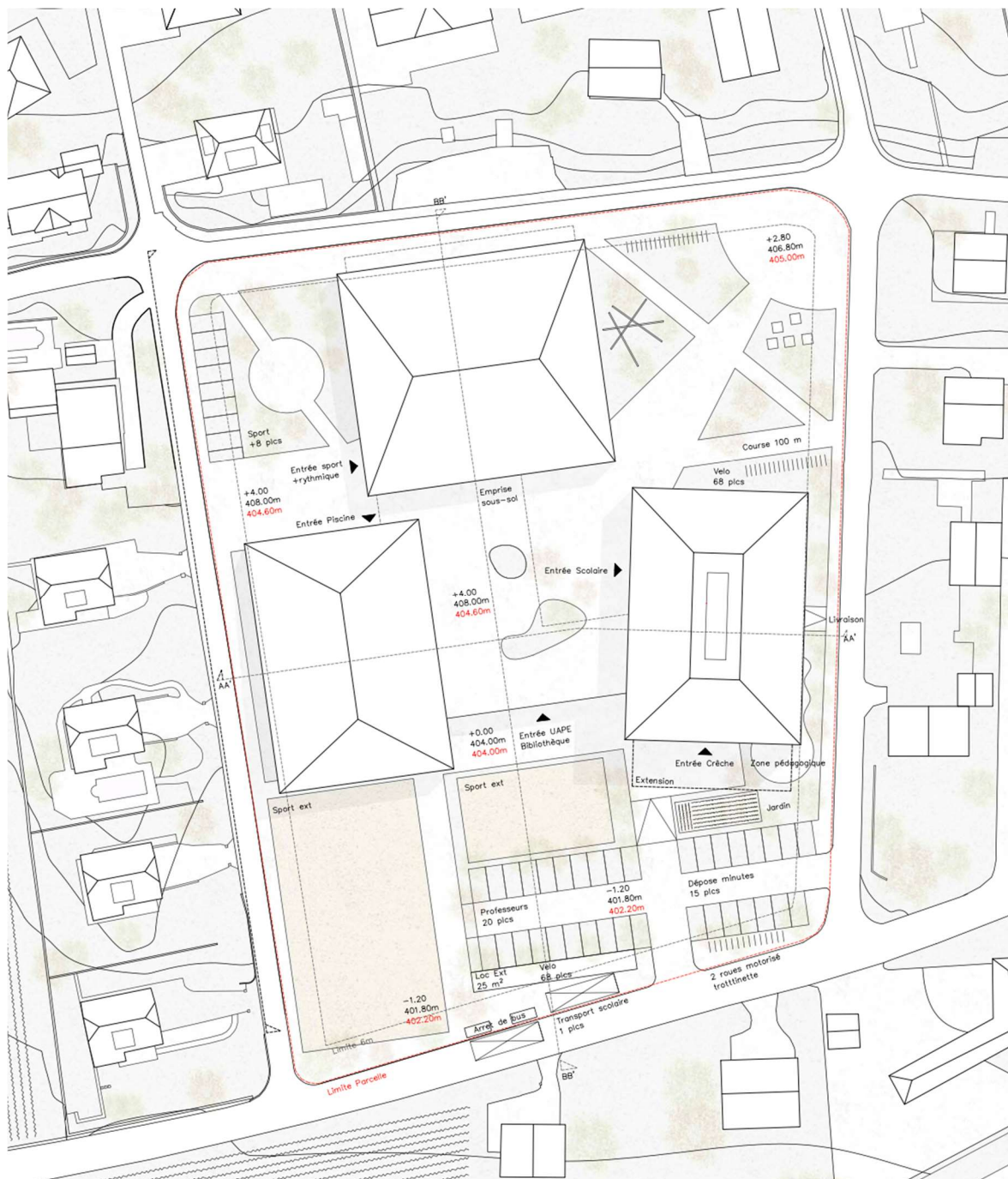
Représenté par : M. Jean-Baptiste Ferrari



33 - Trois petits points

Bureau d'architecte : Thomas Laffly

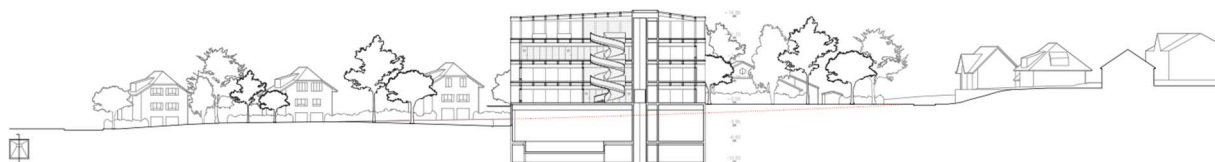
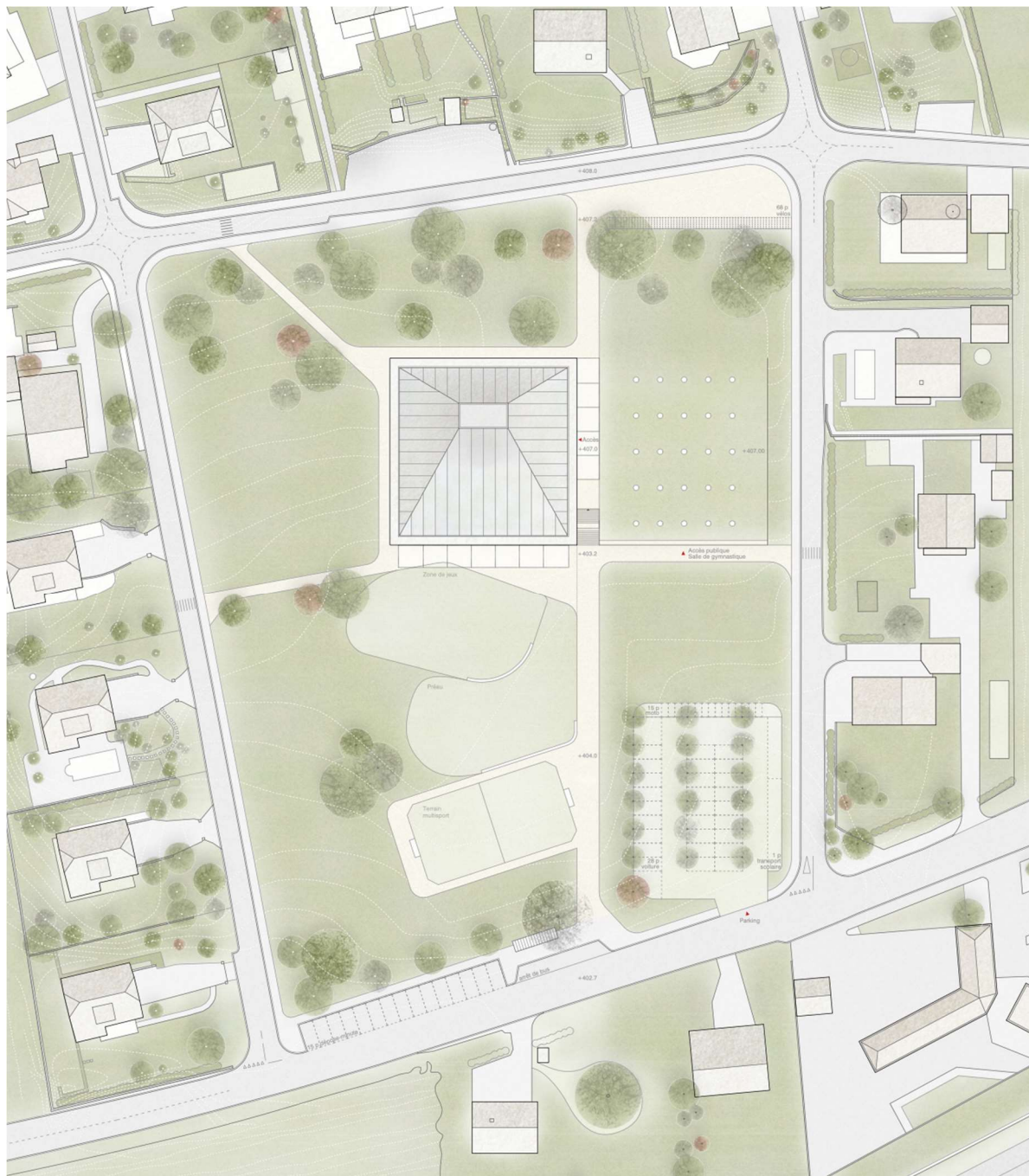
Représenté par : M. Thomas Laffly



34 - GNOMON

Bureau d'architecte : MAS architecture

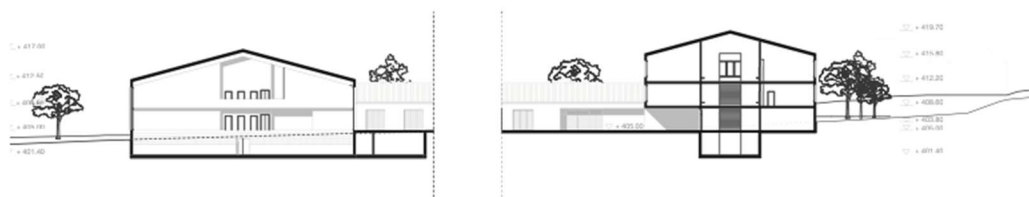
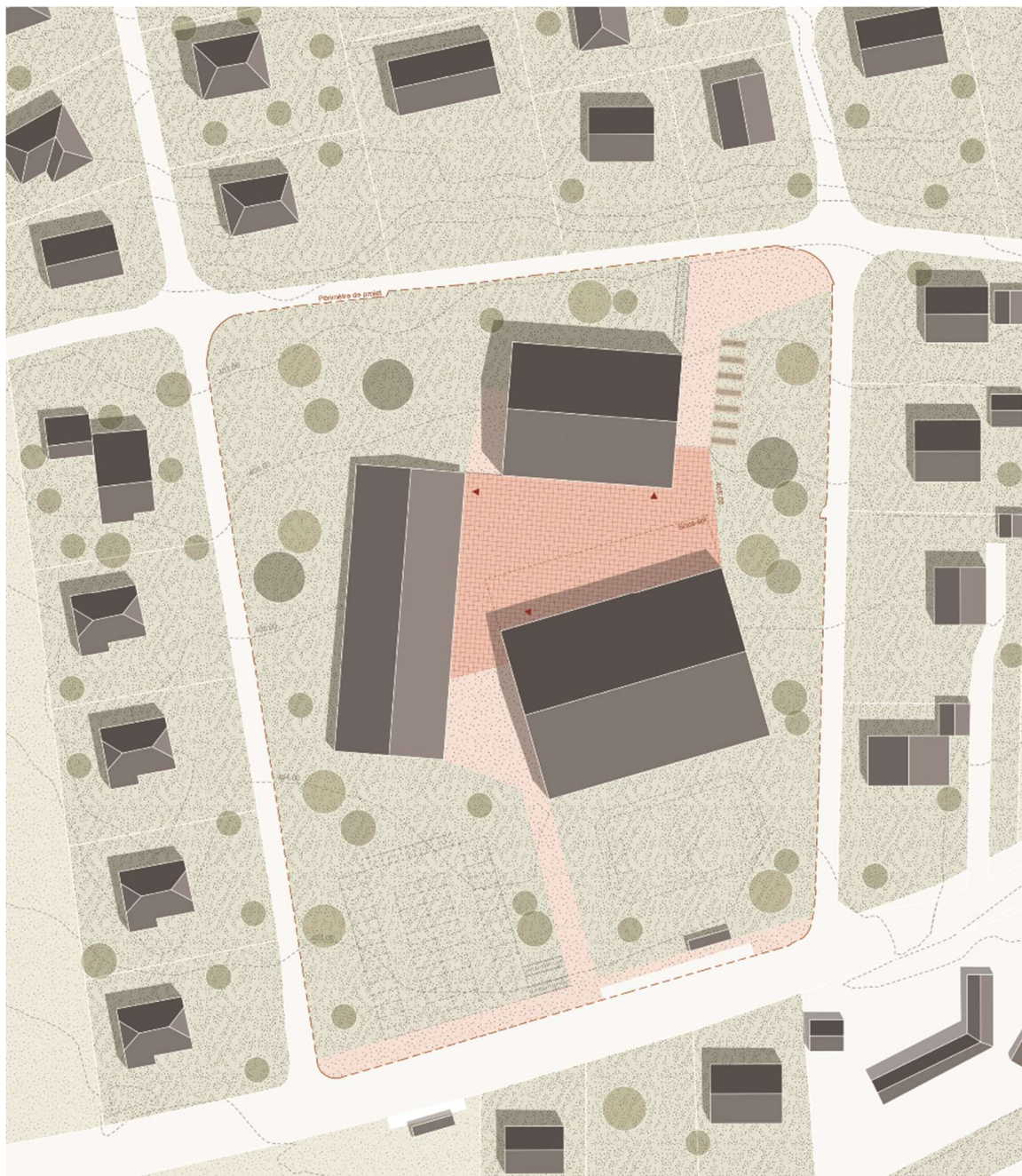
Représenté par : Mme Ana Aurora Asensio Rodriguez



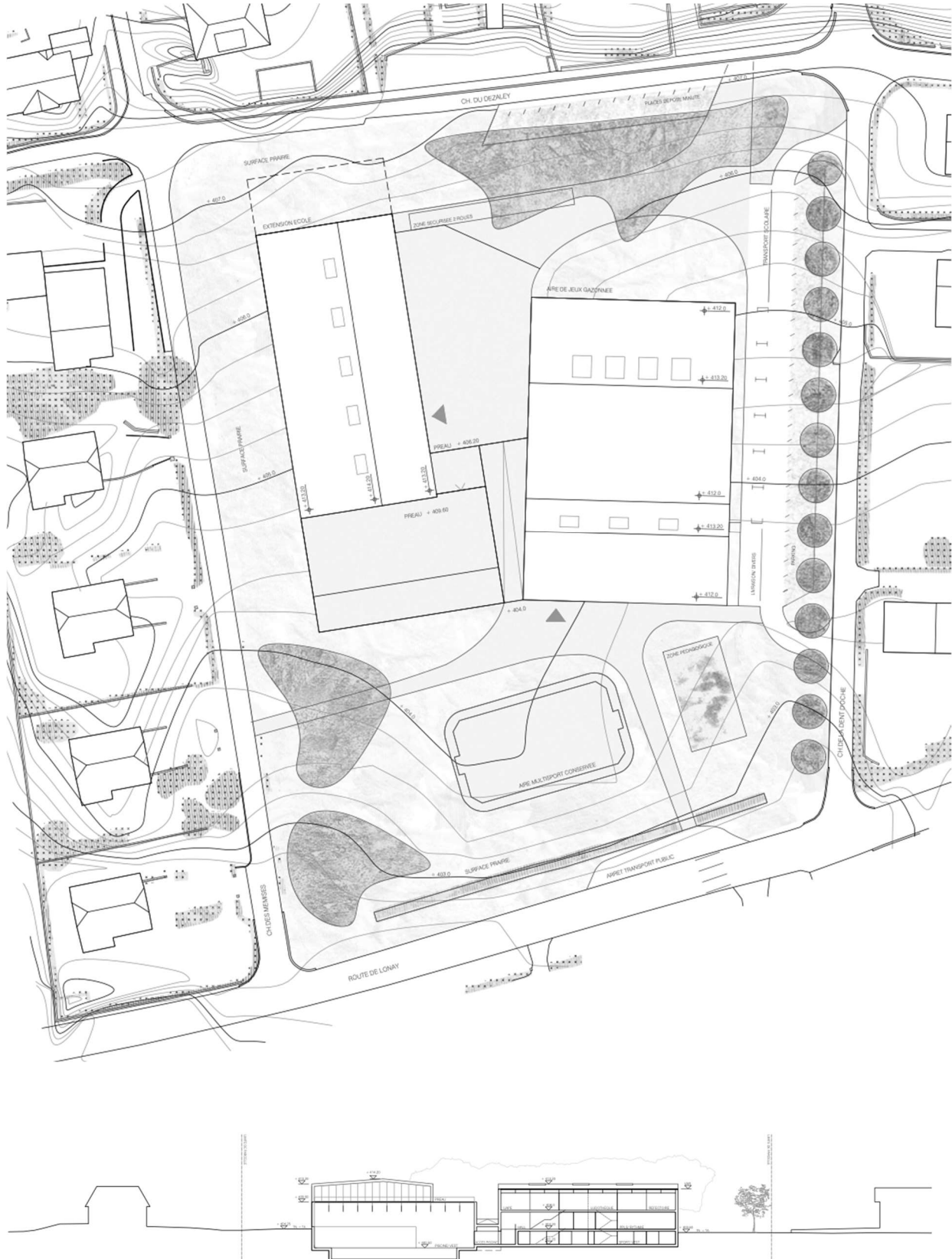
35 - Le cœur ou la cour

Bureau d'architecte : Uni-architectes sàrl

Représenté par : M. Bob Robertus Heuwekemeijer



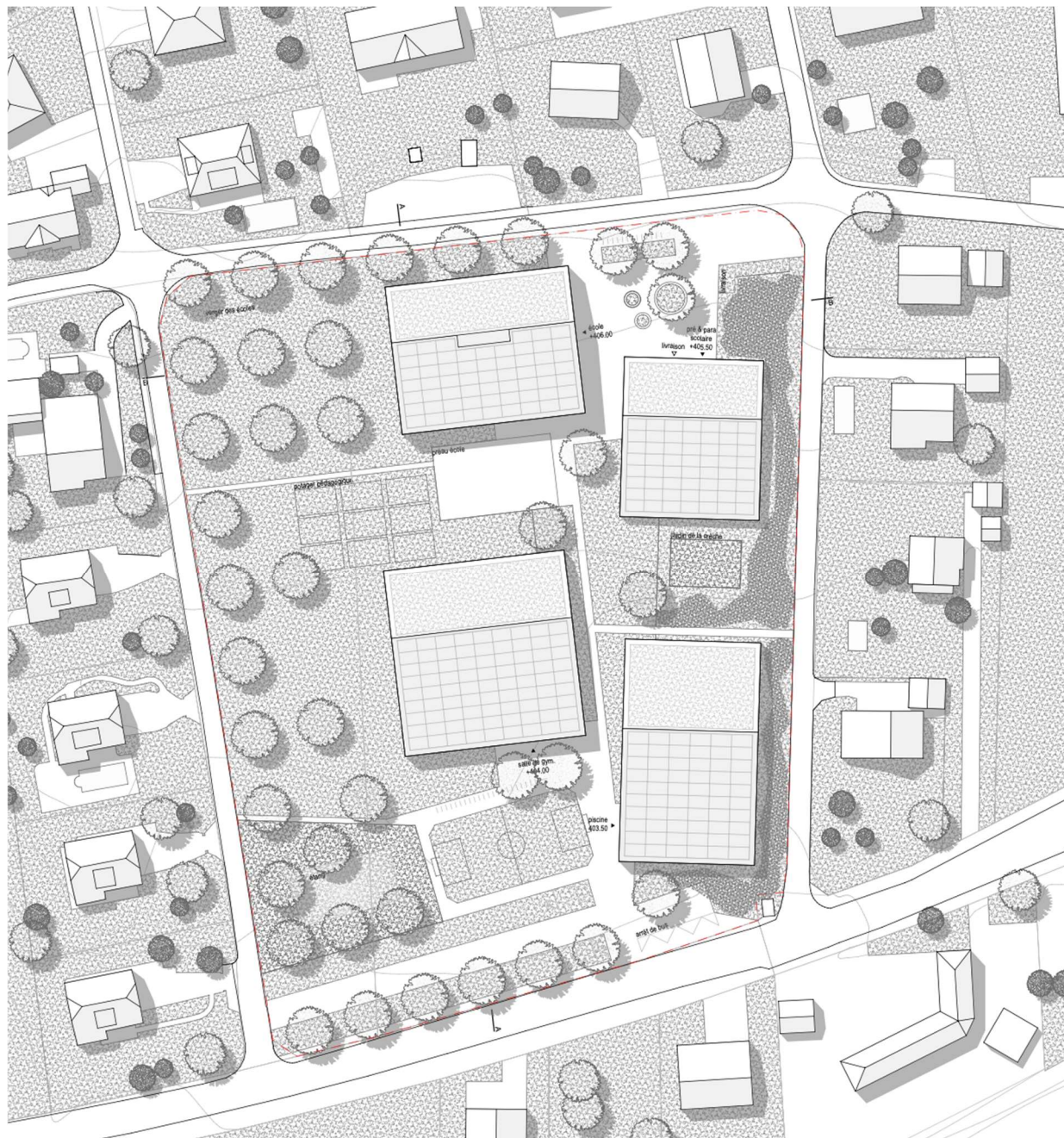
Bureau d'architecte : ABA Partenaires SA / Daniel Gonvers Adakan Architecte
Représenté par : M. Christophe Oppliger



37 - LE PETIT CAMPUS

Bureau d'architecte : Pont12 architectes SA

Représenté par : M. Antoine Hahne



38 - Les 4 fantastiques

Bureau d'architecte : B29 SA

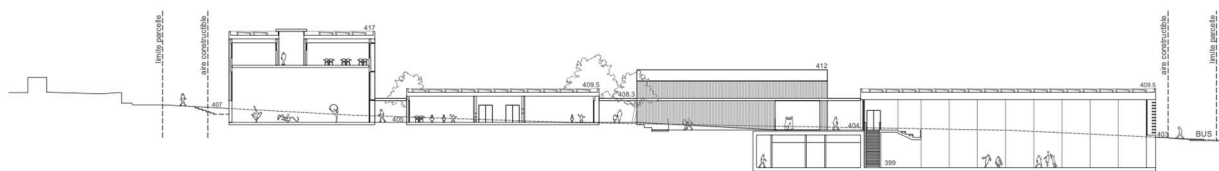
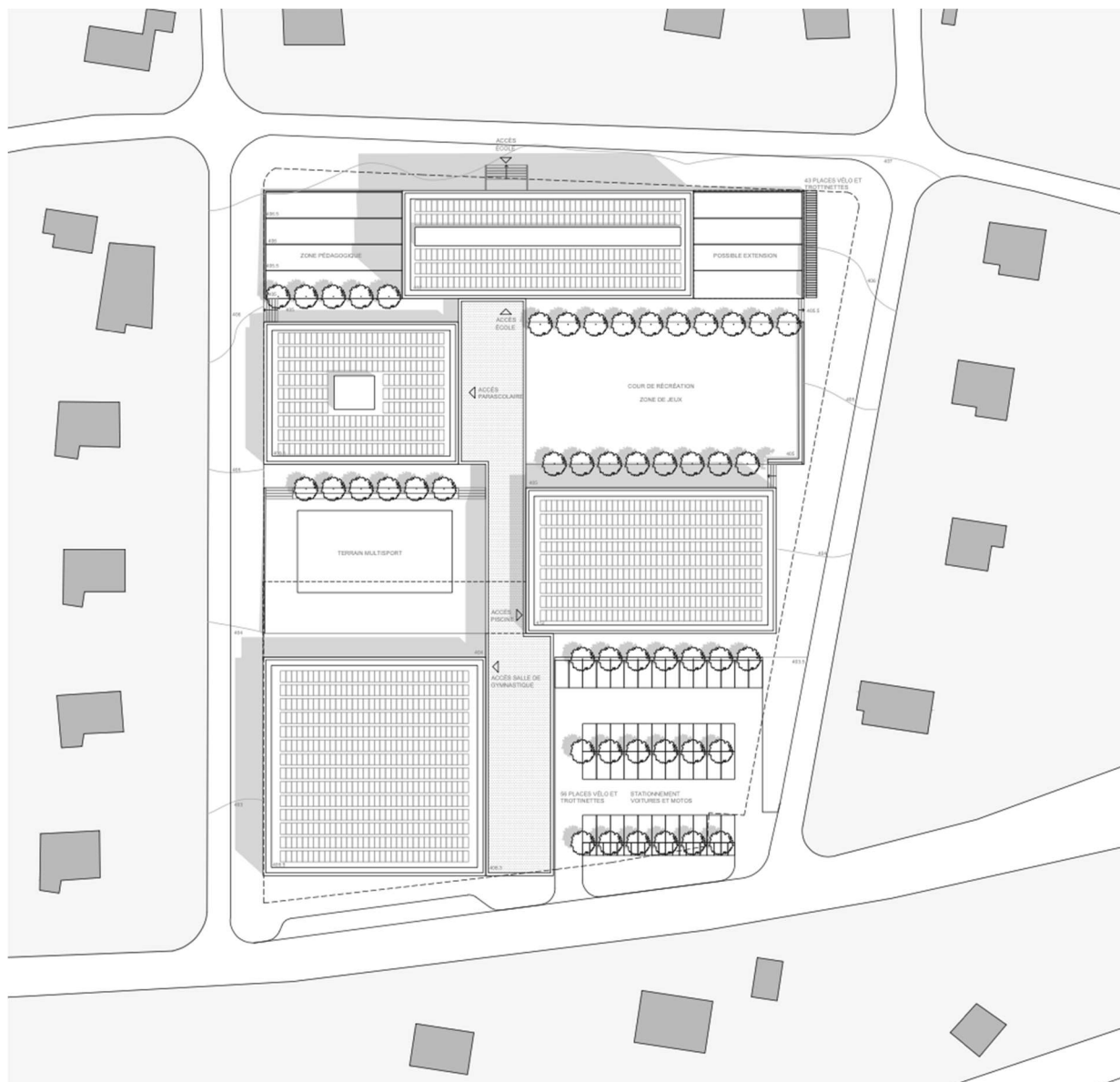
Représenté par : M. Thomas Bregman



39 - ZIG-ZAG

Bureau d'architecte : Eyre Architecture sàrl

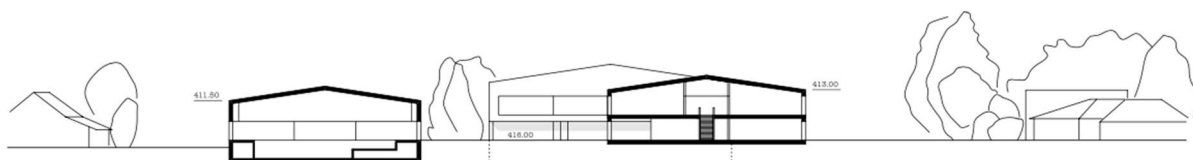
Représenté par : M. Loïc Chareyre



40 - Agora

Bureau d'architecte : Omar Trinca

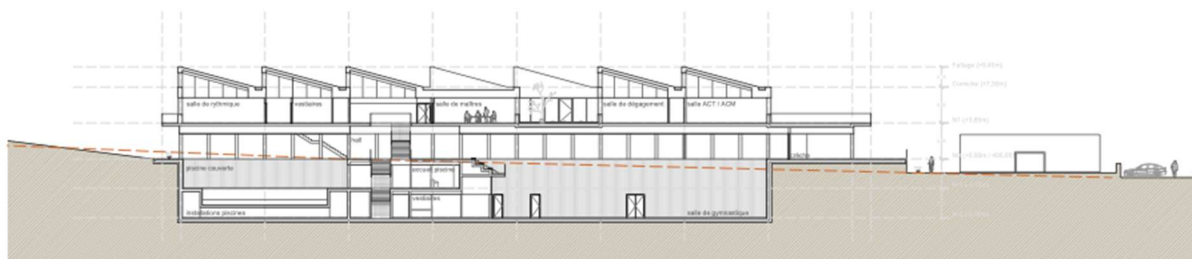
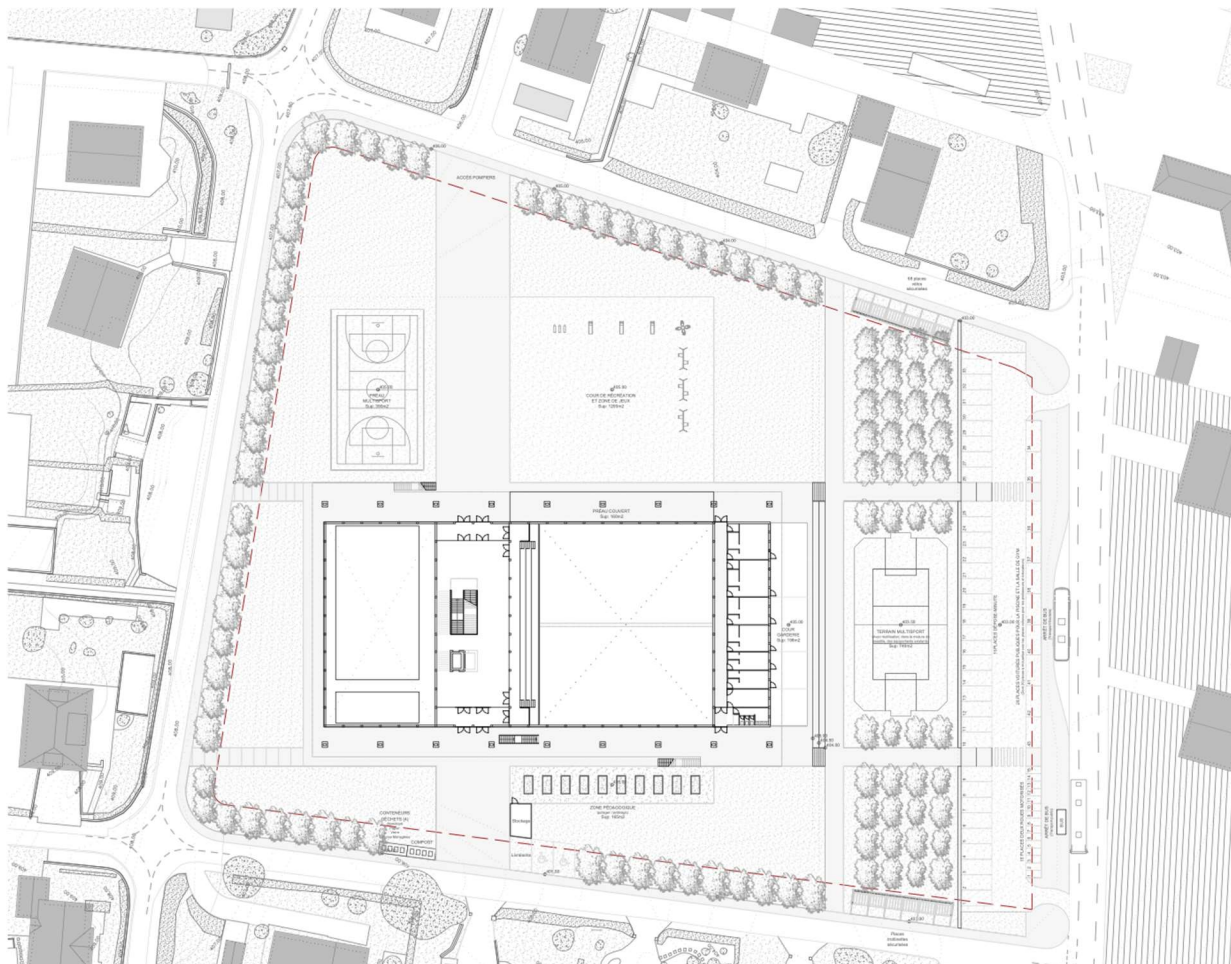
Représenté par : M. Omar Trinca



41 - Pédagorythme

Bureau d'architecte : CCJVV Office Architects SLP

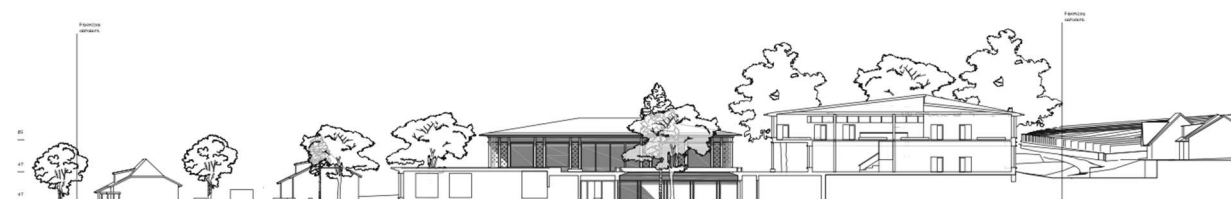
Représenté par : M. Ignacio Vila Almazan



42 - Le Central

Bureau d'architecte : Lopreno architectes SA / Lonas Läubli architecte

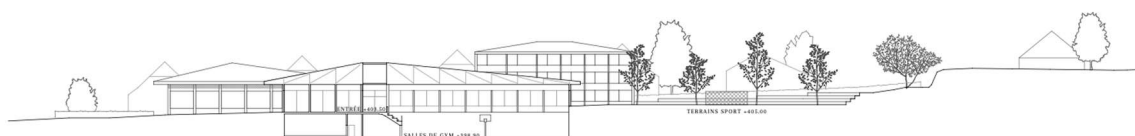
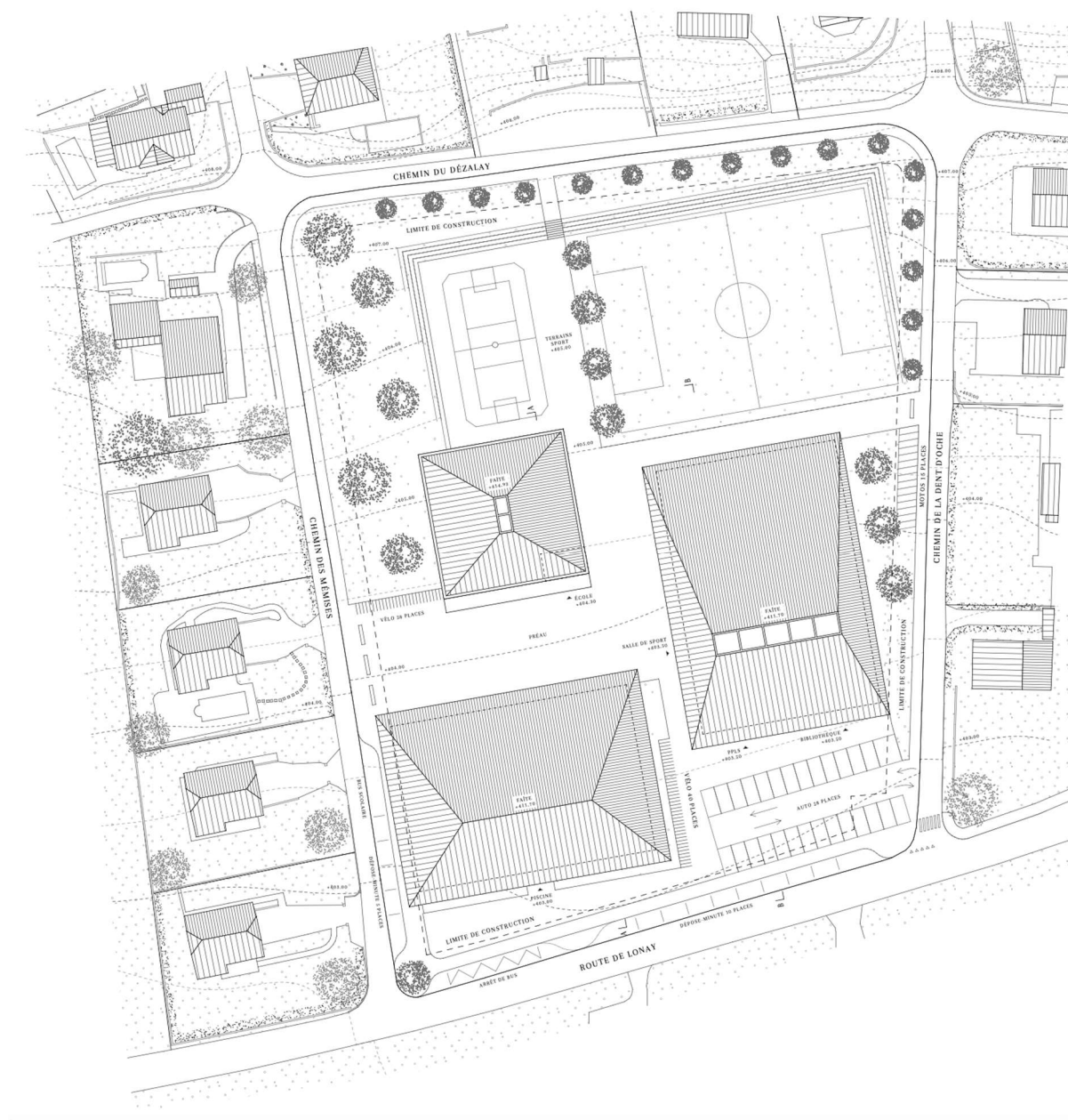
Représenté par : M. Gaétan Lopreno



43 - SOLVEIG

Bureau d'architecte : Amorim Ducry architectes

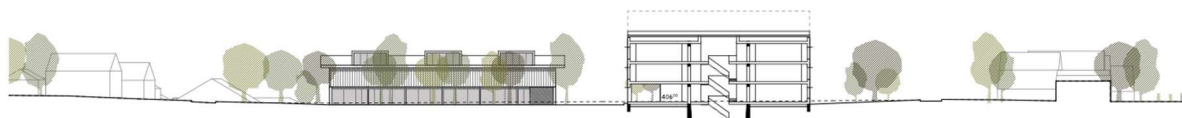
Représenté par : M. Joël Amorim



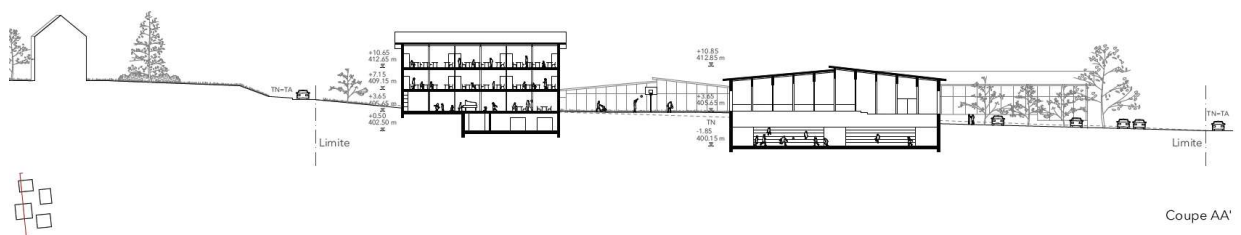
44 - Campus des chandeliers

Bureau d'architecte : Groupement Alexandre Gutierrez et Martin Golay

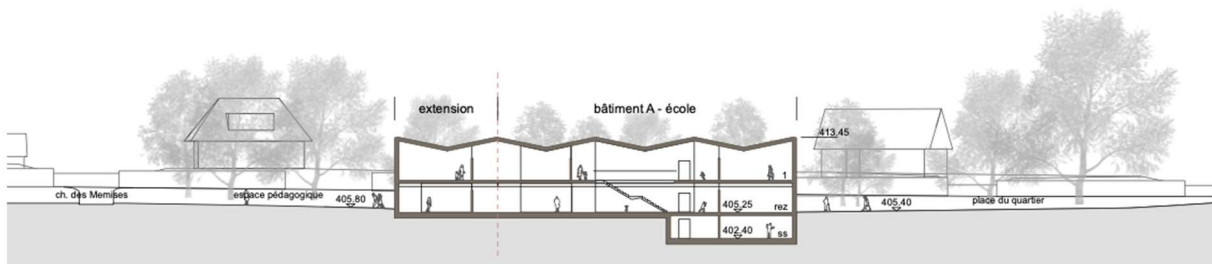
Représenté par : M. Alexandre Gutierrez



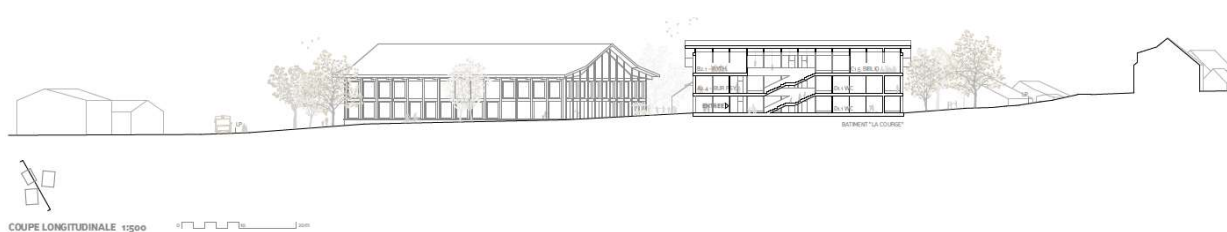
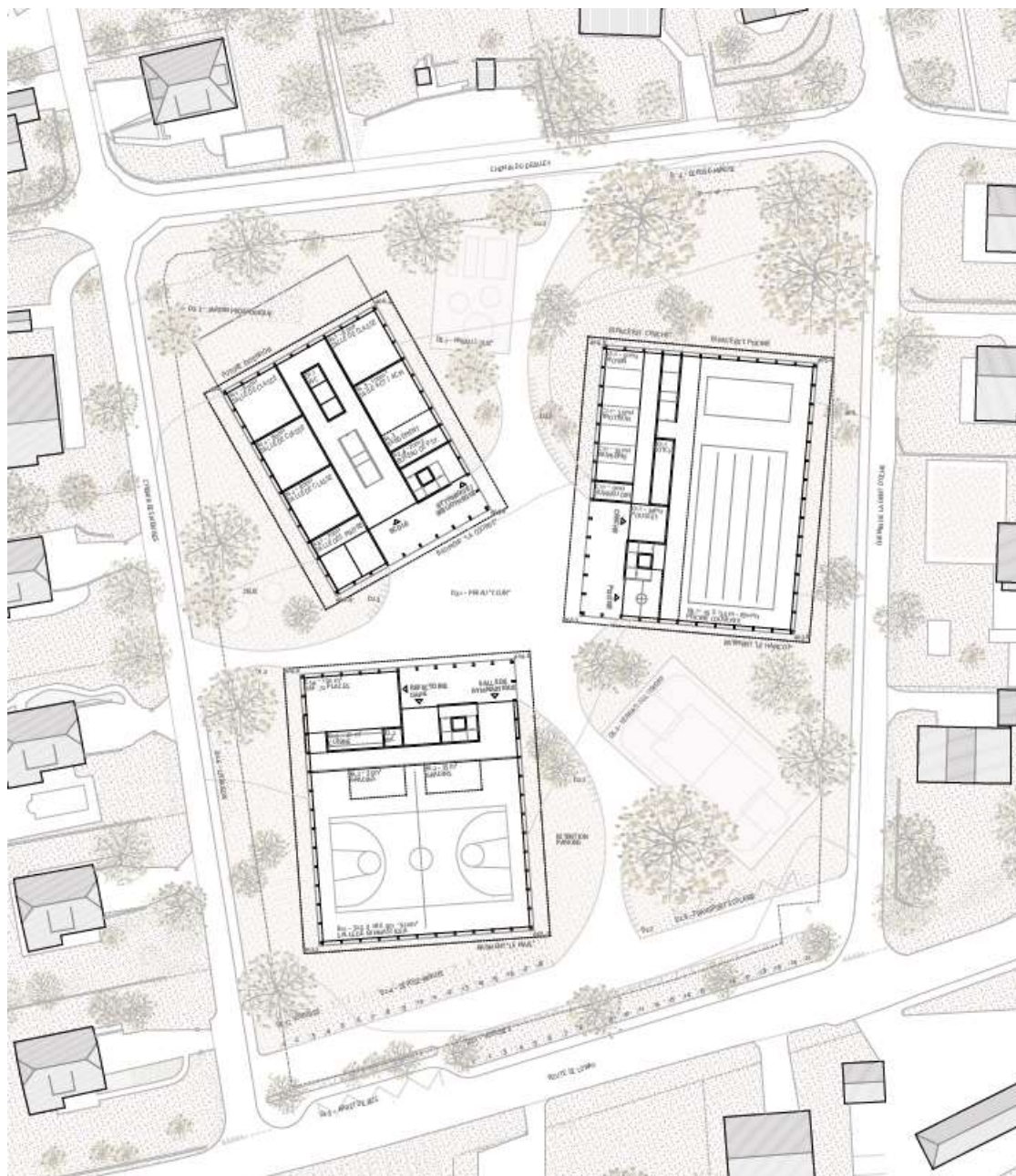
Représenté par : M. Juan Madrinan, M. François Dulon et M. Mathias Gommier



Bureau d'architecte : 123architekten gmbh
Représenté par : M. Hasan Yaman



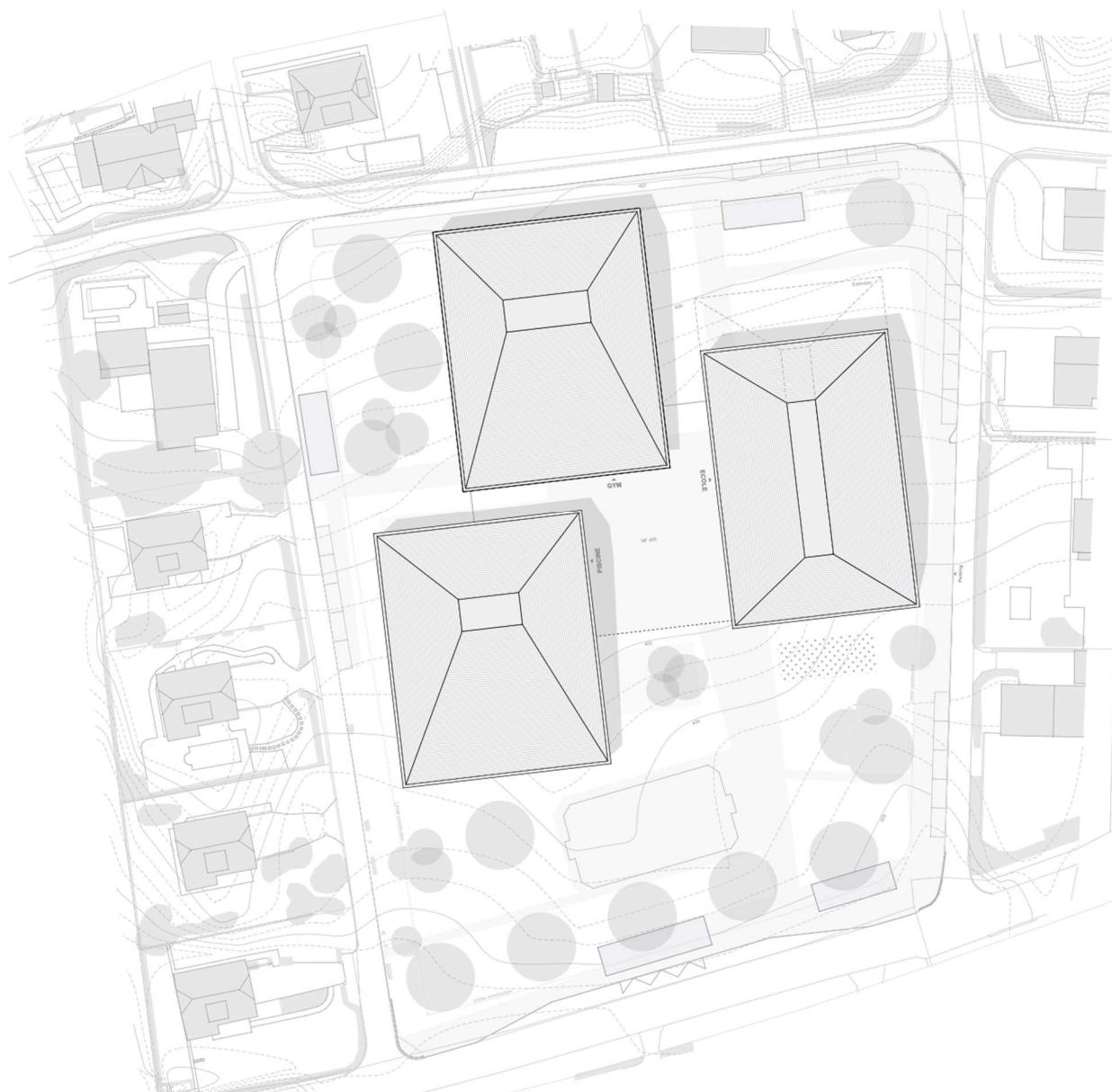
Représenté par : M. Patrick Beyeler, M. Rui Colação, M. Vincent Roesti, Mme Maria Cervantes



48 - TRIUM FRATUM

Bureau d'architecte : Consortium Shkelzen Molliqaj / Blerd Zedqiraj Architectes

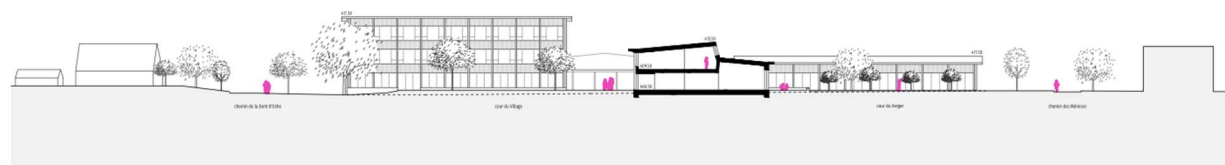
Représenté par : M. Blerd Zeqiraj



49 - PIERRES SAUVAGES

Bureau d'architecte : Adrien Müller architecte

Représenté par : M. Adrien Müller



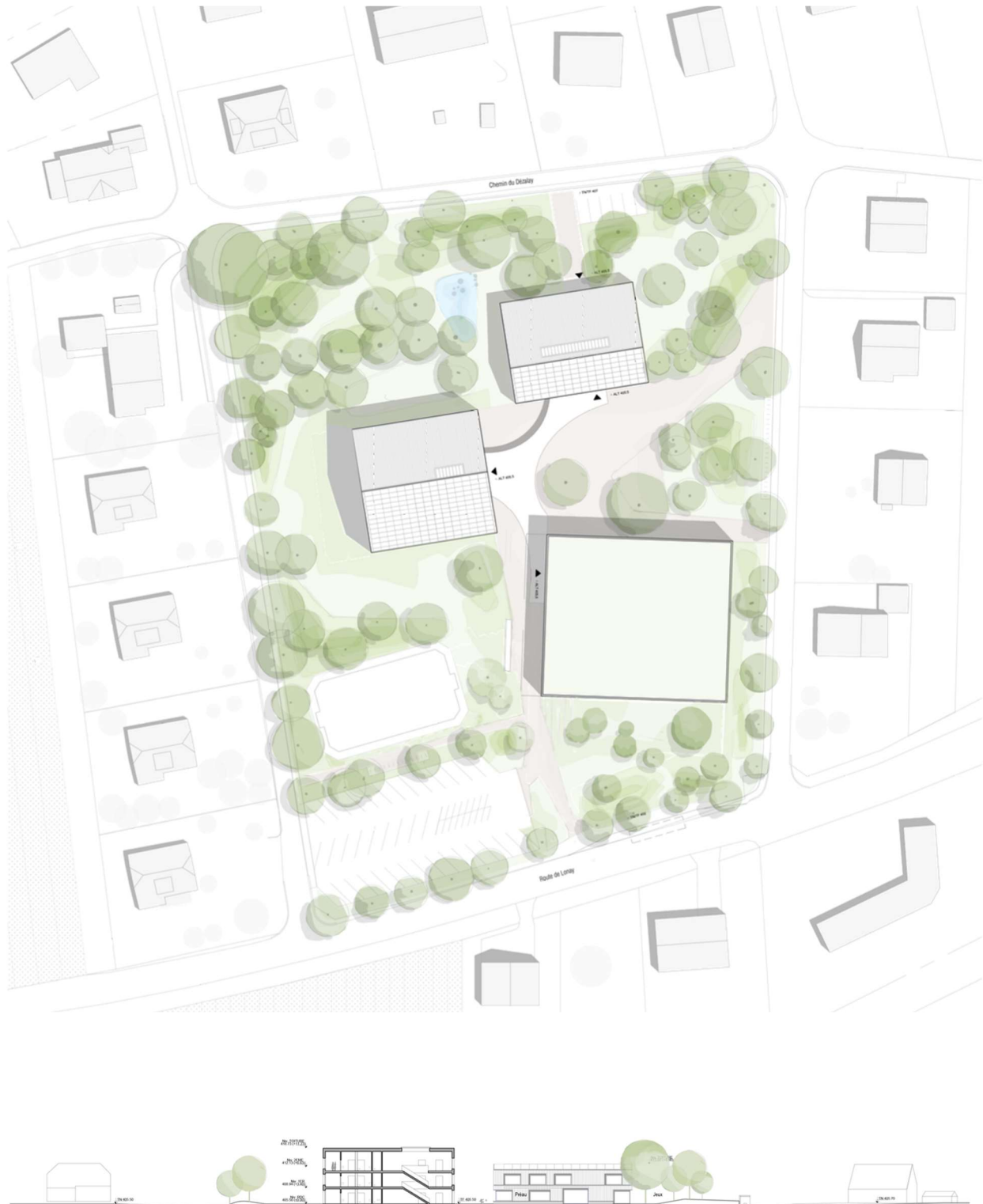
50 - CLOS'LLEGE

Bureau d'architecte : architecture.szopp

Représenté par : M. Stefan Zopp



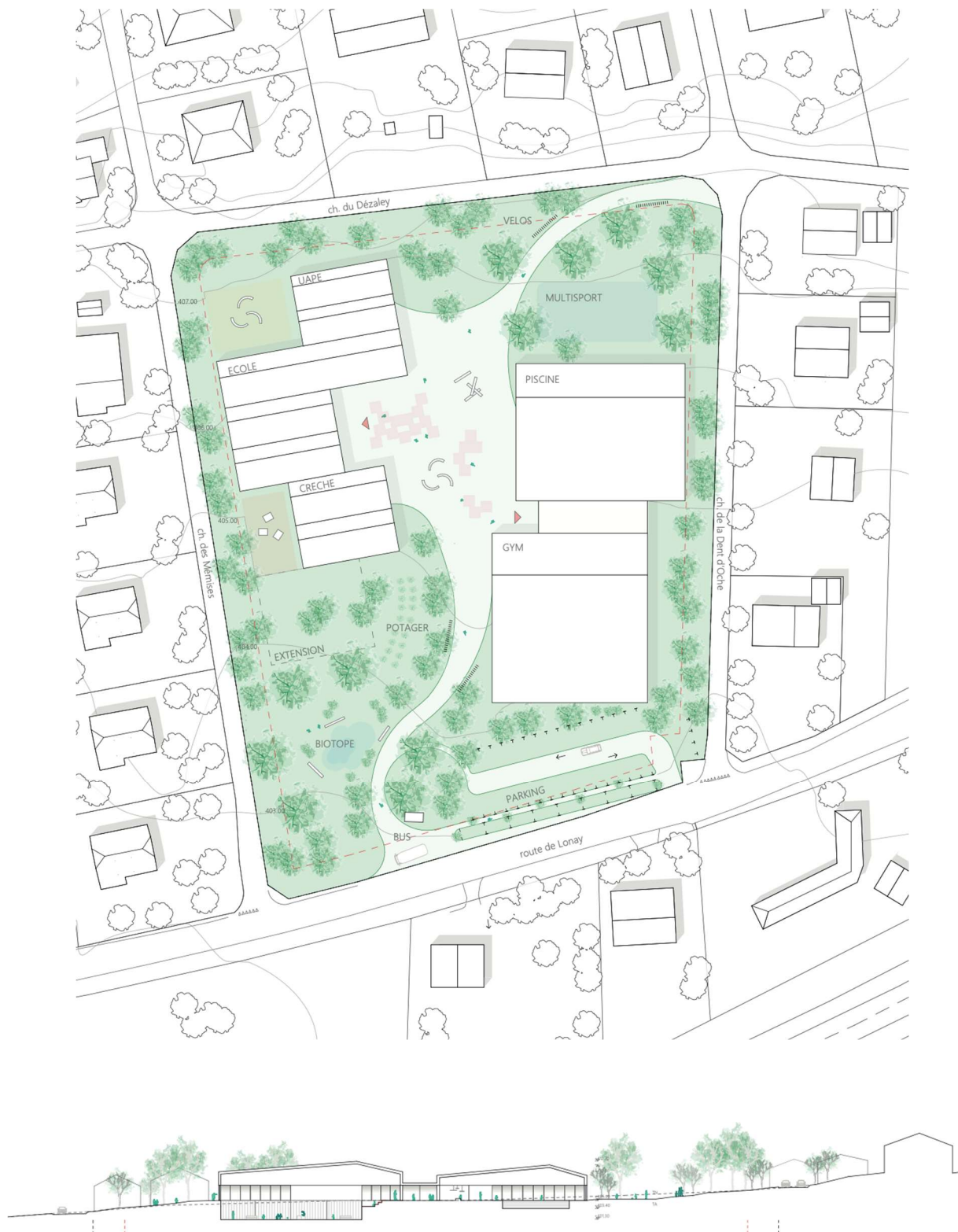
Bureau d'architecte : Marc Giromini / Gabriel Duboule Atelier d'architecture
Représenté par : M. Marc Giromini



52 - La petite école dans la clairière

Bureau d'architecte : CCHE Nyon SA

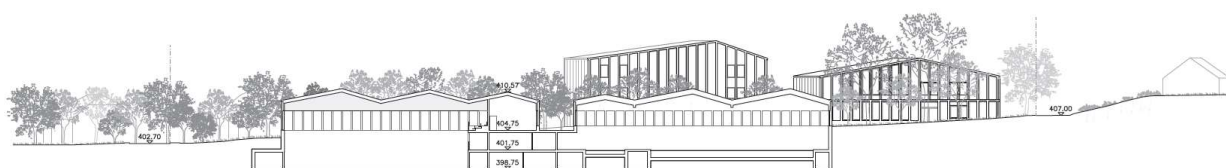
Représenté par : M. Max Nack



54 – Ecole buissonnière

Bureau d'architecte : Designlab-construction SA

Représenté par : M. José Antonio Ramos, Mme Clotilde Chevriau, M. Thierry Décosterd

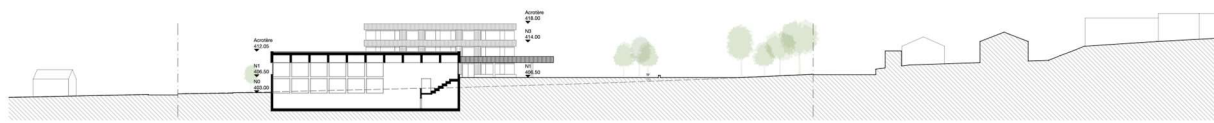
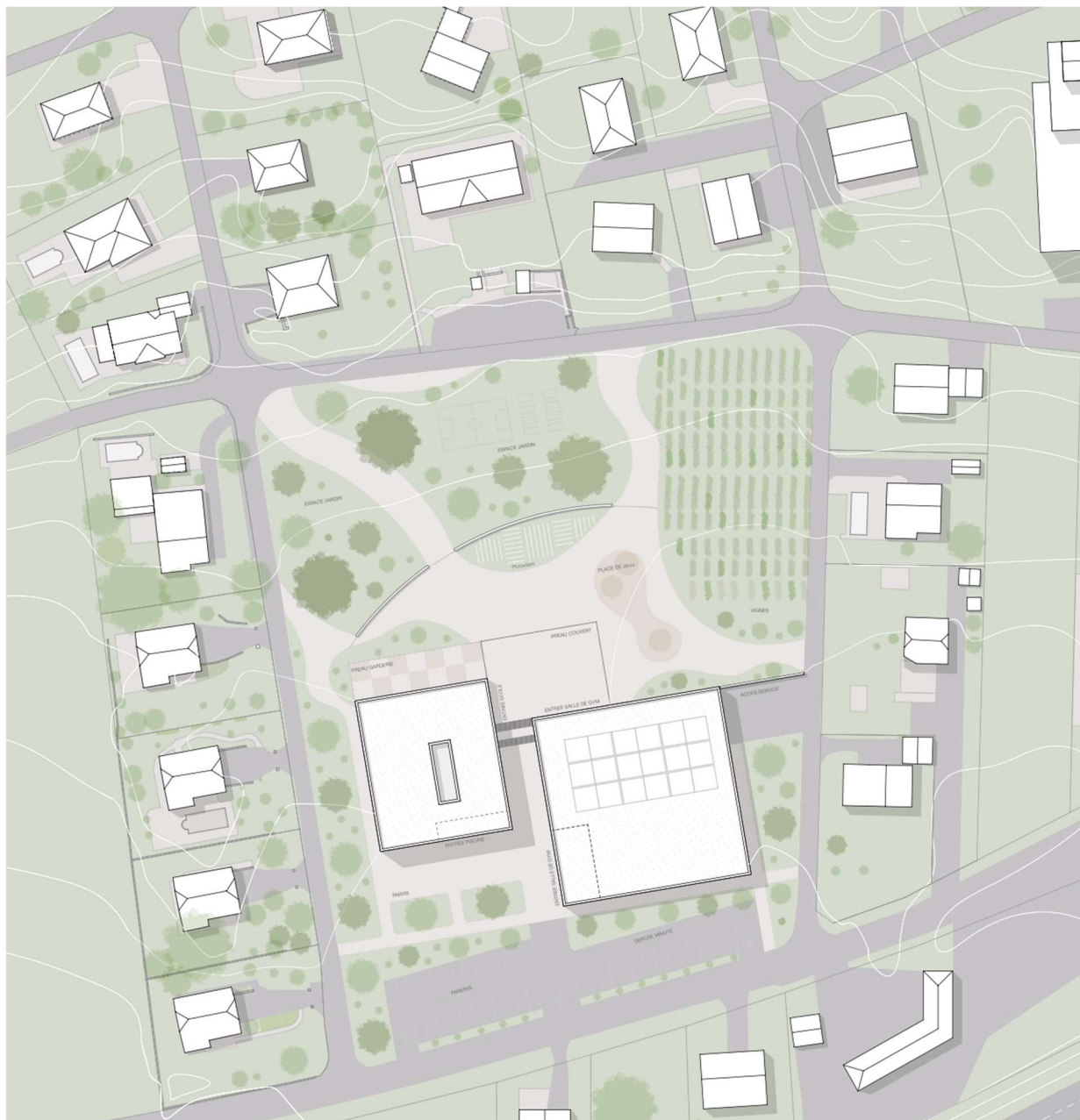


Coupe A

54 - TROP SCHOOL

Bureau d'architecte : Studioplus Architectes sàrl

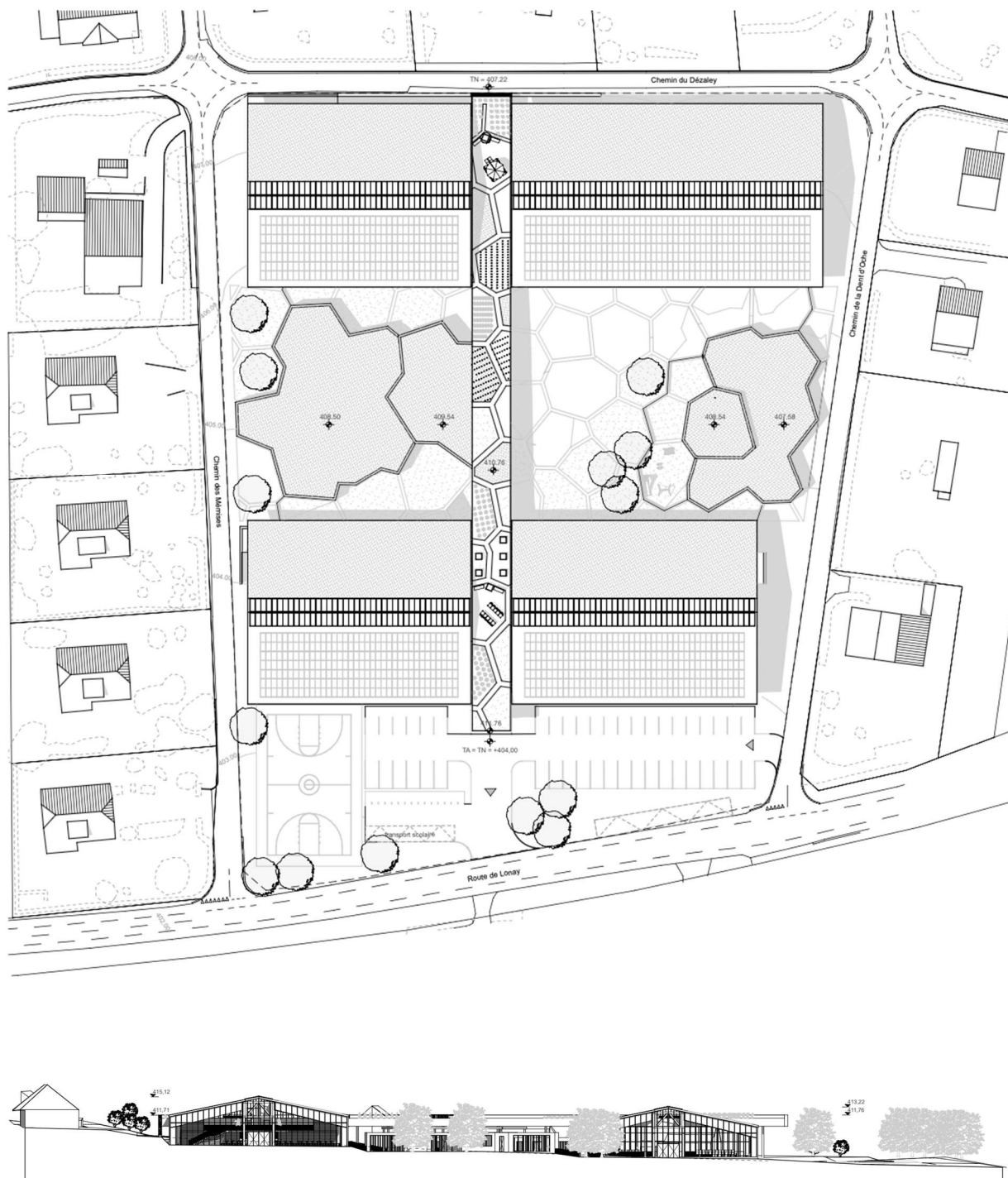
Représenté par : M. Tedros Yosef



55 - Babylone

Bureau d'architecte : La Ligne - Atelier d'architecture & Réaliser sàrl

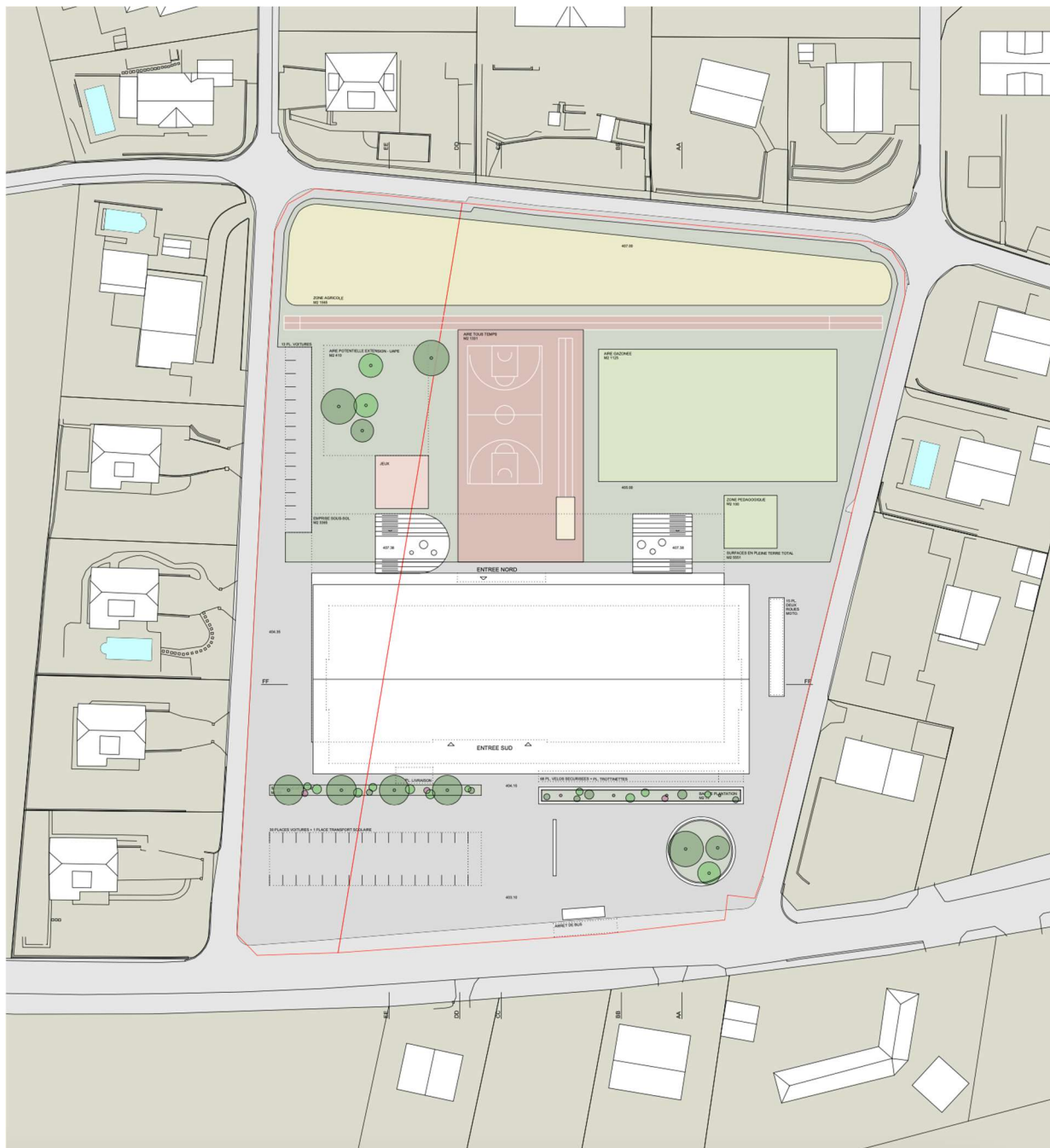
Représenté par : M. Nathanaël Pons



56 - Alphonso

Bureau d'architecte : Paulo Ricardo dos Santos Sousa

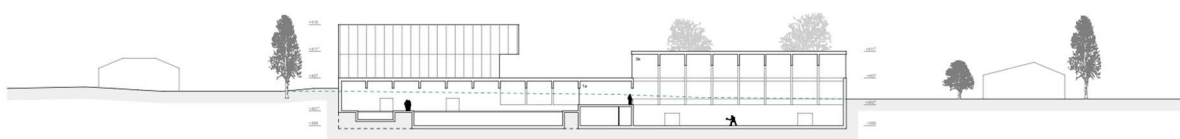
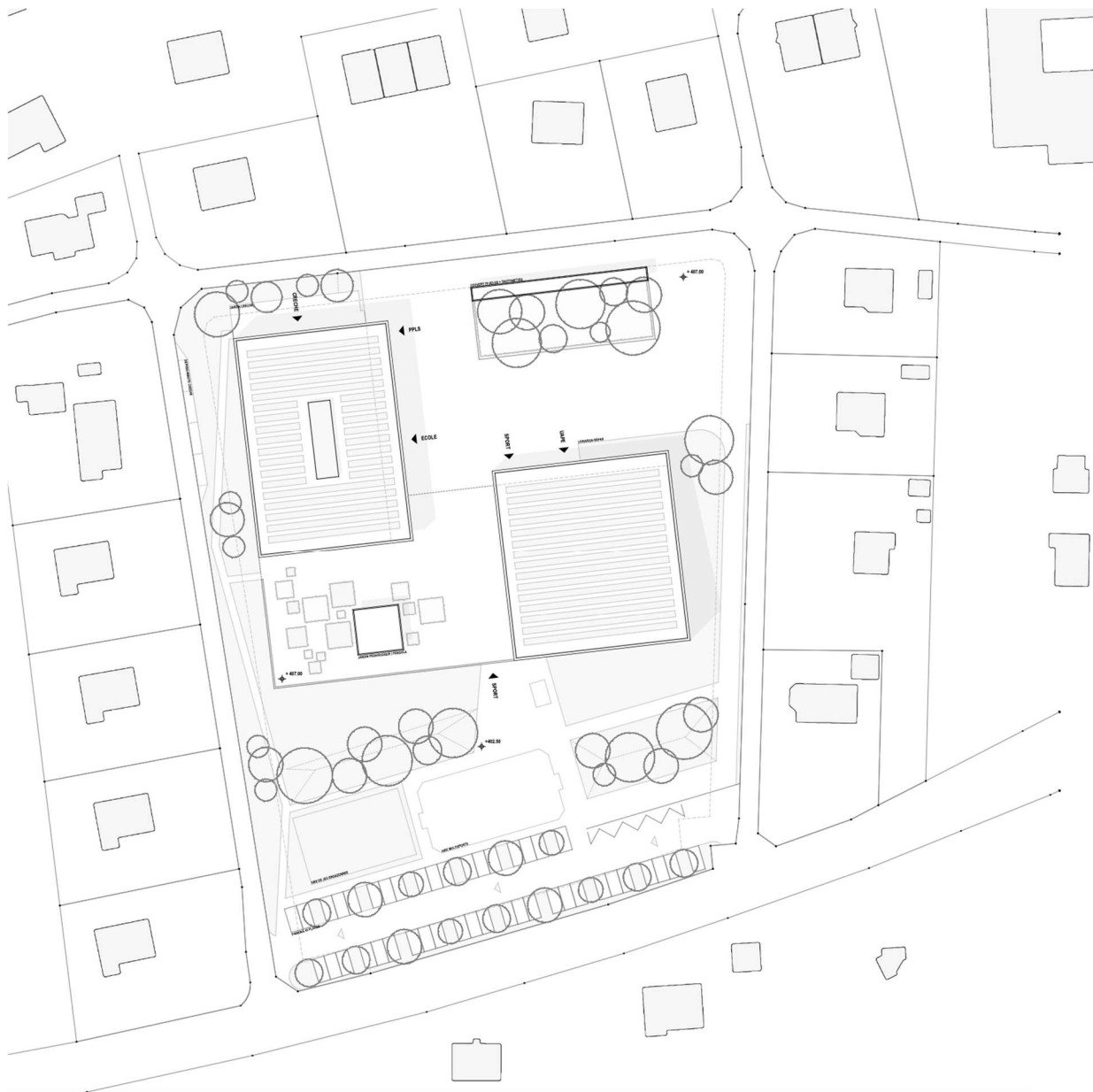
Représenté par : M. Paulo Ricardo dos Santos Sousa



57 - MYSA

Bureau d'architecte : Mehdi Rouissi Architectes sàrl

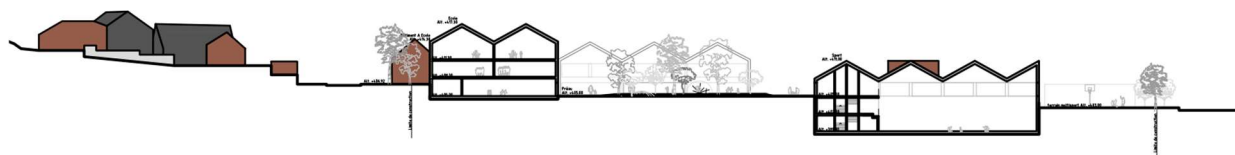
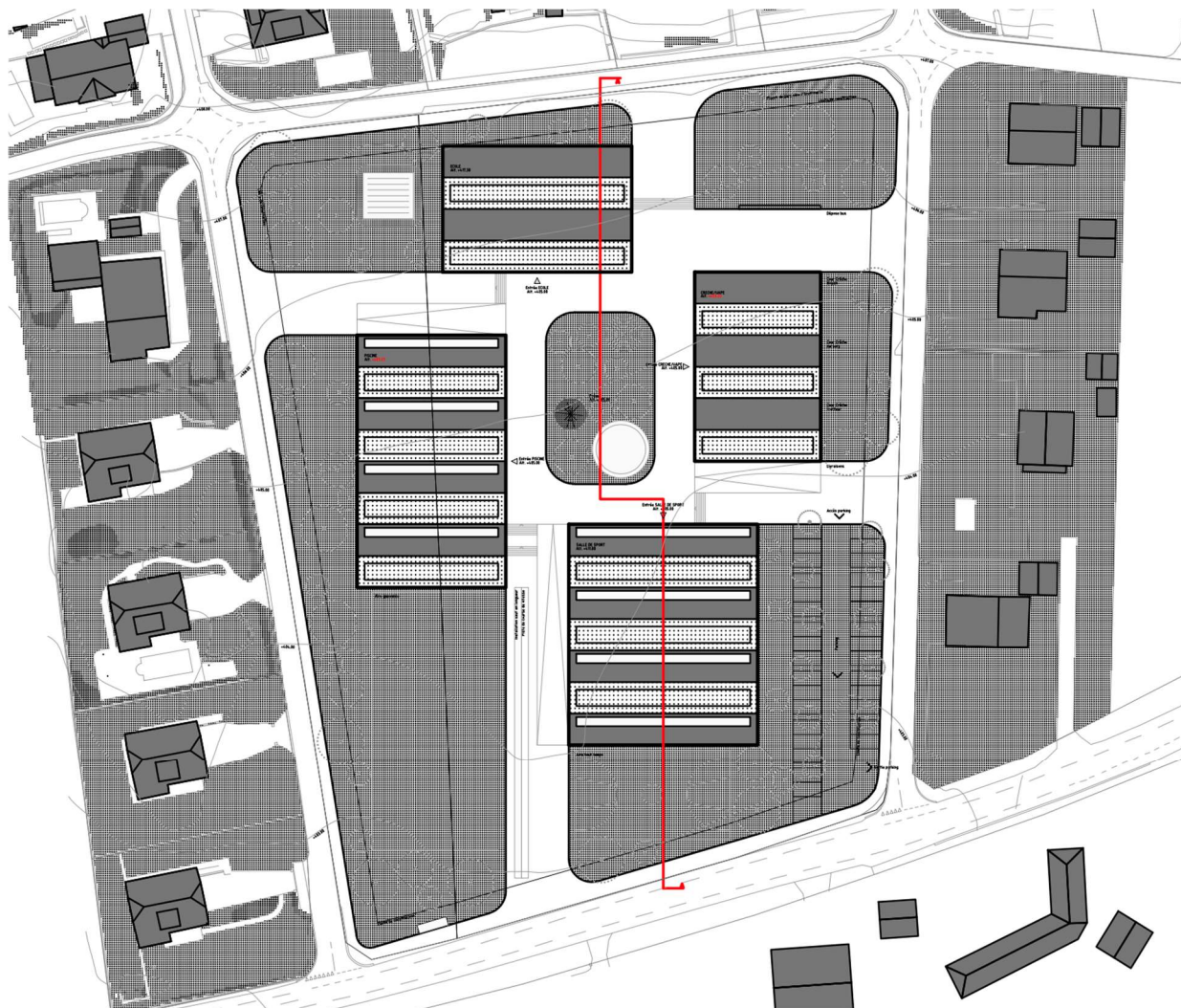
Représenté par : M. Mehdi Rouissi



58 - Libre cour

Bureau d'architecte : A Carré Architecture et aménagement SA

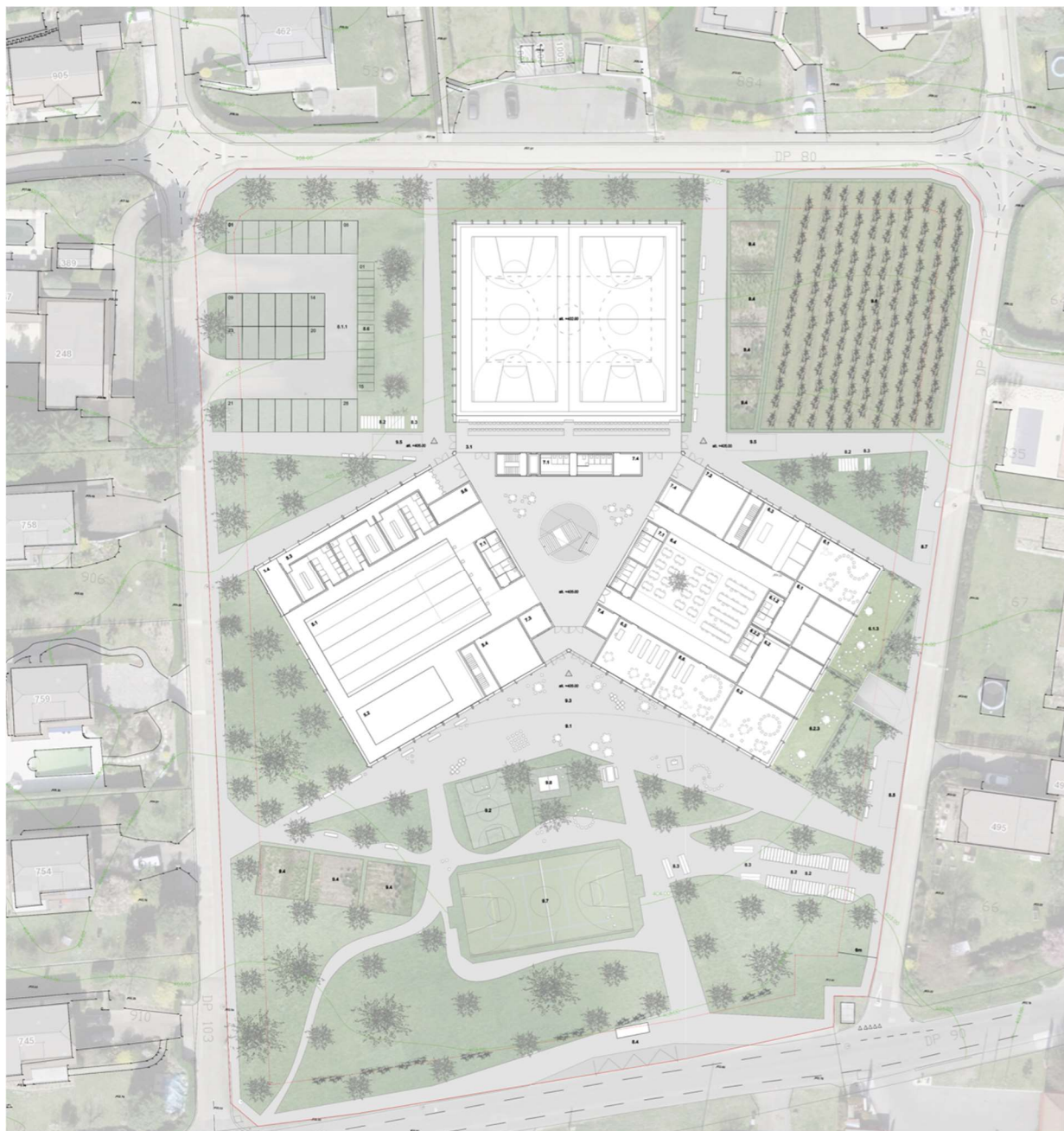
Représenté par : M. Julien Ecoffey



59 - SCANDENS

Bureau d'architecte : Glocki architecte

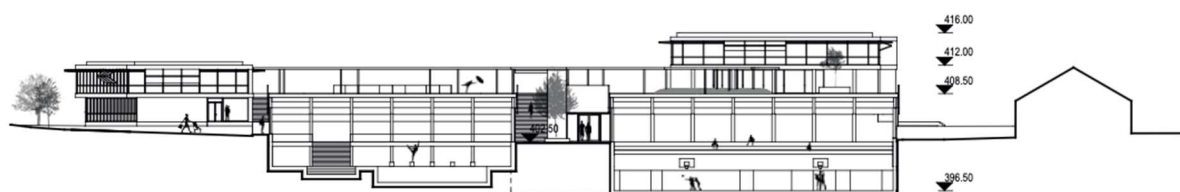
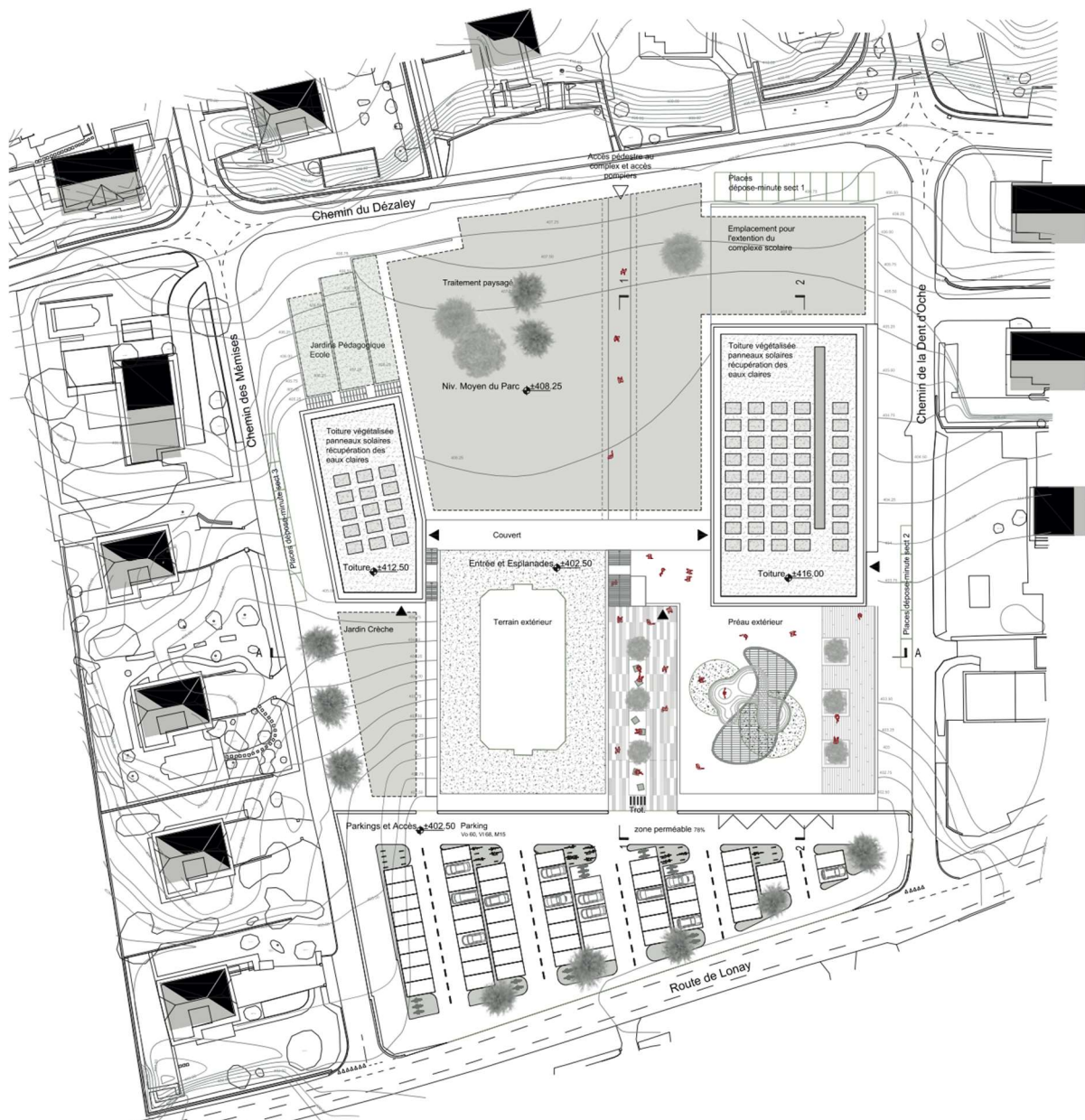
Représenté par : M. Ryszard Glocki



60 - ECCE TERRA

Bureau d'architecte : Arc Studio architecture sàrl / LARCO architectures sàrl

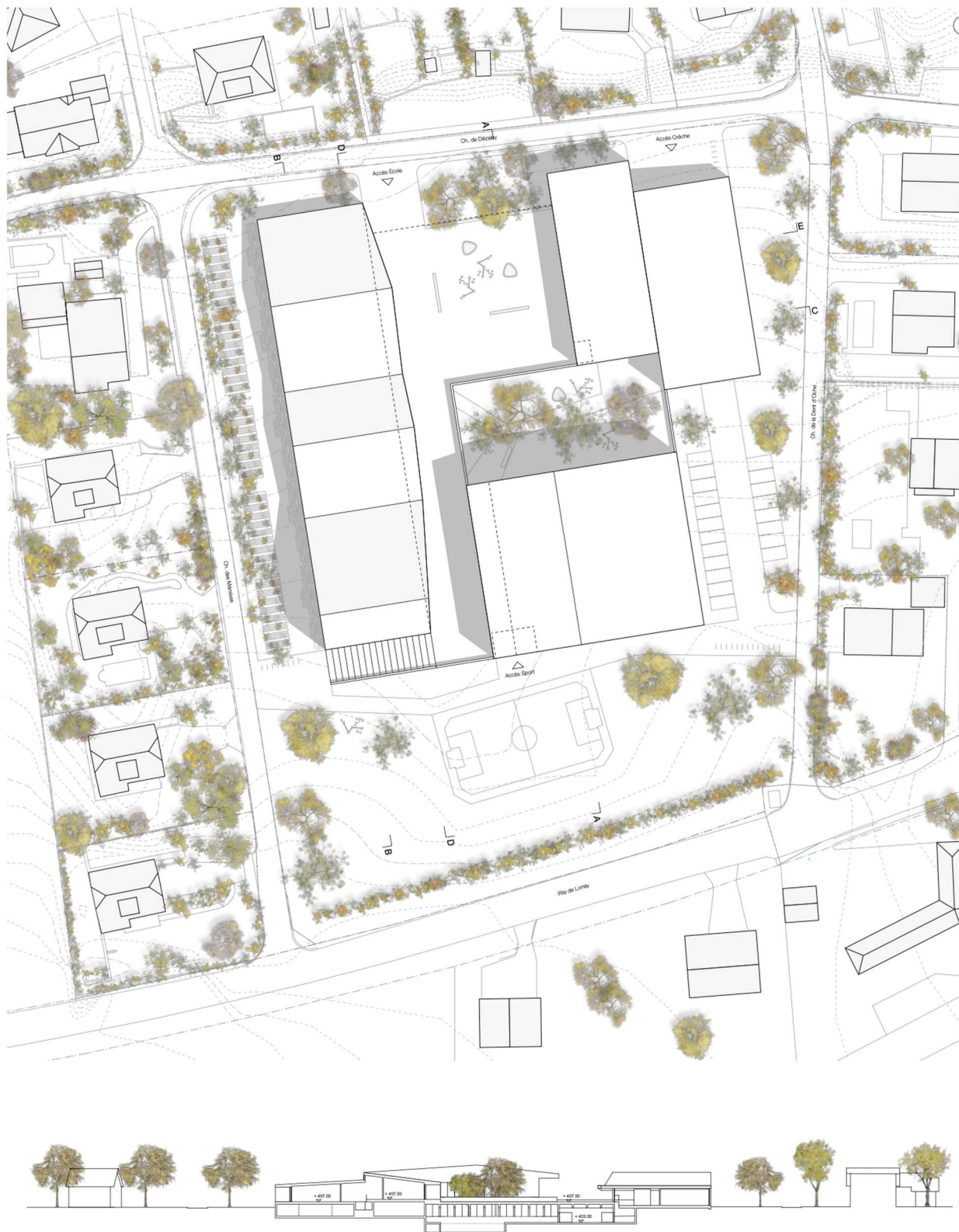
Représenté par : M. Aldo L'Arco et M. Anthony Leone



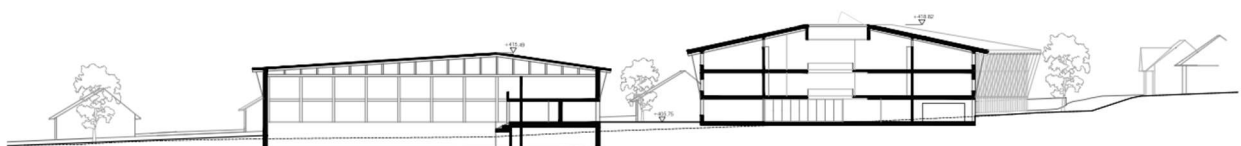
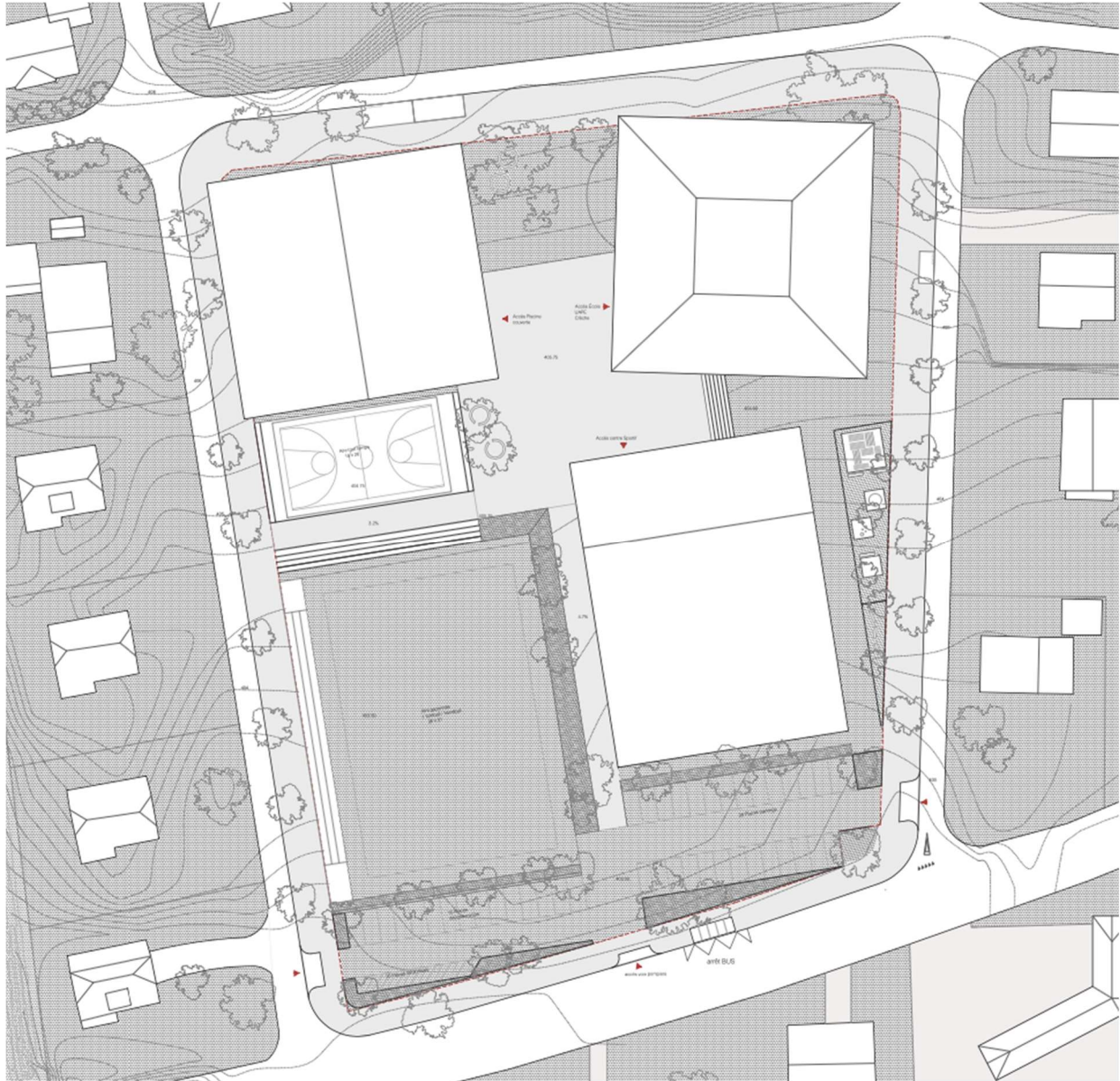
61 - DIPLODOCUS

Bureau d'architecte : Lopes & Périnet Marquet architectes epfl sàrl

Représenté par : M. Emmanuel Périnet-Marquet



Bureau d'architecte : Andrea Arriola Fiol
Représenté par : M. Andrea Arriola Fiol



63 - ACANTHA

Bureau d'architecte : CroME Studio SAS

Représenté par : Mme Nayla Mecattaf

